



## **Rapport sur les finances communales en 2015**

Présentation de la situation financière  
des 346 communes bernoises en 2015  
(sans les 10 communes pilotes)

Rapport édité par l'Office des affaires  
communales et de l'organisation du territoire

# OACOT

## **Auteur et éditeur**

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire  
du canton de Berne  
Nydegasse 11/13, 3011 Berne

## **Distribution**

Le présent rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse [www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes), rubriques «Finances communales», puis «Statistiques et rapports».

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Synthèse</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
2.1	But du rapport sur les finances communales .....	4
2.2	Données .....	4
2.3	Indicateurs .....	4
2.4	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes .....	7
2.5	Situation financière des communes bernoises en 2015 .....	7
2.6	Cartes synoptiques.....	7
2.7	Recueil de données.....	7
2.8	Particularités de l'exercice 2015.....	7
<b>3</b>	<b>Evaluation des résultats de l'ensemble des communes</b> .....	<b>8</b>
3.1	Aperçu des comptes annuels de 2015.....	8
3.2	Compte de fonctionnement .....	9
3.3	Compte des investissements .....	14
3.4	Bilan.....	17
<b>4</b>	<b>Situation financière des communes bernoises en 2015</b> .....	<b>18</b>
4.1	Situation financière.....	18
4.2	Evolution d'indicateurs importants.....	18
4.3	Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales) .....	26
4.4	Comparaison avec les autres cantons .....	28
<b>5</b>	<b>Cartes synoptiques</b> .....	<b>29</b>
5.1	Carte 1: Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2015.....	30
5.2	Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2015 .....	32
5.3	Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2015 .....	34
5.4	Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2015.....	36
5.5	Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2015 .....	38
5.6	Carte 6: Degré d'autofinancement en 2015 .....	40
5.7	Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2015 .....	43
5.8	Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2015 .....	46
5.9	Carte 9: Quotité de la charge financière en 2015 .....	49
5.10	Carte 10: Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2015.....	52
5.11	Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2015 .....	54
5.12	Carte 12: Couverture des charges en 2015 .....	56
5.13	Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2015 .....	59
5.14	Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2015 .....	62
5.15	Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2015 .....	65
5.16	Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2015 .....	68
5.17	Carte 17: Quotité d'investissement en 2015 .....	70
5.18	Carte 18: Quotité d'impôt en 2015 .....	72
5.19	Carte 19: Nombre d'habitants en 2015 .....	74
5.20	Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique .....	76
5.21	Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2015 .....	78
<b>Annexes</b>	<b>Recueil de données</b>	
	Annexe I Indicateurs en comparaison pluriannuelle.....	1
	Annexe II Périmètres des conférences régionales, appartenance des communes .....	2
	Annexe III Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2015.....	11

L'annexe III énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des 346 communes bernoises et, dans certains cas, des 10 communes pilotes.

# 1 Synthèse

La situation financière des 346<sup>1</sup> communes bernoises qui, en 2015, ont clos leur dernier exercice selon le MCH1 peut une nouvelle fois être qualifiée de favorable et de stable. Les résultats sont même supérieurs à ceux de 2014, avec davantage de comptes au solde positif. La fortune nette, bien qu'ayant passé en une année de 967 à 929 millions de francs, se maintient à un niveau élevé. Les dix communes pilotes ont pour leur part vu leurs capitaux propres augmenter, là aussi dans un contexte de stabilité financière.

En 2015, les comptes des communes bernoises sont **globalement déficitaires en raison d'une forte hausse**, par rapport aux exercices précédents, **des dépréciations complémentaires** du patrimoine administratif qui **totalisent 279,5 millions** de francs. Abstraction faite de ce montant, on constate toutefois un excédent de revenus de 237 millions de francs au lieu d'un excédent de charges de 43 millions de francs. Les dépréciations complémentaires dépassent de 69 pour cent celles de l'exercice précédent. Ce taux élevé doit être interprété comme une réaction à la perspective imminente de l'introduction d'un nouveau modèle comptable ne permettant plus que la comptabilisation d'amortissements ordinaires. Selon le MCH2, les amortissements supplémentaires, strictement réglementés, doivent être affectés à la constitution de réserves. Exprimé en dixièmes de quotité d'impôt, le **résultat des comptes est positif dans 171 communes** (contre 147 en 2014), et équilibré dans 24 autres communes (20 en 2014).

**S'agissant du bilan, la situation est restée positive:** sur 346 communes bernoises, toutes sauf deux disposaient d'une fortune nette fin 2015. Le découvert du bilan des deux communes faisant exception se monte à 4,7 millions de francs. Ce résultat doit être qualifié de très bon en comparaison pluriannuelle. Il y a dix ans encore, 13 communes étaient déficitaires. Depuis, leur nombre n'a cessé de diminuer. La fortune nette par habitant a pour sa part reculé au cours des dernières années. D'une moyenne de 1137 francs par habitant en 2014, elle est passée à 1086 francs en 2015. Les communes sont par ailleurs de moins en moins nombreuses à pouvoir se prévaloir d'une fortune nette excédant huit dixièmes de quotité d'impôt. En 2015, elles n'étaient plus que 239 dans ce cas, contre 253 en 2014. Un point négatif à noter est la hausse du nombre de communes dont le bilan était déficitaire en raison d'une avance aux financements spéciaux, nécessaire lorsque les émoluments encaissés ne suffisent pas au financement des tâches. Le total des découverts (avances) ainsi cumulés a augmenté, passant de 1,52 million de francs à quelque 1,6 million de francs.

Les **charges de prévoyance sociale**, de 1533 francs par habitant et, dès lors, **le poste le plus significatif**, sont restées à peu près stables par rapport à l'exercice précédent (1539 fr.). D'une manière générale, les charges ont progressé de quatre pour cent en une année, et c'est dans le domaine des finances et des impôts que la hausse, de 191 francs par habitant, est la plus marquée.

Quant aux revenus, ils proviennent à raison de 58,5 pour cent (6,3 % de plus qu'en 2014), soit 3254 francs par habitant, du domaine des finances et des impôts où est également comptabilisée la péréquation financière.

Les **retrées fiscales**, qui représentent 45,2 pour cent des revenus et constituent ainsi la principale source de financement des communes, se sont élevées à **2513 francs par habitant** (contre 2445 fr. en 2014). La médiane de la quotité d'impôt, après être restée précisément située à 1,7 pendant de nombreuses années, a atteint 1,74 en 2015. La deuxième source de revenus par ordre d'importance est constituée par les dédommagements, qui regroupent les redevances pour l'eau, les eaux usées, les déchets, l'électricité et le gaz. Leur montant, de 1012 francs par habitant, a légèrement reculé par rapport à l'année précédente (1036 fr.). Les restitutions de collectivités publiques sont elles aussi un poste important

---

<sup>1</sup> Depuis 2014, dix communes pilotes appliquent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Leurs données, non comparables à celles qui sont obtenues avec le MCH1, ne sont pas prises en compte dans le présent rapport.

puisqu'elles représentent 12,6 pour cent des revenus. C'est dans ce groupe de comptes que sont notamment inscrites les subventions versées par le canton au titre de la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale.

Les **investissements nets** des communes en 2015 atteignent 531 millions de francs, soit 19,2 pour cent de plus que l'année précédente. Ce montant est en particulier dû à 114 communes (contre 103 en 2014) qui ont investi, en chiffres nets, un montant équivalant à plus de cinq dixièmes de quotité d'impôt. Les dépenses d'investissement les plus élevées ont été consacrées, comme jusqu'ici, aux domaines de la protection et de l'aménagement de l'environnement, de la formation ainsi que du trafic. La médiane de la quotité d'investissement, de 11,4 pour cent, se situe dans une fourchette moyenne (cf. chapitre 5.17 s'agissant de l'interprétation des valeurs indicatives).

Les **valeurs médianes des indicateurs financiers harmonisés** donnent, pour 2015, une image **légèrement plus positive** qu'en 2014. Ainsi, le degré d'autofinancement, de 109,8 pour cent, peut à nouveau être qualifié de très bon. Il renseigne sur le montant des ressources dont dispose la commune pour investir ou alors pour rembourser des dettes. De même, la quotité d'autofinancement est désormais suffisante, avec une valeur de 11,7 pour cent (9,4 % l'année précédente). Ces chiffres traduisent une nette amélioration de la capacité financière des communes en 2015. La quotité de la charge des intérêts continue d'attester d'une faible charge, de -1,1 pour cent (année précédente: 1,2 %), ce qui signifie que dans plus de la moitié des communes bernoises les revenus des biens sont supérieurs à l'intérêt de la dette. La quotité de la charge financière s'est établie à 5,6 pour cent en 2015 (5,8 % en 2014). Ces valeurs, de niveau moyen, sont stables depuis des années.

Le rapport montre aussi les **effets de la péréquation financière cantonale** et des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes, en établissant une comparaison avec les rentrées fiscales communales ordinaires. Dans ce cas précis, les valeurs des communes pilotes ont également pu être prises en considération. En 2015, 46 communes étaient contributrices nettes (44 en 2014) et ont alloué 98,1 millions de francs à la réduction des disparités. Comme l'année précédente, une commune a contribué à la compensation des charges à concurrence de plus de 50 pour cent de ses rentrées fiscales ordinaires; l'apport de deux autres communes était compris entre 25 et 50 pour cent. A l'opposé, 245 communes, contre 253 en 2014, ont reçu des contributions au titre de la péréquation financière. Pour 46 d'entre elles, les montants touchés étaient compris entre 50 et 100 pour cent de leurs rentrées fiscales ordinaires, et pour 19, ils dépassaient même 100 pour cent.

Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes est, en 2015, de quelque 274,6 millions de francs. Le canton a versé 176,5 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestations complémentaires géo-topographique et socio-démographique).

Les communes bernoises sont réparties entre les six périmètres définis pour les conférences régionales. Le périmètre de la région de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois est toutefois subdivisé afin qu'une évaluation différenciée soit possible entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part, et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part. L'analyse met en évidence les **particularités régionales** suivantes:

- En Haute-Argovie, de très nombreuses communes ont une fortune nette correspondant à huit dixièmes de quotité d'impôt ou davantage, et plus de 76 pour cent des collectivités affichent une fortune nette de plus de 2000 francs par habitant. Si, dans cette région, la quotité d'impôt est souvent basse (inférieure à 1,6), force est de relever l'insuffisance des taux et des degrés d'autofinancement.
- Les deux communes confrontées à un découvert du bilan se situent dans la région de Berne – Mittelland. Il n'en reste pas moins que 51 pour cent des communes de cette région peuvent se prévaloir d'une fortune nette de huit dixièmes de quotité d'impôt ou plus, et 45 pour cent ont une quotité d'impôt inférieure à 1,6.
- Les communes qui enregistrent des avances aux financements spéciaux en 2015, au nombre de 30 en tout, sont proportionnellement plus nombreuses dans l'Emmental et le Jura bernois.

- Dans le Jura bernois et l'Oberland oriental, les communes sont, respectivement, 76 et 57 pour cent à avoir clos l'exercice 2015 de manière positive. Il n'est dès lors pas étonnant que de nombreuses collectivités du Jura bernois disposent d'une fortune nette suffisante. Par ailleurs, 74 pour cent des communes de cette région affichent un très bon degré d'autofinancement, et 50 pour cent, une bonne quotité d'autofinancement. Reste que dans un quart des communes du Jura bernois, la quotité d'impôt est de 2,0 ou plus.
- Dans l'Oberland oriental, les comptes se sont assez fréquemment soldés sur un excédent de revenus en 2015. L'autofinancement est généralement bon, tout comme la quotité d'autofinancement.
- Toutes régions confondues, la majorité des communes ont comptabilisé des dépréciations complémentaires en 2015. Dans l'Emmental, elles sont même 88 pour cent à avoir fait ce choix.
- Comme les années précédentes, l'Oberland a considérablement investi: dans la région de Thoune – Oberland occidental, 20 pour cent des communes ont consenti des investissements de plus de dix dixièmes de quotité d'impôt en chiffres nets, contre 18 pour cent dans l'Oberland oriental.

**En comparaison intercantonale des moyennes des indicateurs financiers**, les communes bernoises se maintiennent dans le milieu du classement en 2015.

## 2 Introduction

### 2.1 But du rapport sur les finances communales

En publiant son rapport sur les finances communales, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales bernoises. Cette démarche facilite en outre indirectement l'exercice de la surveillance en la matière. Les milieux intéressés peuvent quant à eux se faire une idée précise de la situation financière des communes bernoises, et ces dernières sont incitées à procéder à des comparaisons. A l'instar d'autres auxiliaires, le présent document est destiné à soutenir les communes en matière de gestion financière.

Il n'en reste pas moins que le rapport ne dresse pas un tableau exhaustif des prestations offertes par les communes. Il se fonde sur la comptabilité financière de celles-ci et n'indique pas, en particulier, quelles sont les tâches accomplies par les différentes communes, pas plus qu'il ne fournit de précisions qualitatives ou quantitatives à cet égard.

### 2.2 Données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux de 2015; elles ont été saisies sur support électronique par la Division de la péréquation financière de la Direction des finances du canton de Berne. Il convient de relever à cet égard que certaines erreurs peuvent s'être produites lors de l'enregistrement ou de l'évaluation, et que les écritures erronées des communes, le cas échéant, ont également une influence sur la qualité des données. Du fait de la constitution de catégories, cela ne devrait toutefois pas avoir d'importantes répercussions sur les cartes synoptiques.

Le canton de Berne compte 356 communes en 2015. L'année d'avant, dix communes pilotes avaient introduit le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), qui ne permet pas de comparaison avec les comptes tenus en application du MCH1. Leurs données n'ont donc pas été prises en considération pour la plupart des évaluations (ni pour les comparaisons avec les exercices précédents). Le rapport se fonde dès lors, en règle générale, sur les données de 346 communes. Seules les considérations qui concernent les 356 communes sont signalées comme telles.

### 2.3 Indicateurs

Les indicateurs financiers apportent un éclairage précieux sur la situation financière des communes. Depuis 2005, le calcul de six d'entre eux a été harmonisé à l'échelle suisse: degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus et quotité d'investissement. D'autres indicateurs tels que l'endettement net et l'autofinancement par habitant peuvent également être calculés. Le rapport présente 17 indicateurs et quatre valeurs-repère par commune. Les indicateurs subiront par ailleurs d'importants changements au moment de l'introduction du MCH2, en 2016.

#### 2.3.1 Interprétation des indicateurs

Les différences existant sur les plans des structures, de l'exécution des tâches, des investissements et de la tenue de la comptabilité compliquent les comparaisons entre communes sur la seule base des indicateurs. Voici quelques exemples de difficultés rencontrées lors de l'interprétation des indicateurs financiers dans le cadre de comparaisons entre communes:

- **Les syndicats de communes et les organismes de droit privé** accomplissent des tâches publiques très variées sur mandat des communes. Le financement des investissements n'est pas uniforme: parfois les emprunts induits par les constructions sont gérés par les syndicats ou par les SA, alors que d'autres fois les investissements sont financés directement par les communes concernées. Ces différentes approches ont des répercussions sur les indicateurs financiers.

- Une commune peut **investir** à charge du compte de fonctionnement (plutôt que du compte des investissements) jusqu'à concurrence du montant de la compétence financière du conseil communal, à condition de ne pas dépasser 100 000 francs. Ainsi, une commune ayant fixé cette compétence financière à 50 000 francs est libre d'imputer des investissements jusqu'à ce montant à son compte de fonctionnement. Si l'exécutif d'une commune voisine de taille démographique similaire dispose d'une compétence financière nettement inférieure, les comptes et les indicateurs des deux collectivités ne sont déjà plus comparables pour cet unique motif.
- La **commune-siège** d'une école secondaire ou d'une autre institution régionale exigeant d'importants capitaux aura probablement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

**L'endettement net par habitant** calculé dans d'autres cantons n'est pas un indicateur courant dans le canton de Berne. Il est depuis quelque temps utilisé par les banques, mais présente de sérieux inconvénients:

- D'abord, les immeubles du patrimoine financier sont, dans le canton de Berne, inscrits au bilan à leur prix d'acquisition ou de construction, ce qui entraîne d'importants écarts dans les évaluations vu les grandes variations de la durée de possession. D'autres cantons, comme celui de Zurich, réévaluent périodiquement ces immeubles selon des règles uniformes. Dans le canton de Berne, les immeubles ont, compte tenu de la règle faisant intervenir le prix d'acquisition, tendance à être évalués à un niveau plus bas que dans des cantons procédant à des réajustements périodiques. Le MCH2 apportera des changements dans ce domaine.
- Ensuite, l'attribution d'éléments de la fortune au patrimoine administratif ou au patrimoine financier a lieu selon des règles qui peuvent varier d'un canton ou d'une commune à l'autre. Les prêts et les participations à des installations touristiques, qui sont pourtant des éléments appartenant au patrimoine administratif du fait qu'ils sont liés à une tâche publique que les communes ont librement décidé d'accomplir, ne sont pas partout inclus au patrimoine administratif dans le bilan.
- Enfin, cet indicateur fait abstraction des modes de financement fort différents des syndicats de communes. Lorsqu'un syndicat d'épuration des eaux usées a lui-même financé ses investissements en ayant recours à l'emprunt, les communes qui lui sont affiliées comptabilisent des engagements inférieurs à ceux des communes qui ont financé directement les investissements de leur syndicat.

L'OACOT recommande par conséquent de tenir compte des remarques ci-dessus pour interpréter l'endettement net par habitant. Il n'en reste pas moins que le calcul de cet indicateur peut être utile à la commune pour observer l'évolution de son propre endettement sur plusieurs années.

Malgré ces difficultés d'interprétation, les indicateurs financiers constituent une bonne base d'appréciation des finances communales. A cet effet, l'OACOT a défini des valeurs indicatives qui doivent être adaptées à chaque commune.

En interprétant les indicateurs, il convient en outre d'observer ce qui suit:

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation financière d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Les indicateurs peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est donc nécessaire de disposer d'une **vue d'ensemble de tous les indicateurs** pour en faire une appréciation correcte.
- L'analyse des indicateurs **devrait porter sur plusieurs années**. Une analyse limitée à un seul exercice peut en effet conduire à des conclusions erronées, étant donné que dans les petites communes en particulier, le volume des investissements est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre.
- Il est également important que l'analyse s'étende à **l'évolution des indicateurs** durant la période considérée. Suivant les circonstances, la situation financière d'une commune ayant une

quotité d'autofinancement constante de 10 pour cent peut être meilleure que celle d'une commune dont la quotité d'autofinancement selon le plan financier passe de 15 à 10 pour cent.

- Dans le canton de Berne, les six indicateurs financiers harmonisés sont calculés pour l'ensemble des finances communales et figurent en tant que tels dans le compte annuel. Vu l'importance croissante des financements spéciaux, en particulier dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, il peut être intéressant pour une commune de les déterminer – à usage interne – de manière distincte pour les tâches financées par les recettes fiscales d'une part et pour celles qui font l'objet de financements spéciaux d'autre part.

### 2.3.2 Valeurs indicatives

La répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque dix pour cent par rapport à l'exercice précédent – effet qui s'est maintenu au cours des années suivantes –, ce qui n'a pas manqué d'influencer les indicateurs financiers harmonisés. En conséquence, les valeurs indicatives proposées par l'OACOT dans le Guide des finances communales (p. 30) et dans l'annexe pour l'administration des finances (chapitre 11, exemple 11/40) ont été légèrement adaptées à titre provisoire s'agissant de la quotité d'autofinancement et de la quotité de la charge financière.

La **classification des valeurs des indicateurs** suivante peut être admise pour une commune de grandeur moyenne, si les investissements des syndicats sont financés directement par les communes affiliées et que les investissements communaux d'une durée d'utilisation de plusieurs années et dépassant 50 000 francs sont portés au compte des investissements:

- Un degré d'autofinancement inférieur à 60 pour cent pendant plusieurs exercices conduit nécessairement à un endettement élevé. Avec une valeur située entre 80 et 100 pour cent, l'endettement peut être considéré comme supportable. A long terme, l'objectif doit être un degré d'autofinancement de 100 pour cent.
- Une quotité d'autofinancement négative est à éviter absolument. En effet, elle signifierait que des dépenses de consommation du compte de fonctionnement sont financées par l'emprunt. Une valeur située entre 0 et 10 pour cent est qualifiée de faible; elle est suffisante entre 10 et 14 pour cent, bonne entre 14 et 18 pour cent et très bonne au-delà de 18 pour cent.
- Une quotité de la charge des intérêts inférieure à 1 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 1 et 3 pour cent, élevée entre 3 et 5 pour cent et très élevée au-delà de 5 pour cent.
- Une quotité de la charge financière inférieure à 4 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 4 et 12 pour cent, élevée entre 12 et 20 pour cent et très élevée au-delà de 20 pour cent.
- Le taux de la dette brute par rapport aux revenus est considéré comme très bon s'il est inférieur à 50 pour cent, bon entre 50 et 100 pour cent, moyen entre 100 et 150 pour cent, mauvais jusqu'à 200 pour cent et critique au-delà.
- Les activités d'investissement sont réputées peu importantes si la quotité d'investissement est inférieure à 10 pour cent, d'importance moyenne lorsque le taux se situe entre 10 et 20 pour cent, importantes dans le cas d'un taux atteignant 20 à 30 pour cent, et très importantes au-delà de 30 pour cent.

### 2.3.3 Médiane et moyenne

La valeur médiane et la valeur moyenne sont calculées pour chaque indicateur. Leur signification est la suivante:

- **Médiane:** Les valeurs de toutes les communes sont triées par ordre décroissant. La médiane est le chiffre de part et d'autre duquel un nombre identique de communes enregistrent des valeurs

plus élevées d'une part et plus faibles d'autre part. La médiane est plus parlante que la moyenne dans le cadre de comparaisons intercommunales, car elle échappe à l'influence des valeurs extrêmes.

- **Moyenne:** Les données sont additionnées en chiffres absolus et introduites dans la formule de calcul (moyenne pondérée; de notre point de vue, il n'est pas correct de diviser le total des pourcentages par le nombre de communes). Dans le cas de la moyenne, les communes d'une certaine taille exercent une influence prépondérante en raison des volumes élevés qu'elles affichent. En outre, les valeurs extrêmes se répercutent fortement sur le résultat. La moyenne est surtout probante du point de vue de l'économie publique.

## 2.4 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

Dans le chapitre 3, les valeurs par habitant du compte de fonctionnement, du compte des investissements et du bilan de l'ensemble des communes bernoises sont calculées et comparées avec celles des années précédentes. Ces données renseignent sur l'évolution enregistrée pour les diverses tâches et les différents types de dépenses. En outre, l'importance et l'évolution de chacune des composantes du bilan sont mises en évidence.

## 2.5 Situation financière des communes bernoises en 2015

La situation financière des communes bernoises est examinée et interprétée au chapitre 4. L'évolution des différents indicateurs et la distribution de fréquence font l'objet d'une représentation graphique (histogramme). En outre, des comparaisons sont opérées entre les régions économiques ainsi qu'avec les communes d'autres cantons.

## 2.6 Cartes synoptiques

Au chapitre 5, chaque indicateur est représenté sur une carte synoptique suivie d'explications et de remarques concernant son mode de calcul et la manière de l'interpréter. La moyenne et la médiane sont en outre déterminées et comparées avec celles des années précédentes.

## 2.7 Recueil de données

Les données sont énumérées dans les annexes: l'annexe I fournit sous forme de tableau les valeurs tant médianes que moyennes des indicateurs pour les dernières années; l'annexe II contient une représentation cartographique des périmètres ou sous-périmètres des conférences régionales; l'annexe III enfin consiste en une liste de tous les indicateurs pour chacune des communes.

## 2.8 Particularités de l'exercice 2015

En 2015, suite à diverses fusions, le canton compte six<sup>2</sup> communes de moins qu'en 2014, leur nombre étant passé de 362 à 356. Par ailleurs, dix communes pilotes ont déjà introduit le MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et leurs données n'ont le plus souvent pas pu être prises en considération, sauf mention contraire. Il s'agit des communes suivantes: Berne, Herzogenbuchsee, Kappelen, La Neuveville, Mörigen, Perles, Sonceboz-Sombeval, Studen, Trubschachen et Wattenwil.

De manière encore plus marquée qu'au cours des exercices précédents, de nombreuses communes bernoises ont saisi l'occasion de comptabiliser des dépréciations complémentaires du patrimoine administratif. Il en est résulté une nouvelle hausse significative en 2015, qui s'explique par la perspective de l'introduction du MCH2 imposant des règles plus strictes en la matière.

Les **dépenses nettes d'investissement** ont enregistré une forte hausse en 2015, surtout due aux domaines de l'enseignement et de la formation ainsi que de l'économie publique.

---

<sup>2</sup> Il y a eu trois fusions au total, toutes dans le Jura bernois.

### 3 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

#### 3.1 Aperçu des comptes annuels de 2015

Le tableau ci-après indique, **en francs par habitant**, les valeurs des aperçus des comptes annuels de l'ensemble des communes (sans les communes pilotes) pour 2014 et 2015:

Postes	Comptes de 2014		Comptes de 2015	
	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha
<b>Compte de fonctionnement</b>				
Total des charges	5401		5615	
Total des revenus		5346		5565
Excédent de revenus		55		50
Excédent de charges				
<b>Total</b>	<b>5401</b>	<b>5401</b>	<b>5615</b>	<b>5615</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Total des dépenses reportées au bilan	767		778	
Total des recettes reportées au bilan		173		157
Investissements nets		524		621
<b>Total</b>	<b>697</b>	<b>697</b>	<b>778</b>	<b>778</b>
<b>Financement</b>				
Report des investissements nets	524		621	
Report des dépréciations effectuées sur le PA		491		629
Report des dépréciations du DB		4		0
Excédent de revenus du CF				
Excédent de charges du CF	55		50	
Attributions aux FS		246		272
Prélèvements sur les FS	240		331	
Excédent de financement				
Découvert de financement		77		102
<b>Total</b>	<b>819</b>	<b>819</b>	<b>1002</b>	<b>1002</b>

Abréviations: CF Compte de fonctionnement  
 DB Découvert du bilan  
 FS Financement spéciaux  
 PA Patrimoine administratif

En 2015, les comptes de fonctionnement des communes se soldent par un excédent de charges de 50 francs par habitant, ce qui représente toutefois une amélioration par rapport à 2014. Tant les charges que les revenus par habitant ont augmenté, respectivement de 3,97 et 4,1 pour cent.

Les investissements nets par habitant, enregistrant une hausse de 97 francs, atteignent 621 francs.

Les dépréciations du patrimoine administratif ont augmenté de 138 francs (28 %) par habitant en 2015, tandis que le montant des dépréciations du découvert du bilan est resté très faible (la valeur indiquée est de 0, contre 4 en 2014). Contrairement aux années précédentes, les attributions aux financements spéciaux sont inférieures aux prélèvements, en hausse de 38 pour cent selon le tableau ci-dessus. L'excédent de charges, ajouté aux investissements nets, aboutit à un découvert de financement de 102 francs par habitant, de 25 francs supérieur à celui de 2014.

## 3.2 Compte de fonctionnement

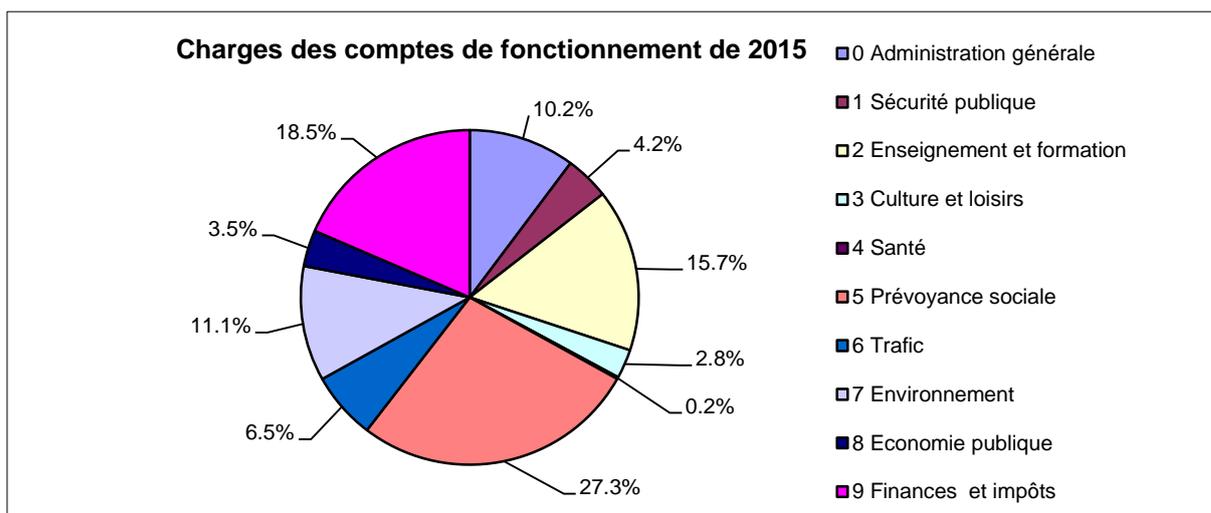
### 3.2.1 Classification par tâches

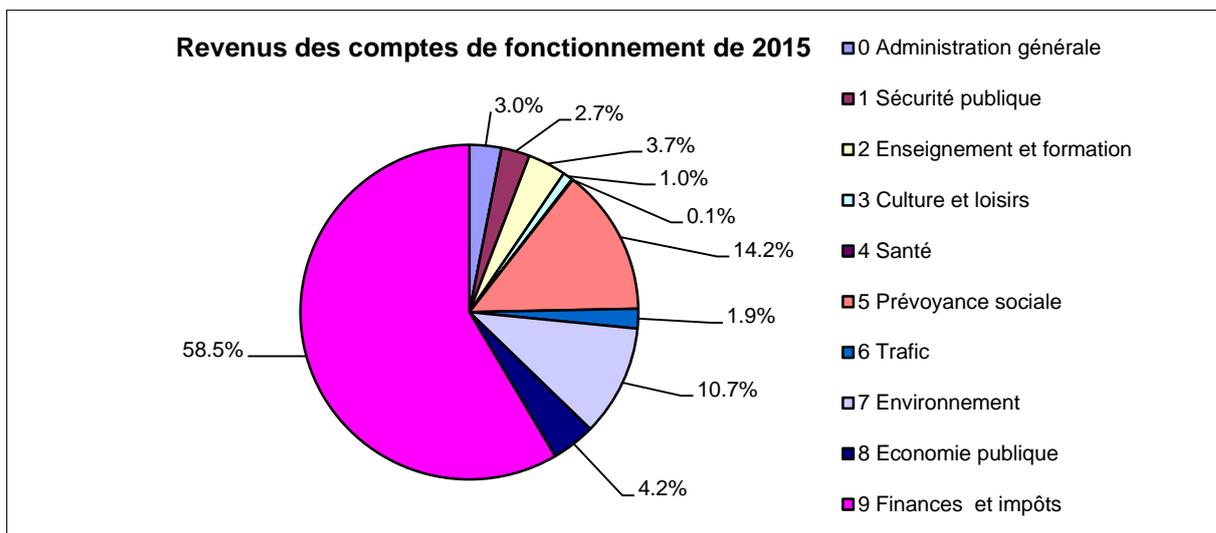
Les charges, les revenus et le solde des tâches des comptes de fonctionnement de 2014 et 2015 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes (sauf les communes pilotes), **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Année	Charges				Revenus				Solde	
	2014		2015		2014		2015		2014	2015
	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	571	10,6	572	10,2	155	2,9	170	3,0	416	402
1 Sécurité publique	230	4,3	237	4,2	147	2,8	152	2,7	82	85
2 Enseignement et formation	866	16,0	882	15,7	197	3,7	203	3,7	669	679
3 Culture et loisirs	159	2,9	157	2,8	50	0,9	53	1,0	109	104
4 Santé	9	0,2	11	0,2	4	0,1	5	0,1	5	5
5 Prévoyance sociale	1539	28,5	1533	27,3	811	15,2	789	14,2	728	744
6 Trafic	361	6,7	364	6,5	103	1,9	106	1,9	257	258
7 Environnement	627	11,6	624	11,1	595	11,1	597	10,7	31	28
8 Economie publique	191	3,5	197	3,5	221	4,1	235	4,2	-30	-38
9 Finances et impôts	847	15,7	1038	18,5	3061	57,3	3254	58,5	-2214	-2216
Total	5401	100,0	5615	100,0	5346	100,0	5565	100,0	55	50

Tant les charges que les revenus ont augmenté, en 2015, par rapport à 2014. L'excédent de charges a quant à lui reculé de 5 francs pour se monter à 50 francs par habitant.

Les charges les plus importantes sont liées à la prévoyance sociale. Leur montant, de 1533 francs en 2015, a baissé de 0,4 pour cent. Une diminution est également enregistrée dans les domaines de la culture et des loisirs (1,2 %) ainsi que de l'environnement (0,4 %). Partout ailleurs, les charges sont en hausse, la progression la plus marquée par rapport à 2014 concernant les finances et les impôts; elle est de 191 francs par habitant ou de 23 pour cent.

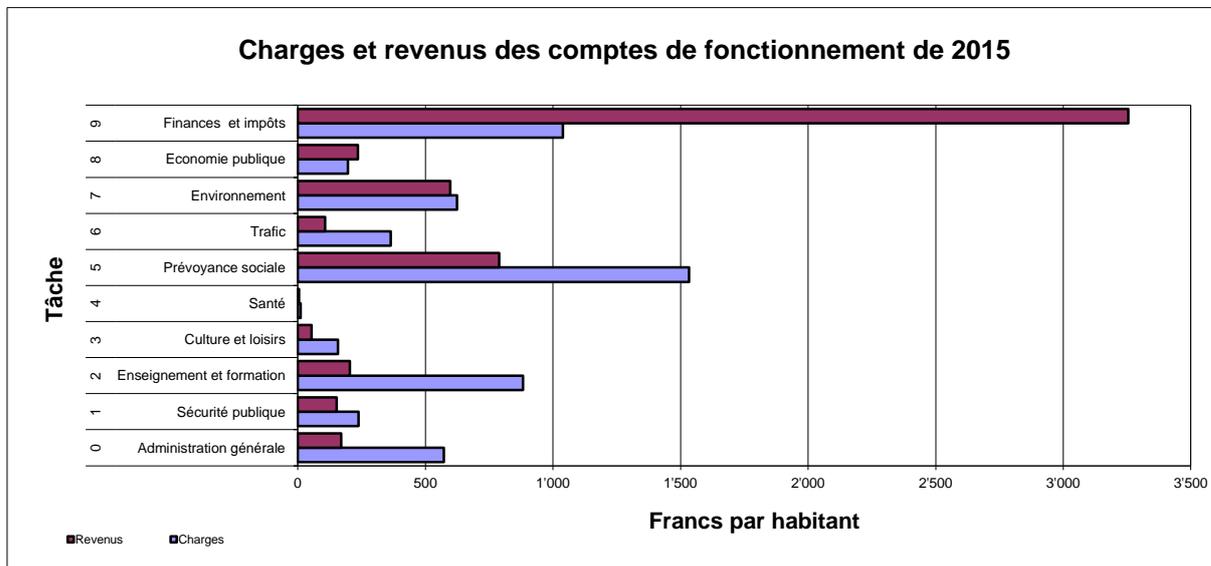




Quant aux revenus, ils proviennent du domaine des finances et des impôts (où est également comptabilisée la péréquation financière) à raison de 58,5 pour cent, pour un total de 3254 francs par habitant. Par rapport à 2014, leur valeur a progressé de 193 francs par habitant, soit de 6,3 pour cent. Une hausse est enregistrée dans tous les autres domaines, exception faite de la prévoyance sociale dont les revenus ont légèrement reculé, de 22 francs par habitant ou 2,7 pour cent.

En 2015, c'est la prévoyance sociale qui a occasionné les charges nettes les plus importantes, soit 744 francs par habitant. Elle est suivie de la formation, avec 679 francs par habitant.

Le graphique ci-dessous met en regard les charges et les revenus de chaque domaine:

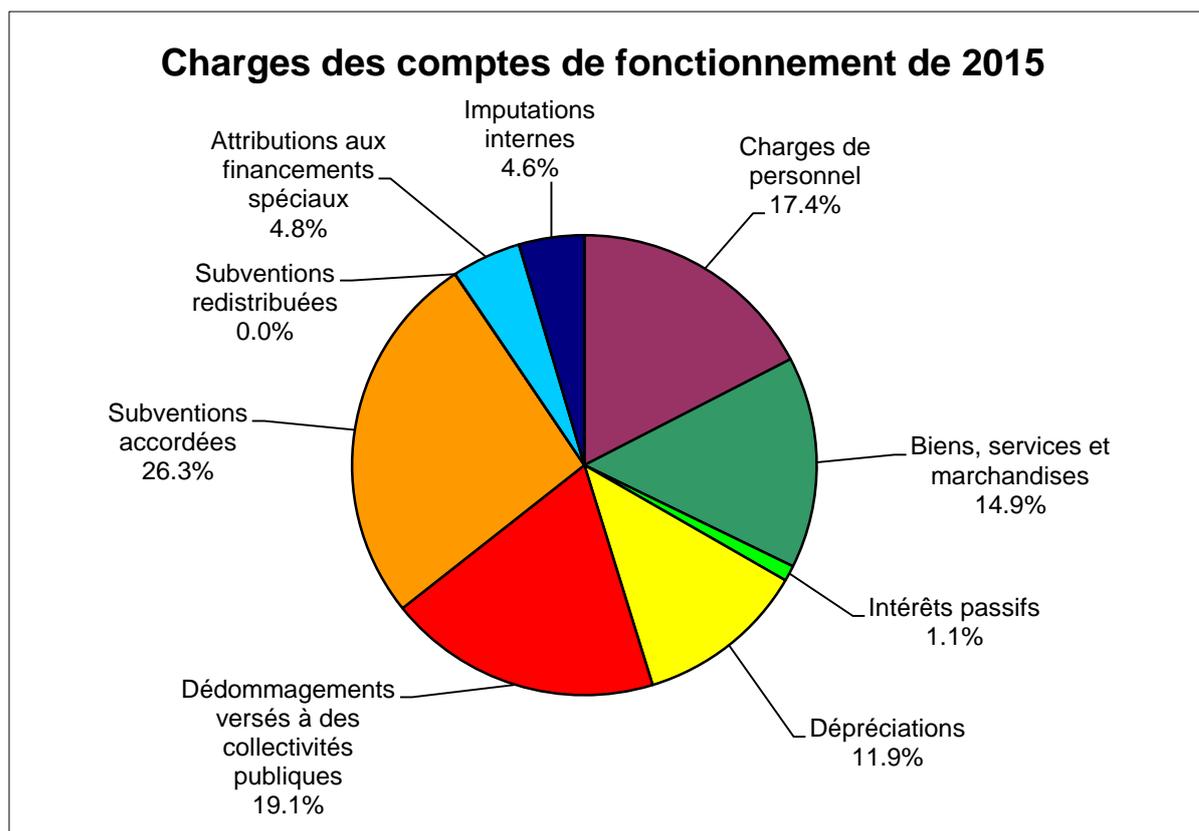


### 3.2.2 Classification par natures - Charges

Les charges classées par natures des comptes de fonctionnement de 2013 à 2015 sont indiquées ci-après pour toutes les communes (sauf les communes pilotes), **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Année	2013		2014		2015	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
<b>Groupe de comptes / classification par natures</b>						
30 Charges de personnel	922	16,7	924	17,1	976	17,4
31 Biens, services et marchandises	849	15,4	824	15,3	835	14,9
32 Intérêts passifs	68	1,2	67	1,2	62	1,1
33 Dépréciations	479	8,7	528	9,8	668	11,9
34 Parts à des contributions sans affectation	0	0,0	0	0,0	0	0,0
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1040	18,9	1060	19,6	1070	19,1
36 Subventions accordées	1481	26,9	1511	28,0	1476	26,3
37 Subventions redistribuées	1	0,0	1	0,0	1	0,0
38 Attributions aux financements spéciaux	438	7,9	246	4,6	272	4,8
39 Imputations internes	231	4,2	240	4,4	256	4,6
<b>Total</b>	<b>5507</b>	<b>100,0</b>	<b>5401</b>	<b>100,0</b>	<b>5615</b>	<b>100,0</b>

Selon la classification des charges par natures – qui correspond à l'approche économique –, les subventions accordées, de 1476 francs par habitant, constituent le poste principal en 2015. Un recul de 35 francs par habitant est enregistré par rapport à l'année précédente. Cette rubrique comprend en particulier les montants versés aux bénéficiaires de l'aide sociale ainsi qu'au canton (en relation avec la péréquation financière et la compensation des charges).



Les charges ont une nouvelle fois augmenté, de manière globale ainsi que dans presque tous les domaines considérés individuellement. La hausse est particulièrement prononcée (26,5 %) s'agissant des dépréciations, qui atteignent 668 francs par habitant. Elle est le fait des dépréciations complémentaires que le MCH1 permet de comptabiliser pour la dernière fois. Les charges de personnel, de 976 francs par habitant, sont en nette progression par rapport aux exercices précédents. De même, les biens, services et marchandises, les dédommagements versés à des collectivités publiques, les attributions aux financements spéciaux ainsi que les imputations internes occasionnent des charges supérieures à celles de 2014.

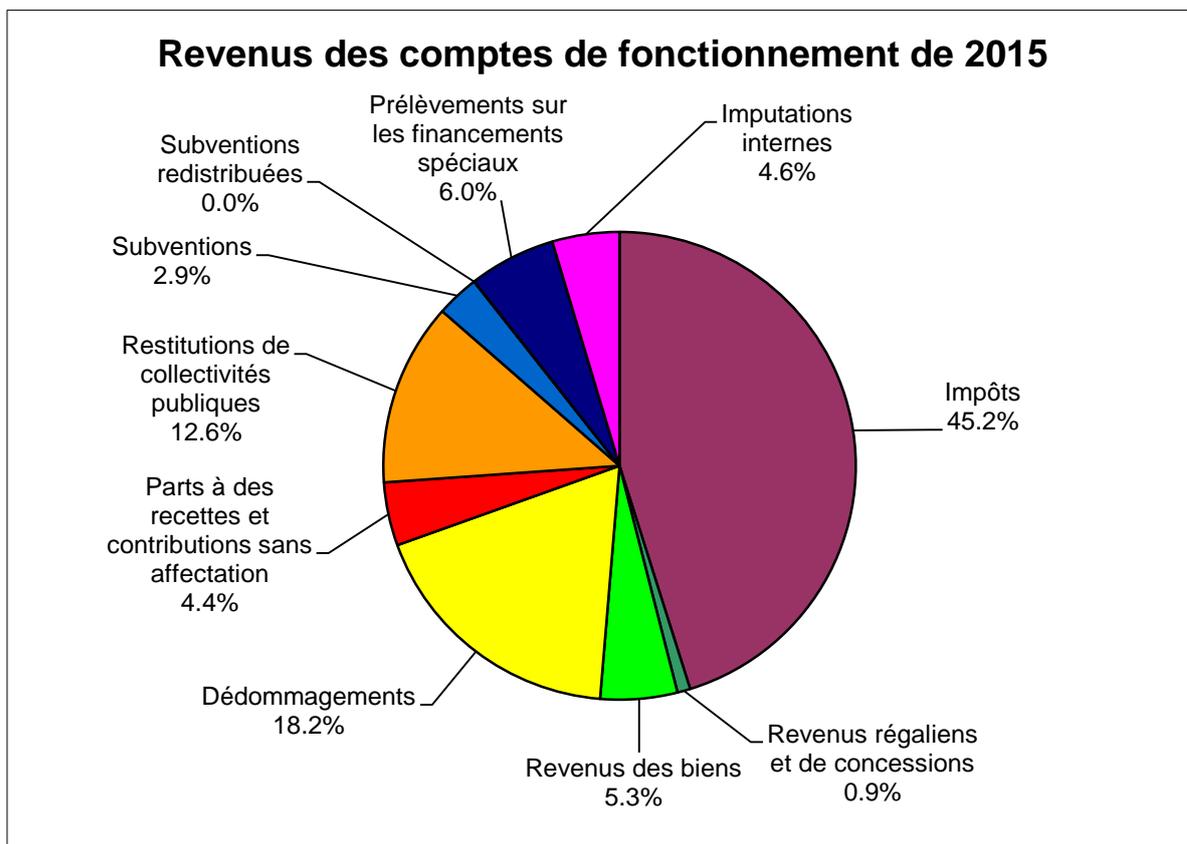
### 3.2.3 Classification par natures - Revenus

Les revenus classés par natures des comptes de fonctionnement de 2013 à 2015 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes (sauf les communes pilotes), **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Année	2013		2014		2015	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
40 Impôts	2386	43,8	2445	45,7	2513	45,2
41 Revenus régaliens et de concessions	42	0,8	46	0,9	49	0,9
42 Revenus des biens	431	7,9	225	4,2	293	5,3
43 Dédommagements	1031	18,9	1036	19,4	1012	18,2
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	245	4,5	239	4,5	244	4,4
45 Restitutions de collectivités publiques	711	13,0	716	13,4	703	12,6
46 Subventions	169	3,1	158	3,0	164	2,9
47 Subventions redistribuées	1	0,0	1	0,0	1	0,0
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	205	3,8	240	4,5	331	6,0
49 Imputations internes	231	4,2	240	4,5	256	4,6
Total	5452	100,0	5346	100,0	5565	100,0

Selon la classification par natures, les revenus proviennent pour l'essentiel des impôts, des dédommagements et des restitutions de collectivités publiques à raison de, respectivement, 45,2, 18,2 et 12,6 pour cent. Le poste principal est celui des impôts: avec un montant de 2513 francs par habitant en 2015, il enregistre une progression de 2,8 pour cent par rapport à 2014. Au deuxième rang, on trouve le groupe de comptes des dédommagements, qui inclut en particulier les émoluments perçus pour l'eau, les eaux usées, les déchets, l'électricité et le gaz, ainsi que les restitutions. Le montant par habitant, de 1012 francs, a légèrement reculé par rapport à l'année précédente. Les restitutions de collectivités publiques, elles aussi en légère baisse, sont de 703 francs par habitant en 2015. C'est dans ce groupe de comptes que sont notamment inscrites les subventions versées par le canton au titre de la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale.

Les revenus des biens, ceux des imputations internes ainsi que les prélèvements sur les financements spéciaux, tous en hausse, contribuent à raison de plus de 16 pour cent au montant total.



### 3.3 Compte des investissements

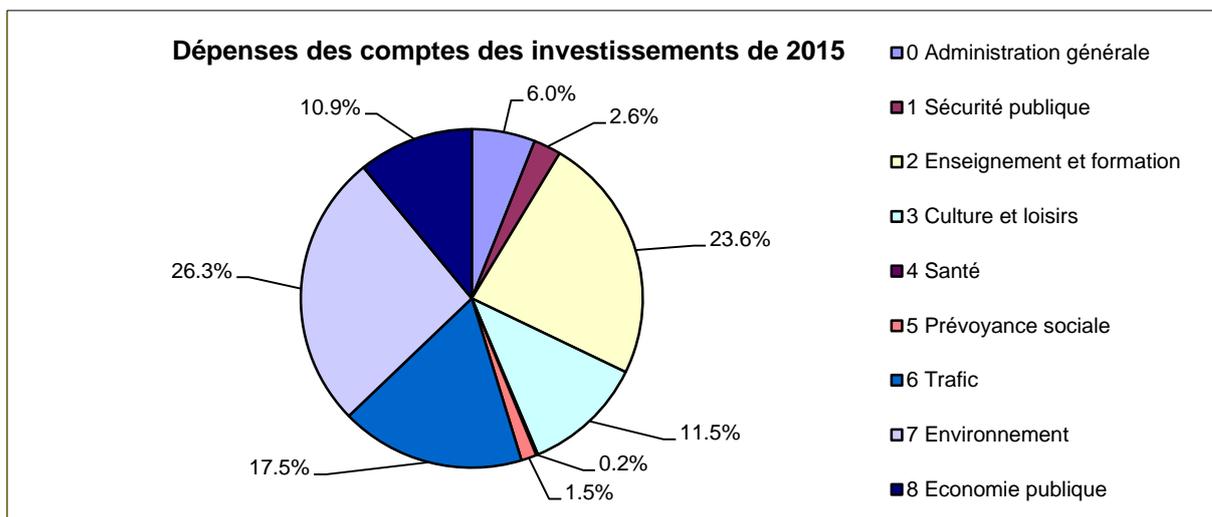
#### 3.3.1 Classification par tâches

Les dépenses, les recettes et le solde des tâches des comptes des investissements de 2014 et 2015 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes sauf les communes pilotes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent.

Année	Dépenses				Recettes				Solde	
	2014		2015		2014		2015		2014	2015
	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	47	6,6	48	6,0	5	2,7	2	1,2	42	46
1 Sécurité publique	20	2,8	21	2,6	5	2,3	4	2,2	15	17
2 Enseignement et formation	137	19,2	189	23,6	6	3,4	5	2,8	130	184
3 Culture et loisirs	87	12,2	92	11,5	11	5,5	23	12,5	76	69
4 Santé	1	0,1	1	0,2	0	0,2	0	0,2	0	1
5 Prévoyance sociale	19	2,6	12	1,5	3	1,3	2	1,2	16	9
6 Trafic	137	19,2	140	17,5	27	14,2	25	13,3	110	116
7 Environnement	217	30,3	211	26,3	128	66,1	113	60,9	89	99
8 Economie publique	49	6,9	88	10,9	8	4,3	11	5,9	41	77
9 Finances et impôts*										
Total	714	100,0	803	100,0	193	100,0	185	100,0	521	618

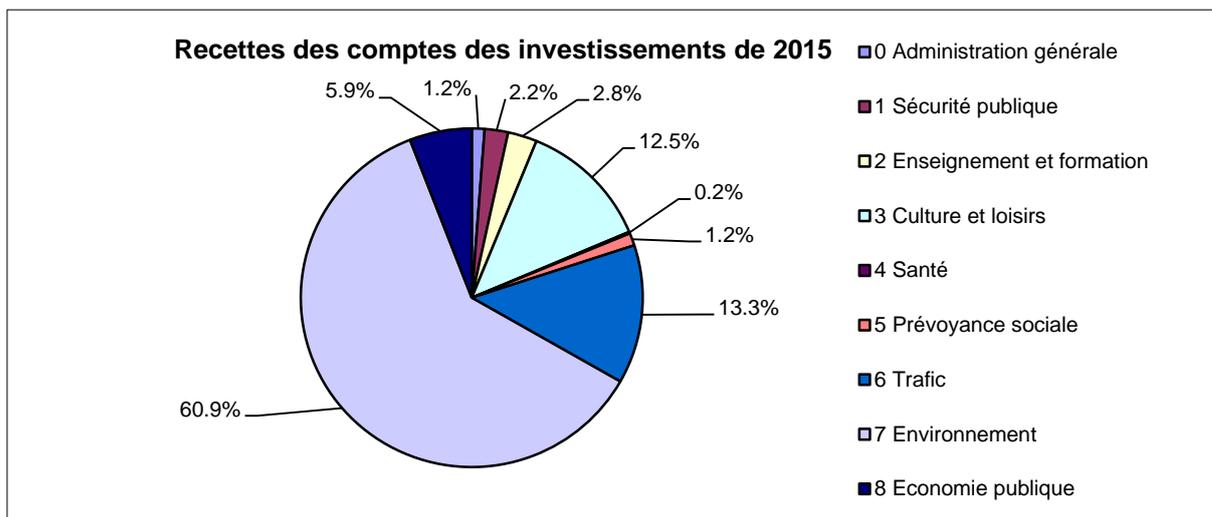
\* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

En 2015, les communes bernoises ont investi bien davantage en valeur nette que l'année précédente, soit 97 francs de plus par habitant. Ce résultat est en grande partie dû à des dépenses d'investissement accrues en faveur de l'enseignement et de la formation ainsi que de l'économie publique. Dans ces deux domaines, les investissements nets par habitant ont progressé, respectivement, de 41 et de 88 pour cent.



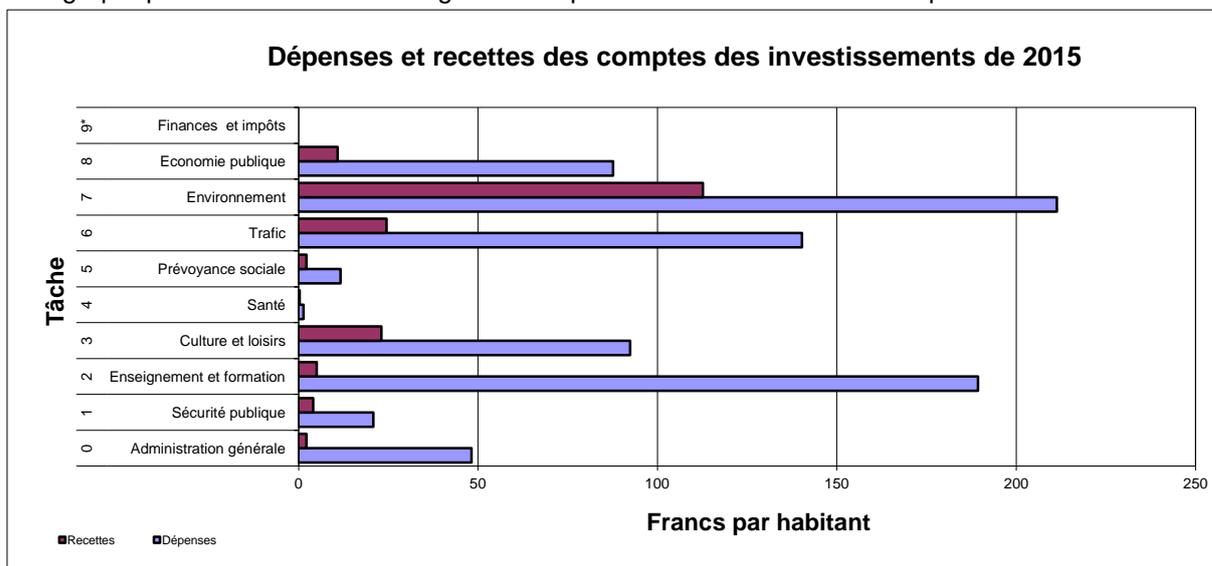
Les domaines de la protection et de l'aménagement de l'environnement, du trafic ainsi que de l'enseignement et de la formation enregistrent les dépenses d'investissement les plus substantielles (67,4 % à eux seuls), comme pour les années précédentes (73 % en 2014).

S'agissant des recettes d'investissement, en recul par rapport à 2014, les valeurs les plus élevées en chiffres absolus sont enregistrées dans le domaine de la protection et de l'aménagement de l'environnement, suivi du trafic.



En 2015, la plupart des investissements nets se rapportent aux domaines de l'enseignement et de la formation, du trafic ainsi que de la protection et de l'aménagement de l'environnement.

Le graphique ci-dessous met en regard les dépenses et les recettes de chaque domaine:



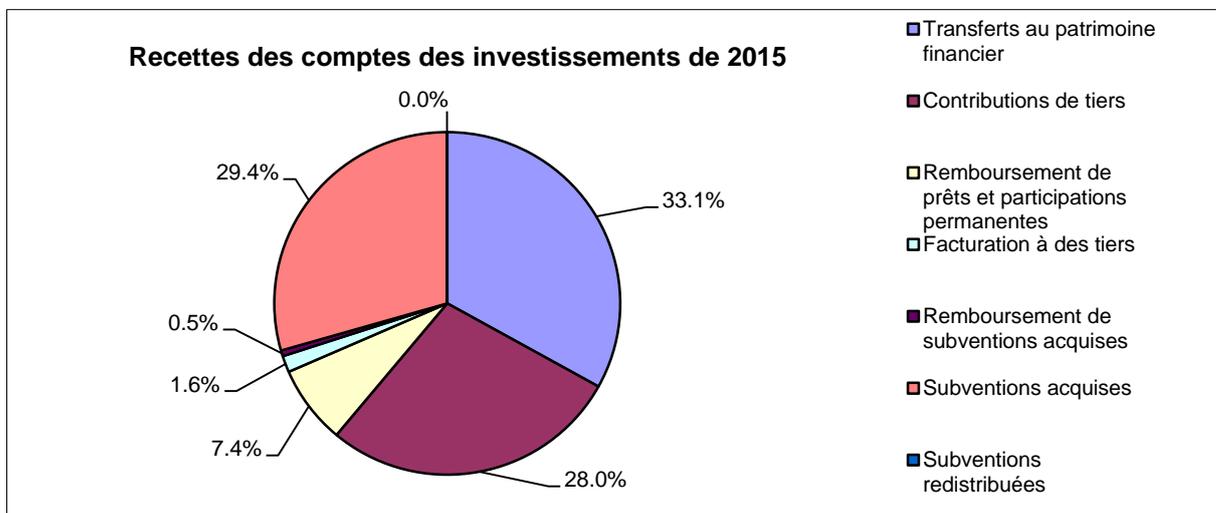
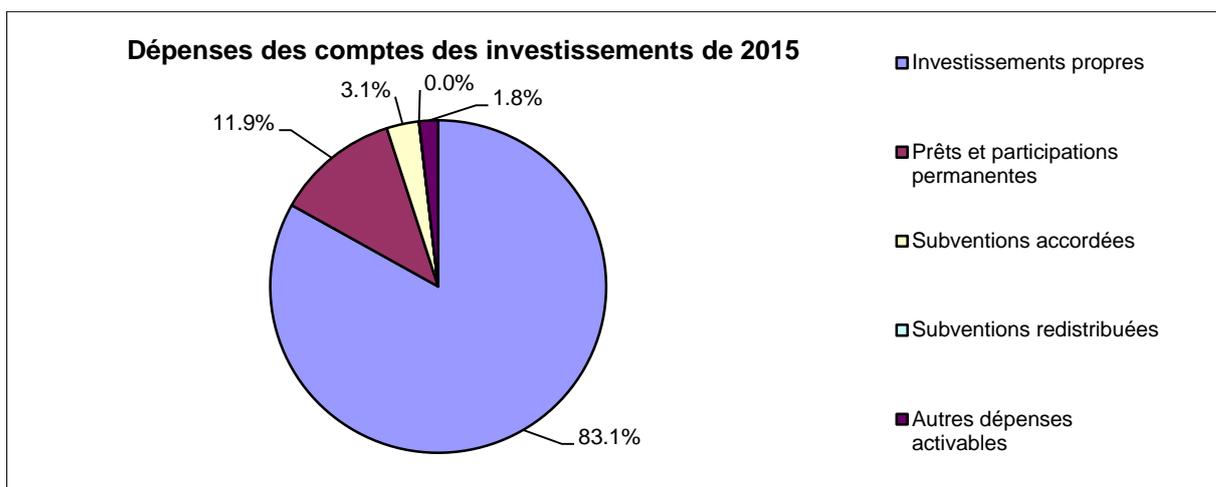
\* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

### 3.3.2 Classification par natures

Les dépenses et les recettes de la classification par natures du compte des investissements sont présentées en pour-cent, abstraction faite des chiffres des communes pilotes.

En 2015, les dépenses à charge du compte des investissements ont une nouvelle fois été consacrées pour l'essentiel, soit à raison de 83,1 pour cent (90,2 % l'année précédente), à l'acquisition de biens d'investissement.

S'agissant des recettes, les postes les plus importants en 2015 sont, tout d'abord, les transferts au patrimoine financier (33,1 %), les contributions de tiers telles que les taxes de raccordement et les contributions des propriétaires fonciers (28,0 %), suivies par les subventions acquises, dont les subventions cantonales (29,4 %).



### 3.4 Bilan

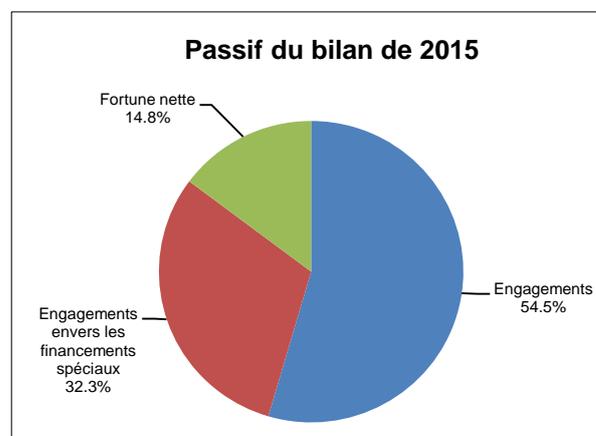
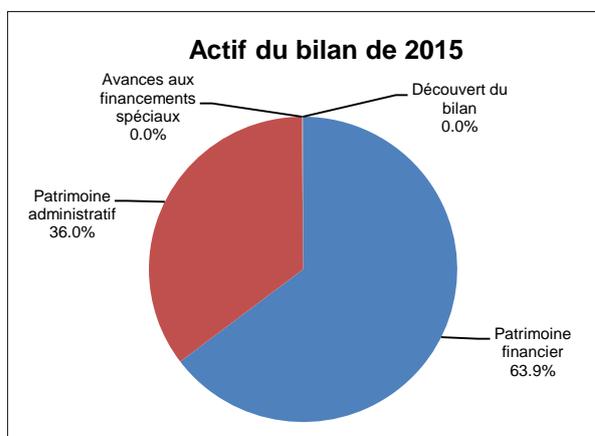
Les valeurs du bilan des exercices 2013 à 2015 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes (sauf les communes pilotes), **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Postes du bilan	Comptes de 2013		Comptes de 2014		Comptes de 2015	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
<b>1 Actif</b>	<b>7245</b>	<b>100,0</b>	<b>7283</b>	<b>100,0</b>	<b>7352</b>	<b>100,0</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>4621</b>	<b>63,8</b>	<b>4655</b>	<b>63,9</b>	<b>4755</b>	<b>64,7</b>
100 Disponibilités	888	12,3	1081	14,8	1214	16,5
101 Avoirs	1858	25,6	1706	23,4	1712	23,3
102 Placements	1816	25,1	1817	25,0	1774	24,1
103 Actifs transitoires	60	0,8	51	0,7	54	0,7
<b>11 Patrimoine administratif</b>	<b>2217</b>	<b>36,1</b>	<b>2625</b>	<b>36,0</b>	<b>2589</b>	<b>35,2</b>
114 Investissements propres	1810	25,0	1844	25,3	1773	24,1
115 Prêts et participations permanentes	730	10,1	708	9,7	754	10,3
116 Subventions d'investissement	50	0,7	49	0,7	40	0,5
117 Autres dépenses activables	28	0,4	25	0,3	21	0,3
<b>12 Financements spéciaux</b>	<b>3</b>	<b>0,0</b>	<b>3</b>	<b>0,0</b>	<b>3</b>	<b>0,0</b>
<b>13 Découvert du bilan</b>	<b>4</b>	<b>0,1</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>5</b>	<b>0,1</b>
<b>2 Passif</b>	<b>7245</b>	<b>100,0</b>	<b>7283</b>	<b>100,0</b>	<b>7352</b>	<b>100,0</b>
<b>20 Engagements</b>	<b>3679</b>	<b>50,8</b>	<b>3796</b>	<b>52,1</b>	<b>4010</b>	<b>54,5</b>
200 Engagements courants	469	6,5	471	6,5	472	6,4
201 Dettes à court terme	56	0,8	58	0,8	181	2,5
202 Dettes à moyen et à long terme	2638	36,4	2807	38,5	2794	38,0
203 Engagements envers des EP	127	1,8	124	1,7	120	1,6
204 Provisions	247	3,4	267	3,7	353	4,8
205 Passifs transitoires	141	1,9	69	0,9	90	1,2
<b>22 Financements spéciaux</b>	<b>2365</b>	<b>32,6</b>	<b>2350</b>	<b>32,3</b>	<b>2256</b>	<b>30,7</b>
<b>23 Fortune nette</b>	<b>1202</b>	<b>16,6</b>	<b>1137</b>	<b>15,6</b>	<b>1086</b>	<b>14,8</b>

Abréviation: EP Entités particulières

Le patrimoine financier, composé avant tout d'avoirs et de placements, représente en moyenne 64,7 pour cent de l'actif en 2015. L'essentiel du patrimoine administratif est constitué par les investissements propres. Malgré une légère augmentation en 2015, les avances aux financements spéciaux restent à un bas niveau, ce qui est réjouissant. Le découvert du bilan atteint 4,7 millions de francs. Bien qu'en hausse, il n'équivaut toujours qu'à un pourcentage minime de l'actif.

Le passif, pour sa part, est constitué en 2015 d'engagements à raison de 54,5 pour cent, ce qui représente une augmentation de 5,7 pour cent par rapport à 2014. Les dettes à moyen et à long terme sont prépondérantes (38,0 %). Le volume des dettes à court terme enregistre une hausse sensible, à l'instar des provisions. A l'opposé, les engagements envers les financements spéciaux sont en recul (4,0 %), tout comme la fortune nette (4,5 %).



## 4 Situation financière des communes bernoises en 2015

### 4.1 Situation financière

Les évaluations permettent de dresser le constat suivant:

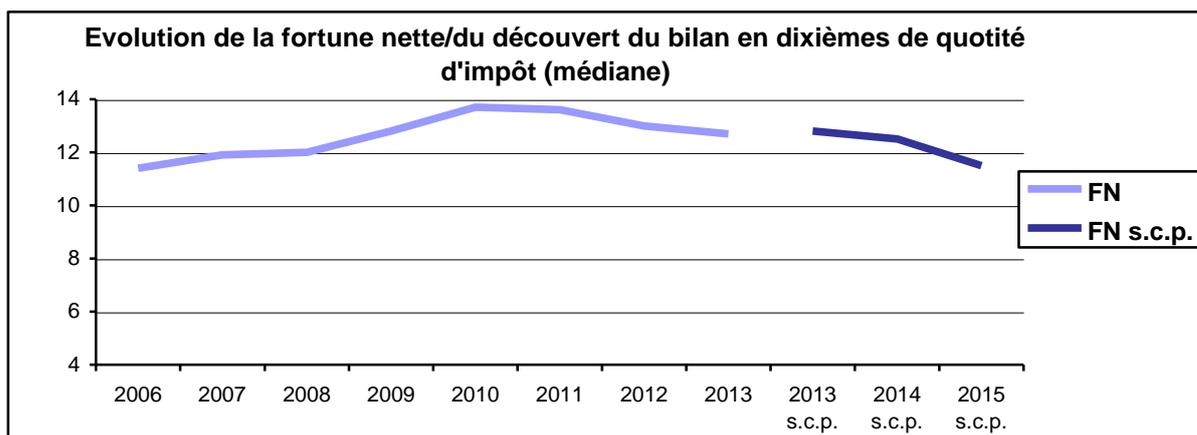
Par rapport aux années précédentes, la situation financière des communes bernoises (sans les communes pilotes) s'est quelque peu améliorée en 2015. Certains indicateurs, dont ceux qui renseignent sur la fortune nette, sont toujours en léger recul, tandis que d'autres valeurs comme la quotité d'autofinancement et la quotité de la charge des intérêts sont meilleures que celles de 2014. D'une manière générale, les indicateurs se situent à un bon niveau. Les dix communes pilotes, dont la situation financière est stable, ont vu leurs capitaux propres augmenter en une année. En comparaison intercantonale des moyennes, les communes du canton de Berne se maintiennent dans le milieu du classement.

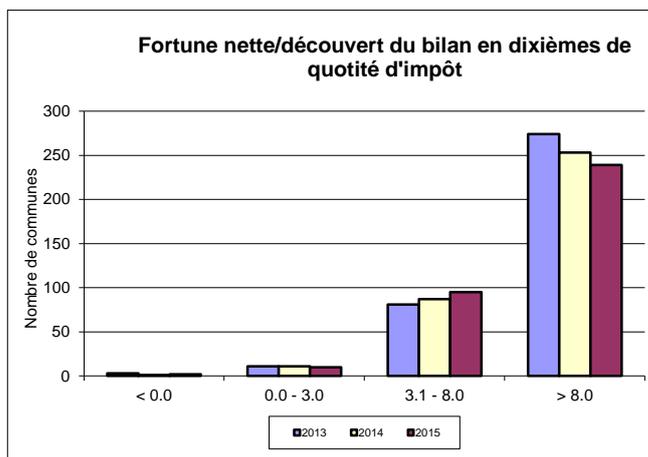
### 4.2 Evolution d'indicateurs importants

#### 4.2.1 Fortune nette / découvert du bilan

La fortune nette ou le découvert du bilan sont les «paramètres de surveillance du canton»: un découvert doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan, et ne doit pas excéder un tiers du revenu annuel ordinaire des impôts. Si la commune budgète un excédent de charges aboutissant à un découvert du bilan, elle doit préalablement porter son budget et son plan financier à la connaissance de l'OACOT (art. 74 de la loi sur les communes).

Deux communes présentent un découvert du bilan en 2015, pour un montant total de 4,7 millions de francs, alors qu'une seule collectivité était dans cette situation l'année d'avant. A l'opposé, la fortune nette totale atteint 929 millions de francs (contre 967 millions en 2014). La médiane du volume de la fortune nette ou du découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt, en constante progression jusqu'en 2010, est désormais en recul. La valeur actuelle, soit 11,5, reste à un niveau élevé.

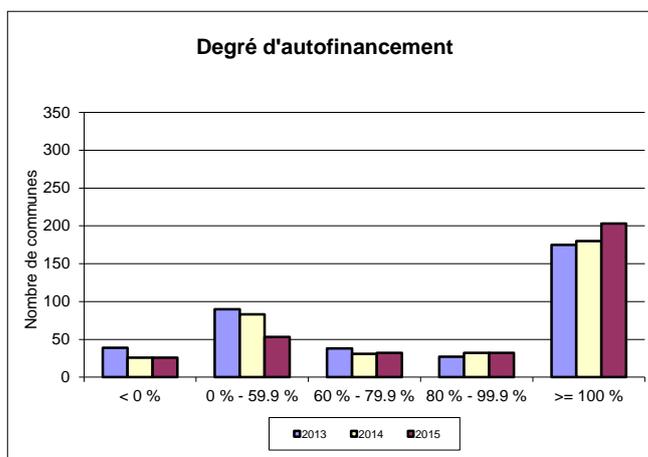
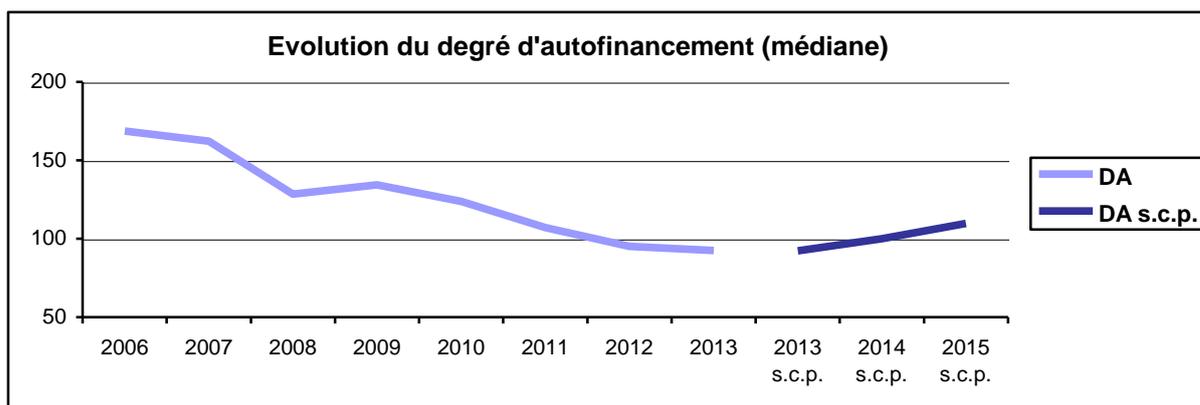




La distribution de fréquence montre que le nombre de communes enregistrant un découvert du bilan a été très peu élevé ces trois dernières années. La plupart des communes peuvent se prévaloir d'une fortune nette supérieure à 8 dixièmes de quotité d'impôt, même si leur nombre tend à diminuer (depuis 2010). A l'inverse, la catégorie des communes ayant une fortune nette de 3,1 à 8 dixièmes de quotité d'impôt s'est étoffée. Cf. carte synoptique 1.

#### 4.2.2 Degré d'autofinancement

La médiane du degré d'autofinancement atteste de valeurs supérieures à 80 pour cent, qui peuvent donc être qualifiées de bonnes à très bonnes. Le seuil de 100 pour cent a même été dépassé de manière ininterrompue entre 2006 et 2011. Cela signifie que, pendant cette période, la plupart des communes ont été en mesure de financer intégralement leurs investissements au moyen de leurs propres ressources ou de rembourser leurs dettes. En 2012 et en 2013, le degré d'autofinancement est descendu au-dessous de la barre des 100 pour cent, avant qu'une tendance à la hausse ne s'amorce en 2014 pour aboutir, en 2015, à un niveau de 109,8 pour cent considéré comme élevé.

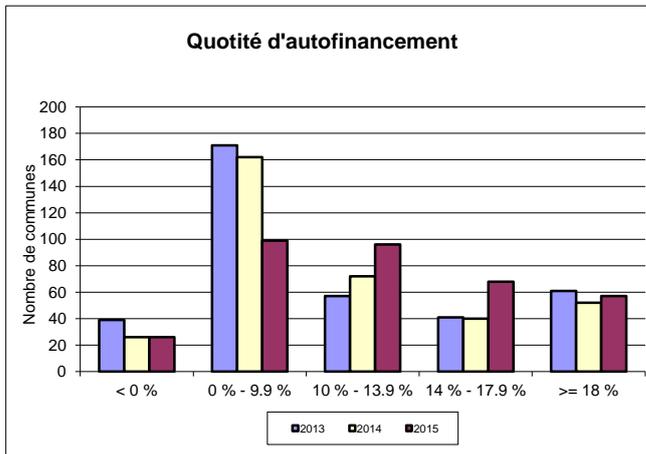
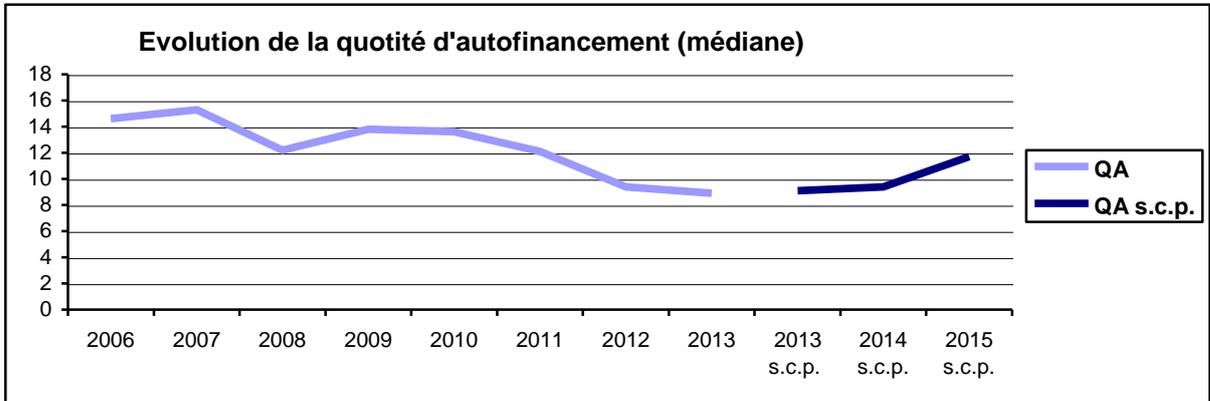


La plupart des communes ont un degré d'autofinancement excédant 80 pour cent, qui peut donc être qualifié de bon à très bon. Une forte hausse est même enregistrée dans la catégorie supérieure à 100 pour cent, avec un impact sur la médiane. A l'opposé, le nombre de communes enregistrant un degré d'autofinancement inférieur à 80 pour cent (de «suffisant à court terme» à «très mauvais») est en recul.

Cf. carte synoptique 6.

### 4.2.3 Quotité d'autofinancement

La médiane de la quotité d'autofinancement, qui était en recul depuis 2010, a augmenté en 2015 par rapport à l'année précédente; de 11,7 pour cent, elle se situe à un niveau suffisant (entre 10 et 14 %). Plus la valeur considérée est élevée, et plus la capacité financière de la commune est importante.

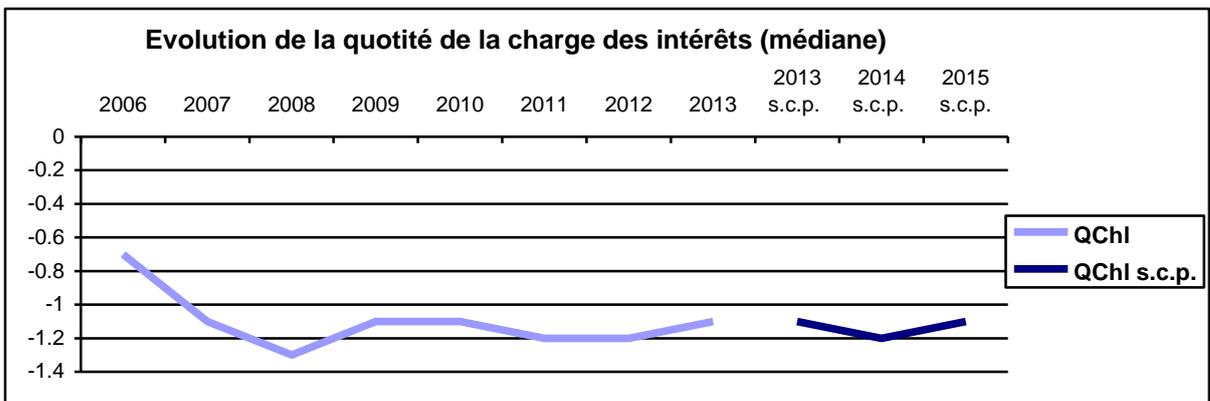


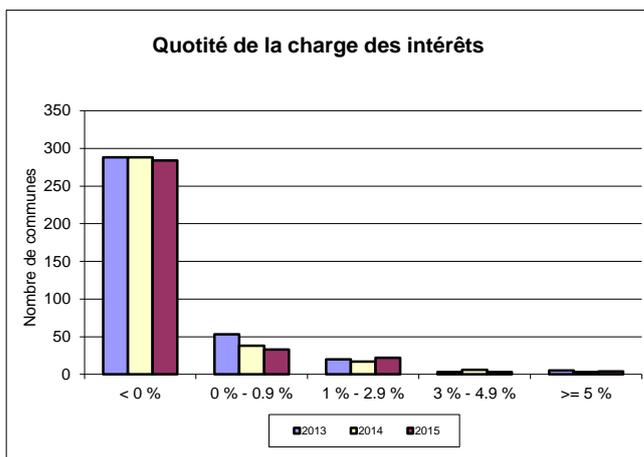
La distribution de fréquence met en évidence la nette amélioration enregistrée par la quotité d'autofinancement en 2015. A l'inverse, le nombre de communes se situant dans les catégories «insuffisante» à «très mauvaise» (< 10 %) a sensiblement diminué, en faveur des catégories «suffisante» (10 à 14 %) et «bonne» (14 à 18 %). Par rapport à 2014, le total de la quotité d'autofinancement exprimé en francs a nettement progressé (+ 17 %).

Cf. carte synoptique 7.

### 4.2.4 Quotité de la charge des intérêts

La médiane de la quotité de la charge des intérêts a eu tendance à reculer ces dernières années. Située à -1,1 pour cent en 2015, elle atteste d'une charge minime. Le faible niveau des intérêts de la dette se répercute sur cet indicateur.



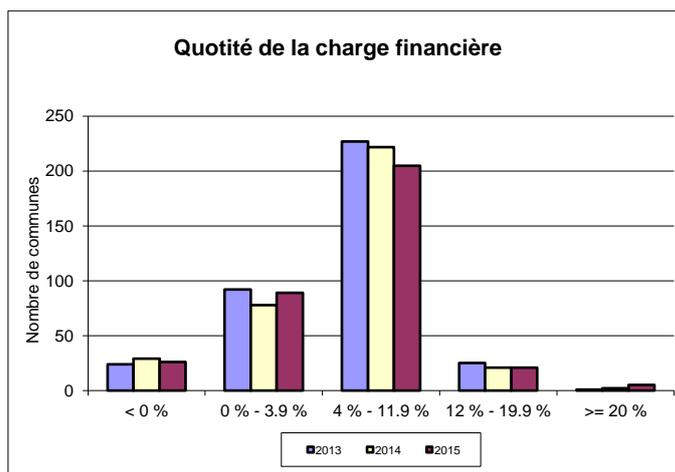
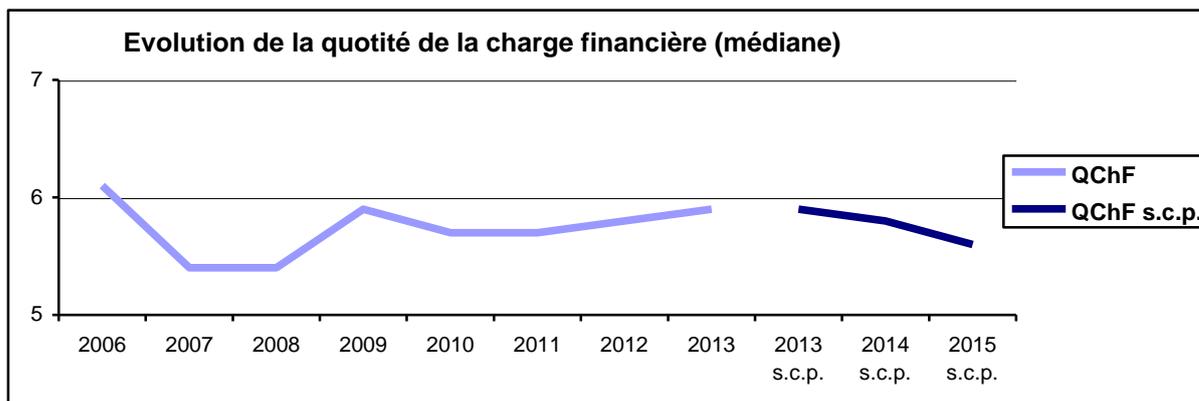


Dans plus de 80 pour cent des communes, la quotité de la charge est très faible (< 0 %). Ces communes sont au nombre de 284, à peine moins qu'en 2014. La catégorie «charge moyenne» (1 à 3 %) est en progression mais, d'une manière générale, l'évolution est positive.

Cf. carte synoptique 8.

#### 4.2.5 Quotité de la charge financière

La médiane de la quotité de la charge financière est, en 2015, de 5,6 pour cent, soit à un niveau moyen. Cet indicateur est calculé compte tenu non seulement des dépréciations harmonisées, mais aussi des attributions aux financements spéciaux dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ainsi que des dépréciations du découvert du bilan.

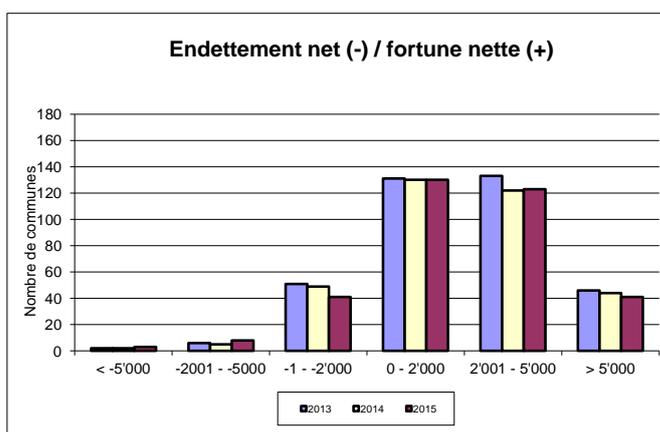
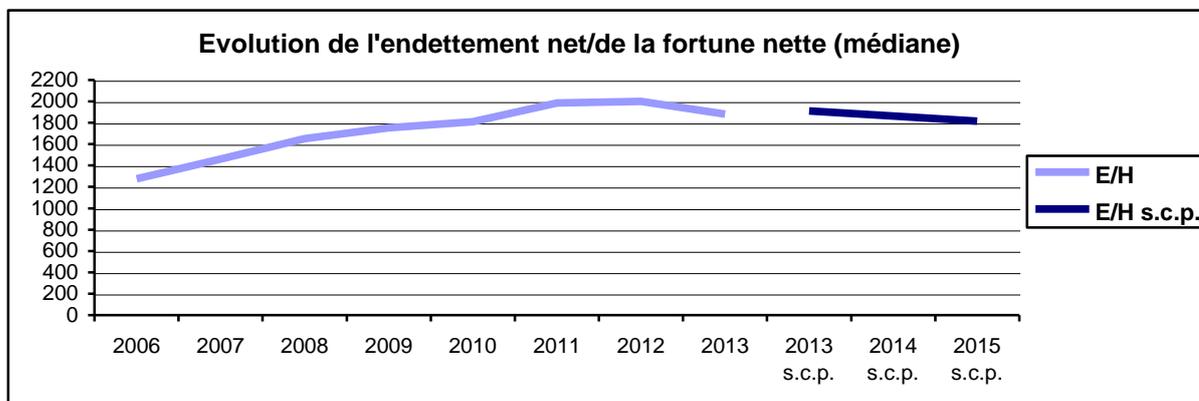


La distribution de fréquence montre que la quotité de la charge financière de la plupart des communes se situe entre 4 et 12 pour cent et qu'elle peut donc être qualifiée de moyenne, avec une tendance à la baisse. Le nombre de communes dont la charge est faible, voire très faible (< 4 %), a progressé au total. Il en va de même, bien que dans une moindre mesure, de celui des communes devant faire face à une très forte charge (≥ 20 %).

Cf. carte synoptique 9.

#### 4.2.6 Endettement net / fortune nette

La médiane de l'endettement net ou de la fortune nette en francs par habitant, après une évolution favorable de plusieurs années, tend à diminuer depuis 2013. En tout état de cause, le patrimoine financier est évalué avec une extrême retenue dans le canton de Berne, de sorte qu'une grande réserve est de mise dans l'appréciation de cet indicateur (cf. chapitre 2.3.1). En 2015, la commune médiane peut se prévaloir d'une fortune nette de 1816 francs par habitant.

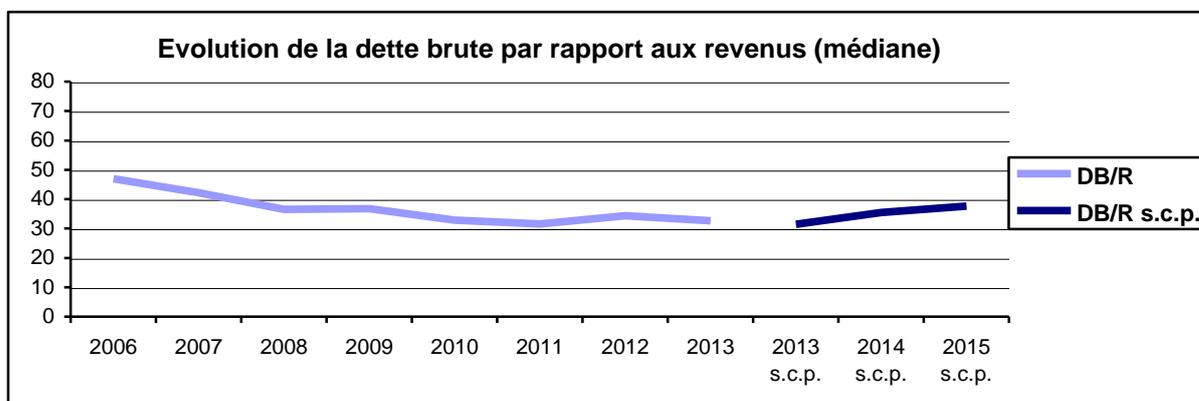


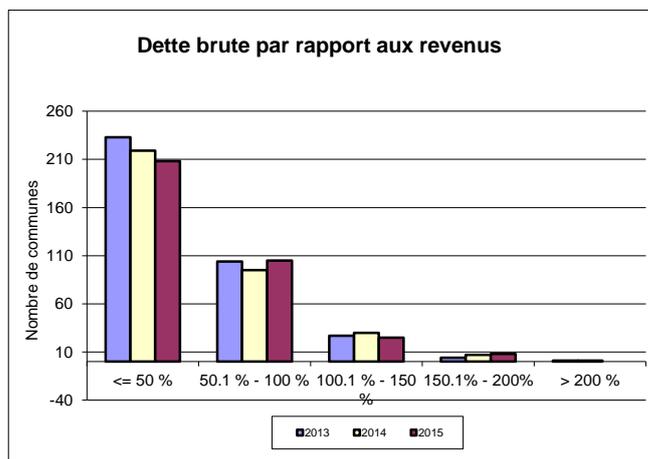
Il ressort de la distribution de fréquence que 85 pour cent des communes disposent d'une fortune nette par habitant. Les 52 autres communes (15 %) enregistrent un endettement net. Celui-ci n'excède toutefois que dans de rares cas 2000 francs par habitant.

Cf. carte synoptique 10.

#### 4.2.7 Dette brute par rapport aux revenus

La médiane de la quotité de la dette brute par rapport aux revenus tend à diminuer au fil des ans même si, en 2015, elle a légèrement augmenté pour se situer à 37,6 pour cent. Cette valeur indique que l'endettement brut par rapport au revenu est à un très bon niveau.



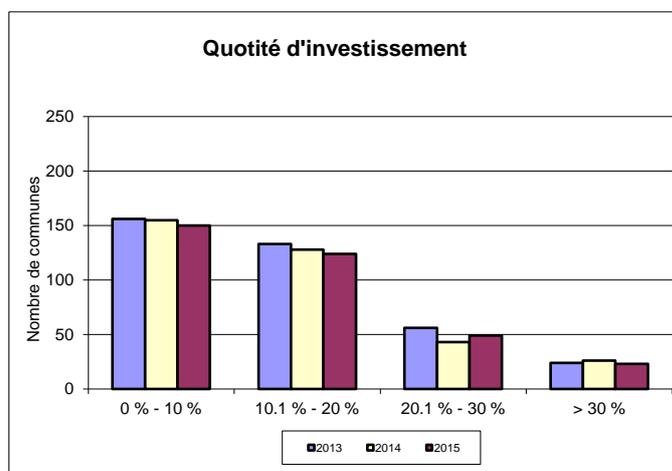
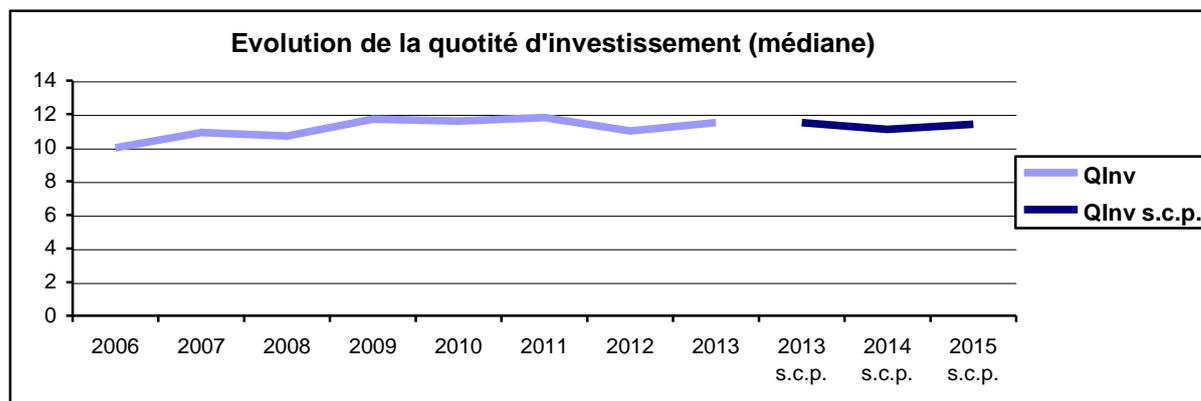


La distribution de fréquence montre que plus de 90 pour cent des communes obtiennent une bonne ou une très bonne valeur. A l'autre extrême, très peu de communes – 8 au total, en 2015 comme en 2014 – enregistrent une valeur qualifiée de mauvaise ou critique, soit supérieure à 150 pour cent. Le nombre de communes comprises dans la fourchette intermédiaire, celles des valeurs considérées comme moyennes (> 100 % à 150 %), tend à diminuer.

Cf. carte synoptique 16.

#### 4.2.8 Quotité d'investissement

Depuis 2007, la médiane de la quotité d'investissement est restée légèrement au-dessus de la barre de 10 pour cent (11,4 % en 2015). Ainsi, les activités d'investissement de la moitié des communes doivent être qualifiées de moyennes. Il n'en reste pas moins que cette valeur est modeste, puisqu'on ne parle d'activités d'investissement importantes qu'à partir de 20 pour cent. Force est encore de relever que, comme pour le degré d'autofinancement, cet indicateur peut fortement fluctuer d'une année à l'autre, de sorte qu'il est nécessaire d'en apprécier l'évolution sur plusieurs exercices.

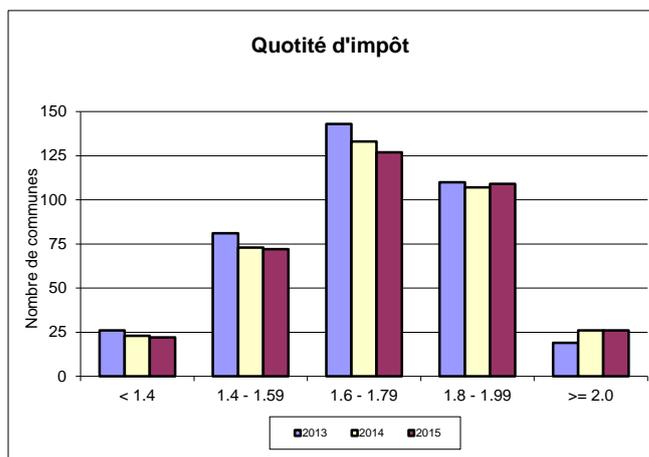
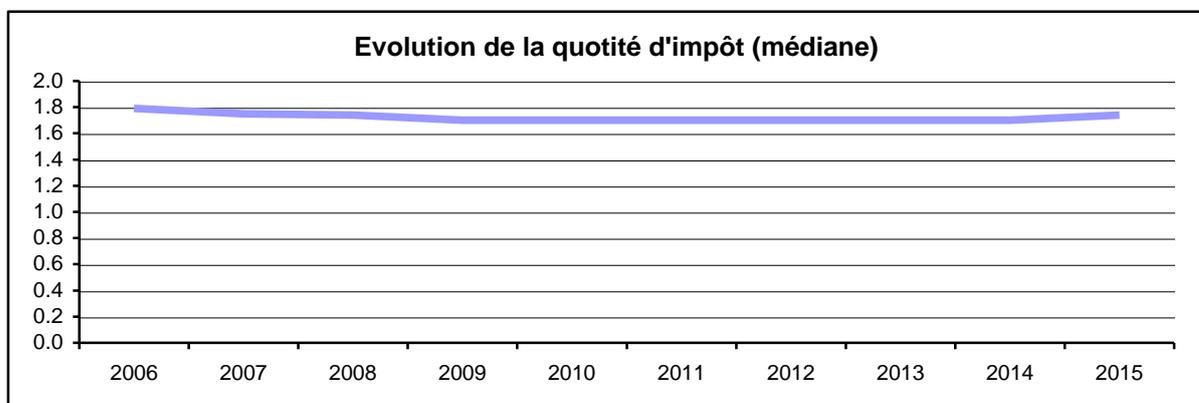


Les communes dont la quotité d'investissement ne dépasse pas 10 pour cent sont en légère diminution par rapport à 2014, tout comme celles dont les activités d'investissement sont qualifiées de moyennes (entre 10 et 20 %). Un report a donc lieu en faveur de la catégorie des activités d'investissement importantes (20 à 30 %). Un quart des collectivités à peine enregistre une quotité supérieure à 20 pour cent et, partant, consent des investissements importants, voire très importants (6 communes de moins qu'en 2014).

Cf. carte synoptique 17.

#### 4.2.9 Quotité d'impôt

Après s'être longtemps située à 1,70 précisément, la médiane de la quotité d'impôt tend à augmenter légèrement en 2015, pour s'établir à 1,74. Dans le cas de cet indicateur, toutes les communes bernoises, y compris les communes pilotes, ont été prises en considération.

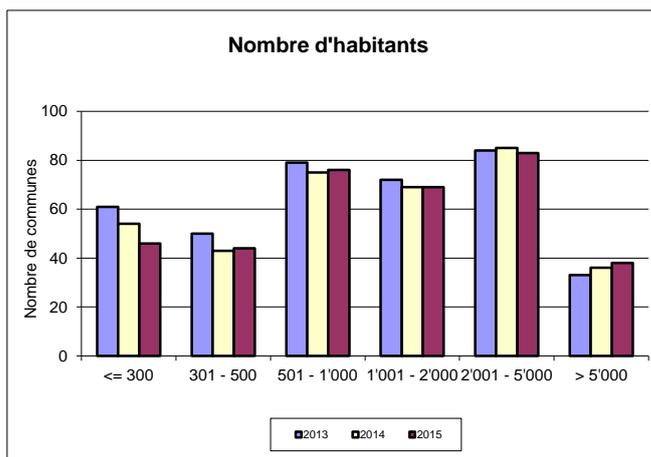
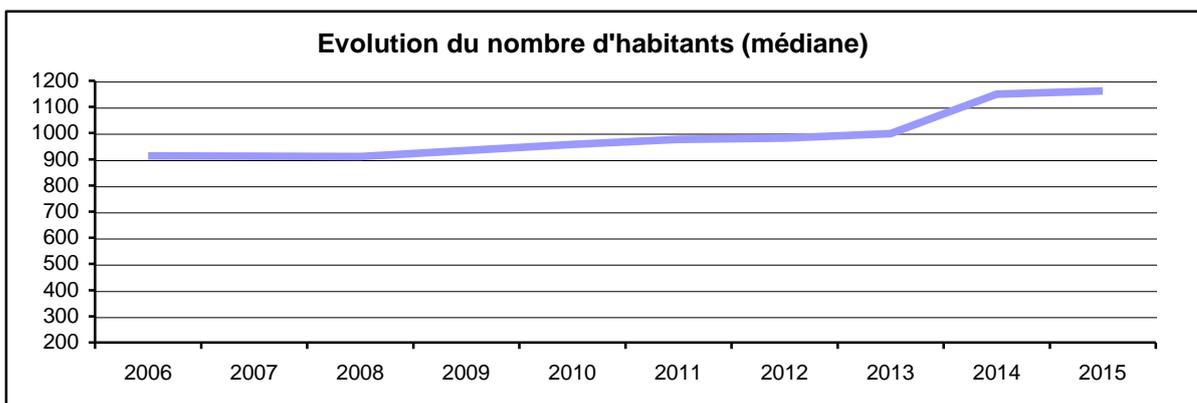


Dans la plupart des communes, soit environ deux tiers d'entre elles, la quotité d'impôt se situe entre 1,6 et 2,0. Le nombre de collectivités dont la quotité d'impôt est de 2 ou plus reste inchangé par rapport à 2014. A l'opposé, il est de plus en plus rare que la quotité d'impôt soit inférieure à 1,4.

Cf. carte synoptique 18.

#### 4.2.10 Habitants

La médiane du nombre d'habitants par commune n'a cessé de progresser ces dernières années, pour atteindre 1161 habitants en 2015. Ainsi, 53 pour cent des communes se situent au-delà de la barre du millier, et 47 pour cent (166 communes), en deçà. En 2015, le canton de Berne compte 1 011 759 habitants (population résidente moyenne), contre 1 005 431 en 2014. Les données démographiques englobent également celles des communes pilotes.



La distribution de fréquence montre que le nombre de grandes communes de plus de 5000 habitants est en hausse (38 communes), tandis que celui des très petites communes de 300 habitants au plus se rétracte (46 communes). La plupart des collectivités font partie de l'une des deux catégories allant de 501 à 1000 habitants d'une part, et de 2001 à 5000 habitants d'autre part. En troisième position, on trouve les communes de 1001 à 2000 habitants, au nombre de 69 en 2015 comme en 2014.

Cf. carte synoptique 19.

### 4.3 Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales)

Les communes bernoises sont réparties entre les six périmètres définis pour les conférences régionales (l'annexe II indique leur appartenance). Les cartes synoptiques des indicateurs financiers de 2015 sont analysées en fonction d'un tel découpage. Dans ce contexte, le périmètre de la région de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois est subdivisé afin qu'une évaluation différenciée soit possible entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part, et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part. L'analyse permet les constatations suivantes:

- Dans le cas de l'indicateur «**fortune nette / découvert du bilan**» (carte 1), il est à relever que deux communes – situées dans le Mittelland – enregistrent un découvert du bilan en 2015. En Haute-Argovie, comme jusqu'ici, de très nombreuses communes (89 %) disposent de 8 dixièmes de quotité d'impôt de fortune nette ou davantage. Cette région est immédiatement suivie par le Jura bernois, dont près de 82 pour cent des communes sont dans la même situation. Le **résultat des comptes** (carte 3) est le plus souvent positif en 2015; 76 pour cent des communes du Jura bernois et 57 pour cent de celles de l'Oberland oriental peuvent se prévaloir d'un excédent de revenus. Les 30 communes ayant comptabilisé des **avances aux finances spéciaux** (carte 2) se répartissent sur l'ensemble du territoire cantonal, avec une prédominance, en 2015, dans l'Emmental et le Jura bernois.
- Pour ce qui est de l'**autofinancement** (carte 4), près de la moitié des communes de l'Oberland oriental parviennent en 2015 à une valeur très élevée, de plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt.
- Les **investissements nets** (carte 5) se sont montés à plus de 10 dixièmes de quotité d'impôt dans 32 communes. Dans la région de Thoue – Oberland occidental, 20 pour cent des communes ont investi dans une telle mesure, contre 18 pour cent dans l'Oberland oriental. La **quotité d'investissement** (carte 17) révèle que, en 2015 comme précédemment, les activités d'investissement sont importantes ou très importantes dans l'Oberland oriental surtout (près de la moitié des communes sont concernées). Il est suivi de la région de Thoue – Oberland occidental (près d'un quart des communes).
- Dans le Jura bernois, 74 pour cent des communes ont un **degré d'autofinancement** (carte 6) supérieur à 100 pour cent, tout comme 68 pour cent des communes de l'Emmental. Dans les régions de la Haute-Argovie, de Berne – Mittelland, de Thoue – Oberland occidental et de Biel/Bienne – Seeland surtout, cette valeur est au contraire souvent insuffisante, c'est-à-dire inférieure à 60 pour cent. La plupart des communes disposant d'une bonne **quotité d'autofinancement** (carte 7), supérieure à 14 pour cent, font partie du Jura bernois ou de l'Oberland oriental. A l'inverse, les valeurs insuffisantes sont prépondérantes dans les régions de la Haute-Argovie et de Berne – Mittelland.
- S'agissant de la **quotité de la charge des intérêts** (carte 8), on relève qu'il n'y a guère de communes devant faire face à une forte charge en 2015; c'est dans le Jura bernois qu'elles sont proportionnellement le plus nombreuses. La proportion la plus élevée de communes dont la **quotité de la charge financière** (carte 9) met en évidence une forte, voire très forte charge se situe dans l'Oberland oriental. Le constat est inverse en Haute-Argovie.
- La carte représentant la **fortune nette / l'endettement net par habitant** (carte 10) montre que ce sont surtout les communes de Haute-Argovie et du Jura bernois qui disposent, en 2015, d'une **fortune nette** de plus de 2000 francs **par habitant**. Dans toutes les régions, les communes ont majoritairement comptabilisé des **dépréciations complémentaires** (carte 11). Ces communes représentent une proportion située entre 72 pour cent (Biel/Bienne – Seeland) et 88 pour cent (Emmental).
- En ce qui concerne la **couverture des charges** (carte 12), tant les communes enregistrant une bonne valeur que celles pour lesquelles la situation doit être qualifiée de problématique sont disséminées sur l'ensemble du territoire cantonal en 2015, avec une certaine concentration en Haute-Argovie s'agissant de la seconde catégorie. Pour ce qui est de la **charge des intérêts nets** (carte 13), les valeurs sont basses partout et l'on trouve même des communes ne devant

faire face à aucune charge. S'agissant de la **maîtrise des dépenses courantes** (carte 14), de très nombreuses communes affichent de bonnes valeurs, en particulier dans l'Emmental (77 %); par contre, la situation est fréquemment mauvaise (valeurs excédant 4 %) dans la région de Thoue – Oberland occidental.

- En 2015, les 8 communes dont la **dette brute par rapport aux revenus** (carte 16) est à un niveau qualifié de mauvais ou de critique se répartissent sur l'ensemble du territoire cantonal, exception faite de l'Emmental et de l'Oberland oriental. En Haute-Argovie, quatre cinquièmes des communes affichent une très bonne valeur de 50 pour cent au plus.
- Dans le Jura bernois, en 2015, un quart des communes ont une **quotité d'impôt** (carte 18) d'au moins 2,0. Quant aux communes ayant une quotité d'impôt basse à très basse (inférieure à 1,6), elles restent avant tout situées dans les régions de Berne – Mittelland et de la Haute-Argovie.
- Le Jura bernois et l'Oberland oriental comprennent la proportion la plus élevée de petites communes de 500 habitants au plus. A l'opposé, c'est avant tout dans les régions de Berne – Mittelland et de Thoue – Oberland occidental que se concentrent les plus grandes communes dont la population excède 5000 habitants (carte 19).
- Il n'existe de communes touristiques que dans l'Oberland bernois. Quant aux communes agricoles et aux communes agricoles mixtes, elles se trouvent surtout dans l'Emmental. C'est dans les régions de Berne – Mittelland et de Biel/Bienne – Seeland que l'on recense le plus de communes périurbaines. Le Jura bernois compte pour sa part un grand nombre de communes industrielles et tertiaires (carte 20).

## 4.4 Comparaison avec les autres cantons

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales procède chaque année au relevé de sept indicateurs financiers (degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus, quotité d'investissement et endettement net par habitant) pour les communes de tous les cantons.

La comparaison la plus récente porte sur 2015 et a été publiée en mars 2017<sup>3</sup>. Les communes des cantons d'Argovie, d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Glaris, de Nidwald, d'Obwald et d'Uri avaient déjà introduit précédemment le MCH2 sur l'ensemble de leur territoire, et le canton de Zoug leur a emboîté le pas en 2015<sup>4</sup>. Dans le canton de Berne, dix communes pilotes sont, dans un premier temps, passées au MCH2 en 2014. Elles n'ont pas été prises en considération dans le calcul des indicateurs.

Sur le plan intercantonal, les communes bernoises se situent dans le milieu du tableau. La comparaison avec les moyennes<sup>5</sup> calculées pour les autres cantons en 2015 révèle ce qui suit:

- Avec un **degré d'autofinancement** de 83,6 pour cent, les communes du canton de Berne se trouvent au quatrième rang avant la fin. La médiane de tous les cantons est de 115,3 pour cent.
- La **quotité d'autofinancement**, de 10,4 pour cent, se situe nettement au-dessous de la valeur médiane, qui est de 12,2 pour cent. Les valeurs inférieures à 10 sont mauvaises, tandis que celles qui excèdent 20 sont qualifiées de bonnes. Les communes de quatre cantons affichent des valeurs inférieures à celles des communes bernoises.
- La **quotité de la charge des intérêts**, de -1,5 pour cent, est nettement inférieure à la médiane intercantonale de -0,9. Les valeurs enregistrées sont moindres dans neuf cantons. Une quotité de la charge des intérêts négative équivaut à une très faible charge.
- La **quotité de la charge financière** des communes bernoises, de 5,2 pour cent, correspond précisément à la médiane intercantonale. La quotité de la charge financière de deux cantons n'est pas connue.
- Les communes bernoises peuvent, avec 62,2 pour cent, se prévaloir de bonnes valeurs dans le cas de la **dette brute par rapport aux revenus**. Ces valeurs ne sont inférieures que dans quatre cantons. La médiane est de 69,6 pour cent. Les données d'un canton ne sont pas connues.
- Avec une **quotité d'investissement** de 14,9 pour cent, les communes bernoises font partie de celles qui investissent avec le plus de retenue. La médiane est de 15,3 pour cent. Les communes ont davantage investi dans 14 cantons. Les données de deux cantons ne sont pas connues.
- La **fortune nette**, qui se monte à 745 francs par habitant, est plutôt modeste par rapport à la médiane intercantonale, de 992 francs. Les communes de 15 cantons obtiennent un meilleur résultat, tandis que la fortune nette est inférieure dans dix autres cantons. Il se pourrait toutefois que la mise de côté des valeurs des communes pilotes induise un certain biais.

<sup>3</sup> Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, Info 29 / 13.03.2017, [www.kkag-cacsfc.ch](http://www.kkag-cacsfc.ch).

<sup>4</sup> [http://www.srs-csppc.ch/sites/default/files/pages/srs-csppc\\_uebersicht\\_einfuehrung\\_hrm2\\_2016-12.pdf](http://www.srs-csppc.ch/sites/default/files/pages/srs-csppc_uebersicht_einfuehrung_hrm2_2016-12.pdf)

<sup>5</sup> Contrairement à la démarche adoptée au chapitre 4.2, ce sont les moyennes qui sont comparées en l'espèce.

## 5 Cartes synoptiques

Les indicateurs qui ont été calculés sont présentés ci-après sous forme de cartes synoptiques accompagnées d'un commentaire.

En 2014, dix communes pilotes ont introduit le MCH2 de manière anticipée. Leurs données, faute d'être comparables à celles des autres communes encore sous le régime du MCH1, n'ont pas été prises en considération dans le présent rapport. Elles ont par ailleurs été déduites des comptes annuels de 2013 afin qu'elles ne faussent pas les comparaisons sur deux ans. Cette mise de côté n'est pas spécifiquement rappelée, sauf dans les tableaux de données où figure la mention «s.c.p.», signifiant «sans les communes pilotes». Seules quelques informations sont également variables pour les communes pilotes, ce que le commentaire précise à chaque fois.

En conséquence, les dix communes pilotes figurent en gris sur les cartes cantonales.

Dans le canton de Berne, les communes sont tenues de calculer les six indicateurs financiers harmonisés introduits par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 1987 et en 2005:

- Carte 6 Degré d'autofinancement
- Carte 7 Quotité d'autofinancement
- Carte 8 Quotité de la charge des intérêts
- Carte 9 Quotité de la charge financière
- Carte 16 Dette brute par rapport aux revenus
- Carte 17 Quotité d'investissement

Bon nombre des autres indicateurs présentés font référence à la quotité d'impôt. Un dixième de quotité d'impôt équivaut à la dixième partie de l'impôt simple. Lorsque la quotité d'impôt de la commune est de 1,5, cela signifie pour elle que le dixième de quotité d'impôt représente 1/15, ou 6,67 pour cent, de ses recettes fiscales. Un dixième de quotité d'impôt de l'ensemble des communes bernoises (communes pilotes comprises) équivaut en 2015 à quelque 145,5 millions de francs (141,7 millions de francs en 2014).

Quelques indicateurs ont été calculés sur la base de la publication du professeur Nils Soguel intitulée «Comparatif 2014 des finances cantonales et communales»:

- Carte 12 Couverture des charges
- Carte 13 Charge des intérêts nets
- Carte 14 Maîtrise des dépenses courantes
- Carte 15 Intérêt moyen de la dette (dettes à moyen et à long terme uniquement)

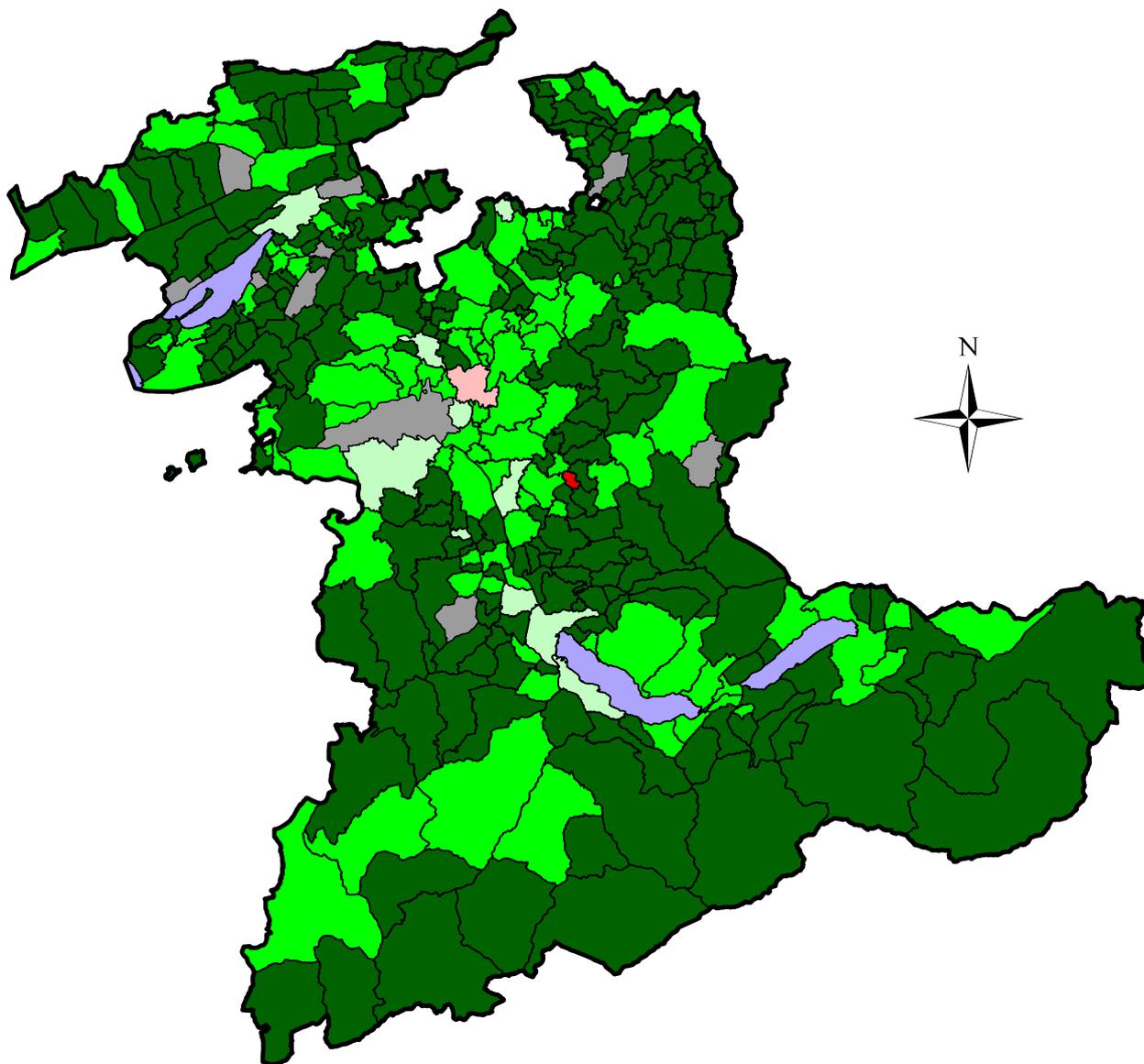
Les valeurs indicatives utilisées pour ces indicateurs proviennent du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2014) de l'IDHEAP<sup>6</sup>.

Sauf indication contraire, les évaluations portent sur les données figurant dans les comptes annuels de 2015 des communes municipales et des communes mixtes du canton de Berne, exception faite des communes pilotes, à savoir Berne, Herzogenbuchsee, Kappelen, La Neuveville, Mörigen, Perles, Sonceboz-Sombeval, Studen, Trubschachen et Wattenwil.

<sup>6</sup> Comparatif des finances cantonales et communales – Méthodologie; Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Lausanne (2014)

Karte 1 / Carte 1

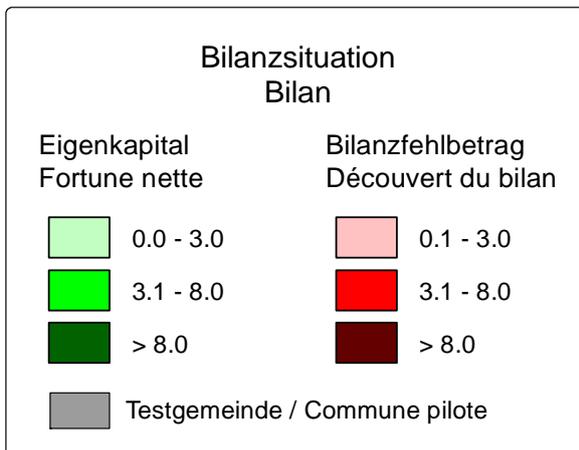
## Eigenkapital / Bilanzfehlbetrag in Steueranlagezehntel 2015 Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2015



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 11.5  
- Mittelwert/Moyenne: 8.0

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
- Publication avec indication des sources autorisée



## 5.1 Carte 1: Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2015

### Question examinée

L'importance de la fortune nette ou du découvert du bilan est exprimée en dixièmes de quotité d'impôt. La commune connaît ainsi la situation de son bilan et sait de quelles réserves elle dispose pour couvrir de futurs excédents de charges. L'accumulation de fortune nette permet un préfinancement. Si la commune enregistre par contre un découvert du bilan, elle est tenue de le déprécier dans un délai de huit ans.

### Commentaire

- Deux communes présentent un découvert du bilan à fin 2015 (d'un total de 4,7 millions de fr.), alors qu'il n'y en avait qu'une à fin 2014 (avec un découvert de 0,1 million de fr.). Aucune commune pilote ne comptabilise de découvert du bilan.
- Les comptes annuels de 239 communes (69,1 %) attestent en 2015 d'une fortune nette de plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt. En 2014, ces collectivités étaient encore au nombre de 253 (72 %).
- Selon leurs comptes annuels de 2015, les communes bernoises disposent d'une fortune nette de 929 millions de francs au total (année précédente: 967 millions). Ce résultat équivaut à un recul de 38 millions de francs ou de 3,95 pour cent par rapport à 2014.

### Médiane et moyenne

- La médiane de la fortune nette a une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente, pour se situer en 2015 à 11,5 dixièmes de quotité d'impôt. Ainsi, plus de la moitié des communes bernoises peuvent se prévaloir, au 31 décembre 2015, d'une importante fortune nette de 11,5 dixièmes de quotité d'impôt ou plus.
- En 2015, la moyenne se situe à 8,0 dixièmes de quotité d'impôt, légèrement au-dessous de celle de 2014. Ainsi, en moyenne, les communes bernoises disposent d'une fortune nette dont le montant dépasse largement la valeur recommandée par l'OACOT, à savoir 3 dixièmes de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que tant la médiane que la moyenne de la fortune nette exprimée en dixièmes de quotité d'impôt se situent à un niveau élevé.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane</b>	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6	13,0	12,7	12,8	12,5	11,5
<b>Moyenne</b>	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7	8,5	8,2	9,4	8,8	8,0

### Remarques

- Le découvert du bilan d'une des deux communes concernées se monte à 4,6 millions de francs et résulte de l'assainissement de la caisse de pension. Celui de la seconde commune est en léger recul.

### Formule de calcul

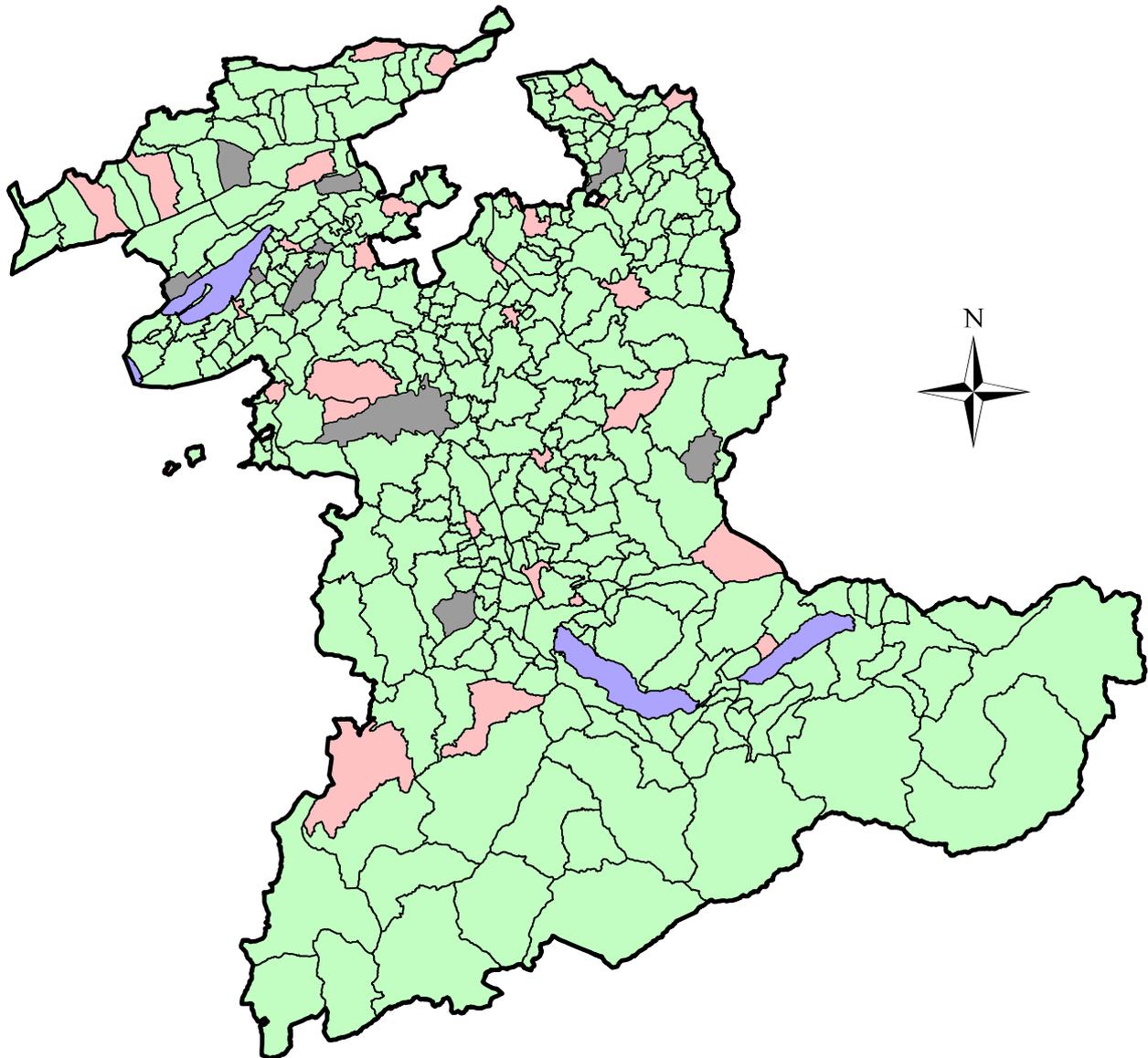
Fortune nette (compte 2390) ou découvert du bilan (compte 1390)

---

Dixième de quotité d'impôt

Karte 2 / Carte 2

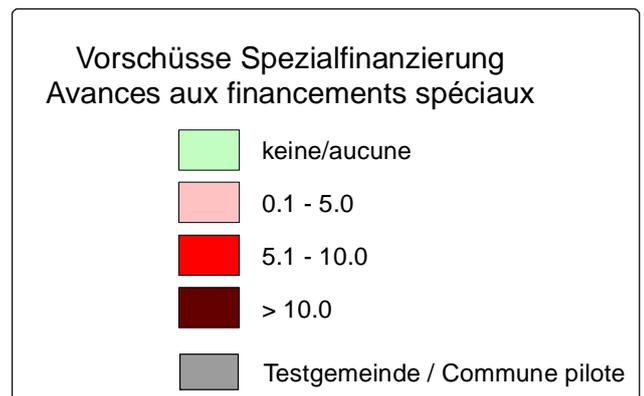
## Vorschüsse Spezialfinanzierungen in Steueranlagezehntel 2015 Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2015



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 0.0  
- Mittelwert/Moyenne: 0.0

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.2 Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2015

### Question examinée

Les avances aux financements spéciaux représentent des déficits dans le cas des tâches faisant l'objet d'un financement spécial (p. ex. alimentation en eau ou assainissement): les charges ne pouvant plus être couvertes par les avoirs du financement spécial, elles doivent être préfinancées à charge du compte général. L'avance correspond donc à un découvert du bilan, c'est-à-dire à une dette du financement spécial par rapport au compte général.

Le total des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur (compte du bilan 1280, surtout dans les domaines de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets), est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. On constate ainsi quelles sont les communes tenues de rembourser des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur dans un délai de huit ans à compter de la première inscription au bilan.

### Commentaire

- Fin 2015, aucune commune n'enregistre des avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur de plus de 5 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 0).
- Fin 2015, les comptes de 30 communes (année précédente: 28) indiquent la présence d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur devant être dépréciées par des excédents de revenus dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan.
- En 2015, les avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur des communes bernoises équivalent à quelque 1,6 million de francs au total (année précédente: 1,5 million de fr.).
- Fin 2015, les comptes de 91 pour cent des communes bernoises, soit de 316 d'entre elles, n'affichent toutefois aucune avance à un quelconque financement spécial fondé sur le droit supérieur.

### Médiane et moyenne

- La médiane, de 0 dixième de quotité d'impôt, n'est pas une valeur probante étant donné que plus de la moitié des communes bernoises n'enregistrent pas d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur.
- Fin 2015, la moyenne se situe, comme la médiane, à 0,0 dixième de quotité d'impôt; ainsi, le montant des avances est très peu élevé si l'on considère l'ensemble des communes.
- La comparaison pluriannuelle ne révèle aucun changement notable.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Moyenne</b>	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

### Remarques

- Aucune.

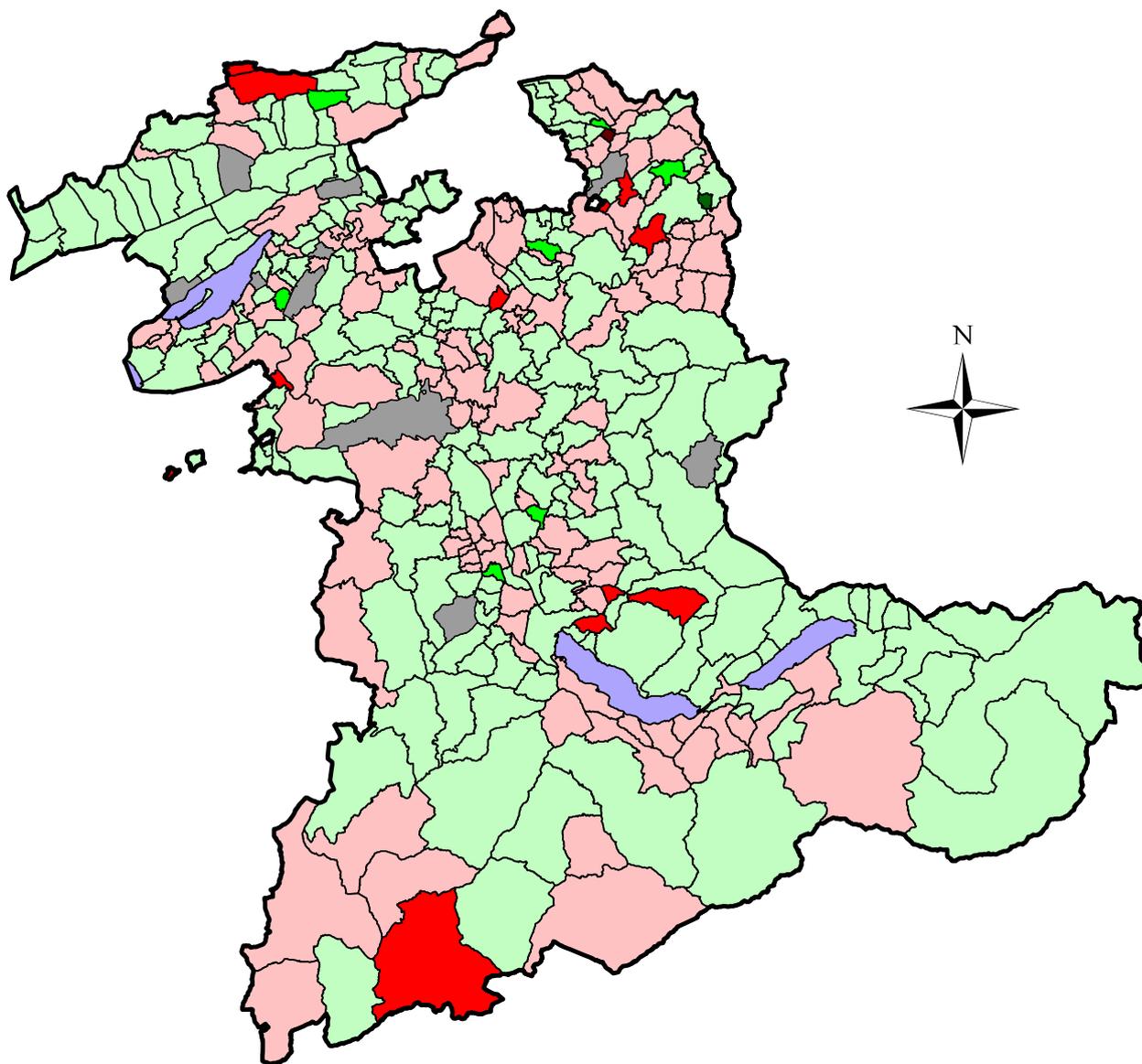
### Formule de calcul

Avances aux financements spéciaux (compte 1280)

-----  
Dixième de quotité d'impôt

Karte 3 / Carte 3

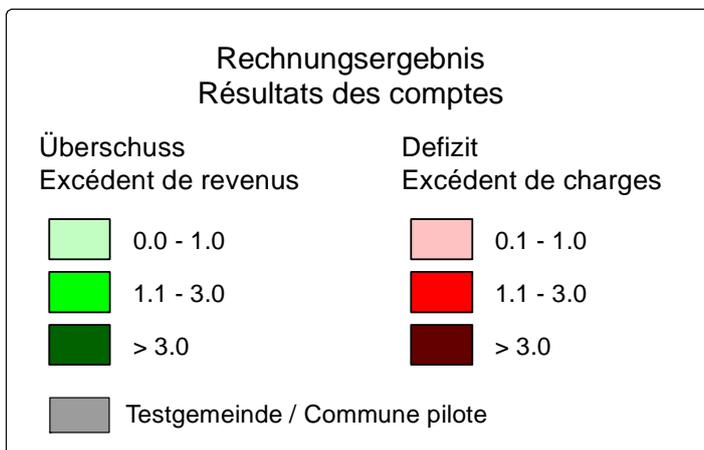
**Rechnungsergebnis in Steueranlagezehntel 2015**  
**Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2015**



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 0.0  
- Mittelwert/Moyenne: -0.4

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



### 5.3 Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2015

#### Question examinée

Le résultat des comptes est présenté en dixièmes de quotité d'impôt. La carte révèle donc le résultat du compte de fonctionnement de chaque commune au terme de l'exercice considéré. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

#### Commentaire

- Les comptes de 171 communes (année précédente: 147) se sont soldés positivement et ceux de 24 communes (année précédente: 20), de manière équilibrée en 2015.
- 151 communes enregistrent un excédent de charges en 2015, contre 185 l'année précédente. Dans 43 d'entre elles, l'excédent est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 39).
- Le résultat des comptes de l'ensemble des communes bernoises est de -42,8 millions de francs, (année précédente: -46,7 millions).

#### Médiane et moyenne

- La médiane atteint 0 franc en 2015 (année précédente: -11 101).
- Exprimée en dixièmes de quotité d'impôt, elle se situe en 2015 à -0,0 dixième de quotité d'impôt, ce qui représente une amélioration.
- La moyenne est de -0,4 dixième de quotité d'impôt en 2015, comme l'année précédente.
- Jusqu'en 2011, les comptes se soldaient en majorité positivement, mais depuis 2012, la tendance s'est inversée.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane</b>	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1	0,0
<b>Moyenne</b>	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5	-0,4	-0,2	-0,4	-0,4	-0,4

#### Remarques

- L'analyse des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires (selon la carte 11) donne une tout autre image, car ce ne sont pas moins de 279,5 millions de francs qui n'apparaissent pas en tant que «gains utilisés».
- Avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires, l'excédent de revenus de l'ensemble des communes bernoises est de 237 millions de francs, au lieu de l'excédent de charges affiché, de 43 millions de francs.
- La médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires est de 95 886 francs, alors que le montant obtenu une fois cette comptabilisation effectuée est de 0 franc.
- Sur les 151 communes déficitaires, 103 ont comptabilisé des dépréciations complémentaires; parmi elles, 63 auraient obtenu sans cela un excédent de revenus, tandis que les 40 autres auraient de toute façon enregistré un excédent de charges, avec ou sans dépréciations complémentaires.

#### Formule de calcul

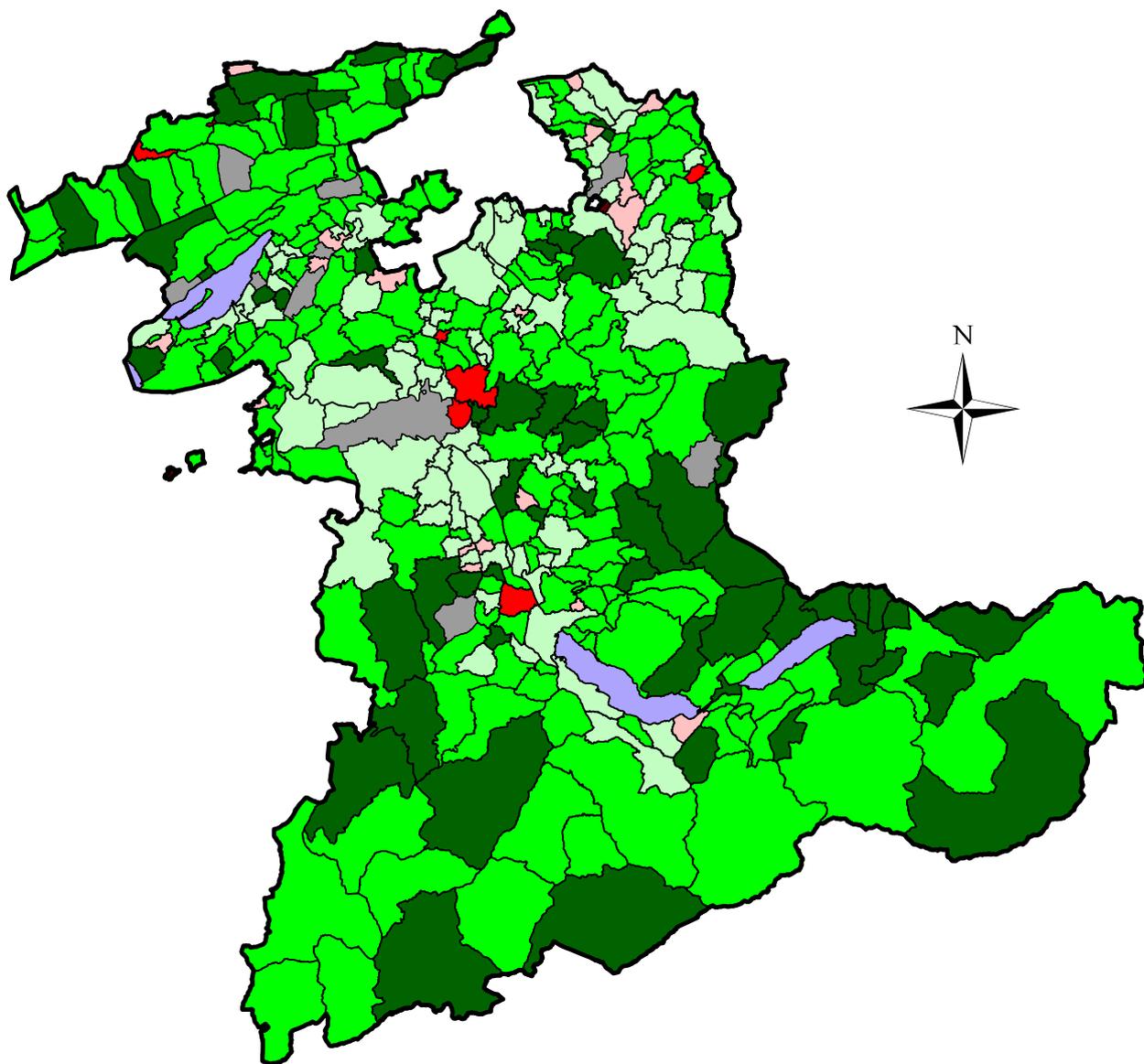
Résultats des comptes  
(excédent de revenus ou excédent de charges du compte de fonctionnement)

---

Dixième de quotité d'impôt

Karte 4 / Carte 4

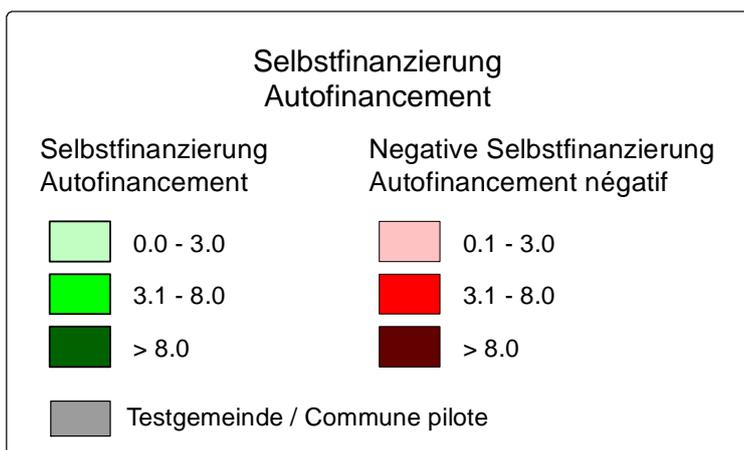
**Selbstfinanzierung in Steueranlagezehntel 2015**  
**Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2015**



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 4.5  
- Mittelwert/Moyenne: 3.9

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.4 Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2015

### Question examinée

Le niveau d'autofinancement auquel est parvenue la commune est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. Il s'agit d'un indicateur très important, qui révèle le montant des ressources dont dispose la commune pour investir ou alors pour rembourser des dettes. Il y a lieu d'éviter à tout prix un autofinancement négatif.

### Commentaire

- En 2015, l'autofinancement est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt dans 235 communes (année précédente: 209), ce qui peut être qualifié de bonne performance. Ainsi, il a été possible de rembourser des dettes et/ou de financer de nouveaux investissements.
- Dans 60 communes (année précédente: 48), l'autofinancement est même supérieur à 8 dixièmes de quotité d'impôt.
- En 2015, l'autofinancement est négatif dans 26 communes (année précédente: 26). Ces communes ne parviennent pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les oblige à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.
- Les communes bernoises ont atteint en 2015 un autofinancement de 444 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de quelque 64 millions de francs ou de 17,0 pour cent par rapport à l'année précédente.

### Médiane et moyenne

- La médiane a progressé en une année et se monte à 4,5 dixièmes de quotité d'impôt.
- La moyenne a également augmenté par rapport à l'année précédente, pour se situer à 3,9 dixièmes de quotité d'impôt.
- En comparaison pluriannuelle, la médiane s'est constamment améliorée jusqu'en 2007, et depuis lors, les valeurs oscillent à un bon niveau.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane</b>	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3	3,7	3,7	3,7	3,5	4,5
<b>Moyenne</b>	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2	3,4	4,6	4,9	3,4	3,9

### Remarques

- Aucune.

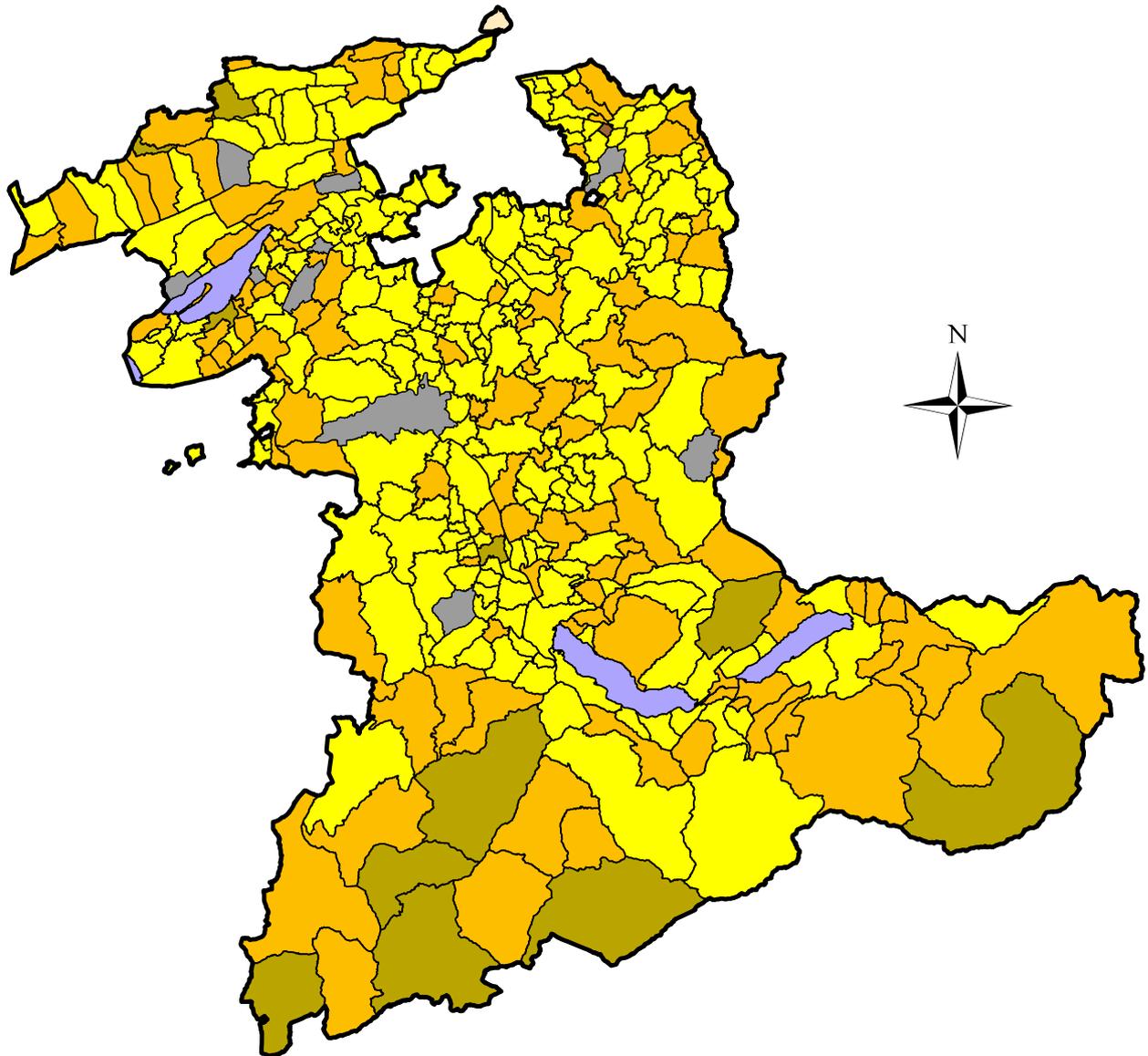
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Dixième de quotité d'impôt}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Karte 5 / Carte 5

## Nettoinvestitionen in Steueranlagezehntel 2015 Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2015

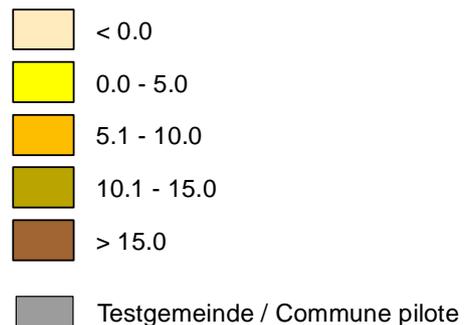


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 3.9  
- Mittelwert/Moyenne: 4.6

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Nettoinvestitionen Investissements nets



## 5.5 Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2015

### Question examinée

Les investissements nets consentis par la commune tout au long d'un exercice sont exprimés en dixièmes de quotité d'impôt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre.

### Commentaire

- En 2015, 114 communes ont consenti des investissements nets supérieurs à 5 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 103). Les investissements nets ont même excédé 10 dixièmes de quotité d'impôt pour 32 d'entre elles (année précédente: 35), voire 15 dixièmes de quotité d'impôt pour 12 d'entre elles (année précédente: 18).
- En 2015, 20 communes (année précédente: 17) enregistrent une valeur négative, ce qui signifie qu'elles ont reçu plus de recettes d'investissement (p. ex. subventions) qu'elles n'ont dépensé dans ce domaine.
- En 2015, les investissements nets des communes bernoises sont de quelque 531 millions de francs au total. Par rapport à l'année précédente, cela représente une augmentation de 19,2 pour cent.

### Médiane et moyenne

- En 2015, la médiane est de 3,9 dixièmes de quotité d'impôt, soit une valeur supérieure à celle de l'année précédente.
- La moyenne, de 4,6 dixièmes de quotité d'impôt, enregistre elle aussi une progression.
- En comparaison pluriannuelle, tant la médiane que la moyenne se situent à un niveau assez élevé en 2015.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane</b>	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1	3,3	3,7	3,8	3,0	3,9
<b>Moyenne</b>	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3	3,4	3,8	4,3	4,0	4,6

### Remarques

- Aucune.

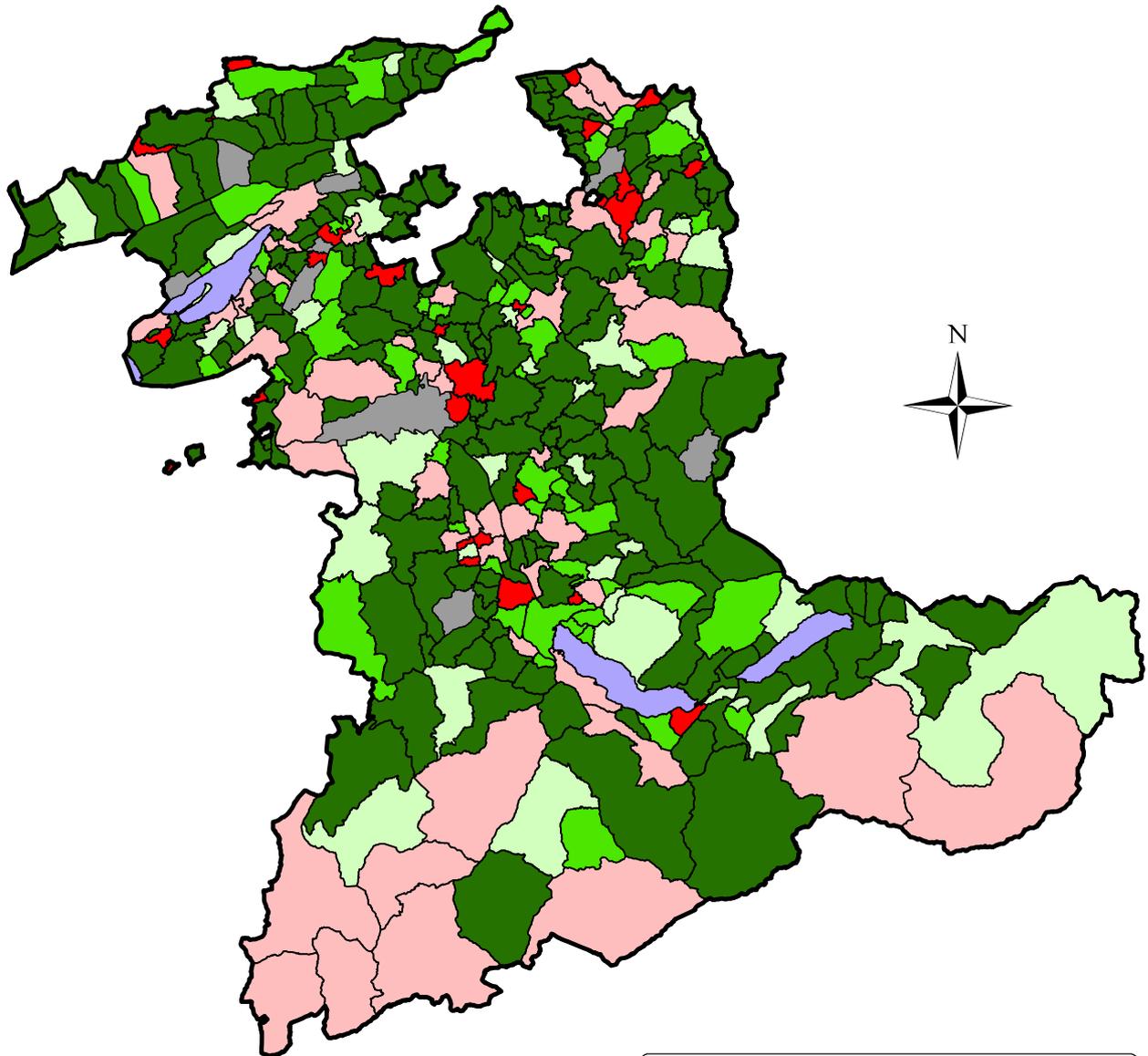
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements nets}}{\text{Dixièmes de quotité d'impôt}}$$

Détails	Investissements nets	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Recettes reportées au bilan	590

Karte 6 / Carte 6

## Selbstfinanzierungsgrad 2015 Degré d'autofinancement en 2015

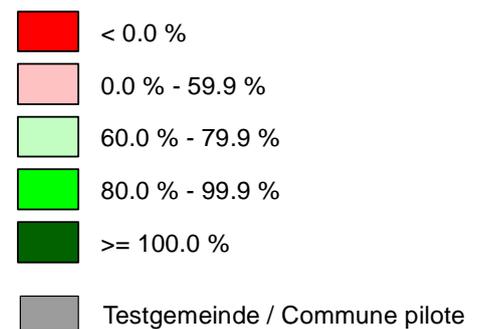


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 109.8 %  
- Mittelwert/Moyenne: 83.6 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Selbstfinanzierungsgrad Degré d'autofinancement



## 5.6 Carte 6: Degré d'autofinancement en 2015

### Question examinée

Le degré d'autofinancement est exprimé en pour cent des investissements nets. Il indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, le degré d'autofinancement permet le financement d'investissements et/ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement. Comme cet indicateur peut varier sensiblement d'une année à l'autre, seule une comparaison sur plusieurs années permet de dire si les investissements sont supportables.

### Commentaire

Valeurs indicatives	≥ 100 %	très bon
	80 % à 99,9 %	bon
	60 % à 79,9 %	suffisant (à court terme)
	0 % à 59,9 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2015, 203 communes (année précédente: 180) ont un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou davantage, avec à la clé la possibilité de financer entièrement leurs investissements nets ou de rembourser des dettes.
- En 2015, 64 communes (année précédente: 63) ont un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent; dans 32 d'entre elles, ce taux excède 80 pour cent (année précédente: 32).
- En 2015, le degré d'autofinancement de 53 communes (année précédente: 83) se situe à un niveau insuffisant, soit entre 0 et 60 pour cent; dans 26 communes (année précédente: 26), ce taux est même négatif.
- Par rapport à l'année précédente, l'autofinancement total en francs a progressé de 64 millions de francs ou 17 pour cent et atteint 444 millions de francs en 2015, contre 380 millions en 2014; les investissements nets, eux aussi exprimés en francs, ont également augmenté (cf. cartes synoptiques 4 et 5).

### Médiane et moyenne

- En 2015, la médiane a nettement augmenté par rapport à l'année précédente; avec un taux de 109,8 pour cent, elle peut être qualifiée de très bonne.
- La moyenne de 2015 a légèrement reculé par rapport à l'année précédente; elle est désormais nettement en deçà du seuil de 100 pour cent (83,6 %).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane (%)</b>	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1	95,2	92,5	92,3	100	109,8
<b>Moyenne (%)</b>	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1	97,7	118,7	112,3	85,3	83,6

### Remarques

- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets sont négatifs, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets équivalent à 0, cet indicateur ne peut pas être calculé. Dans de tels cas, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.

**Formule de calcul**

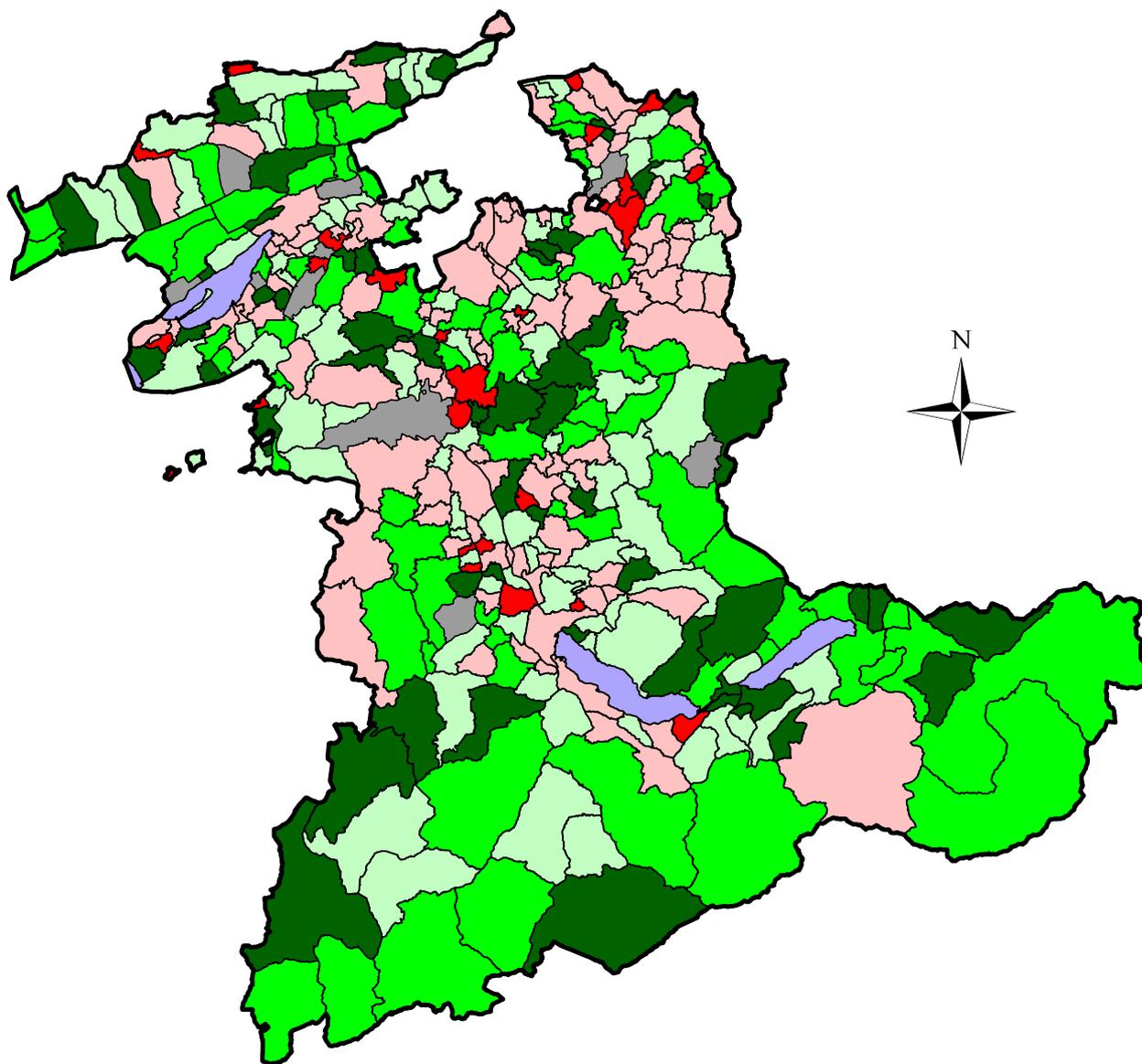
Autofinancement x 100

Investissements nets

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	 Investissements nets	 Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Recettes reportées au bilan	590

Karte 7 / Carte 7

## Selbstfinanzierungsanteil 2015 Quotité d'autofinancement en 2015

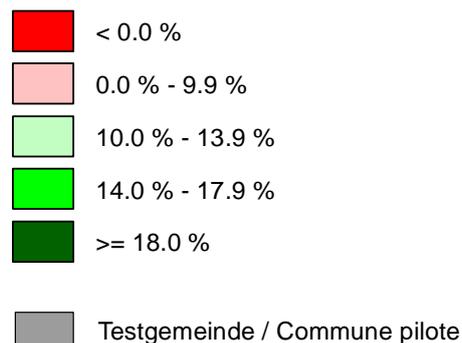


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 11.7 %  
- Mittelwert/Moyenne: 10.4 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Selbstfinanzierungsanteil Quotité d'autofinancement



## 5.7 Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2015

### Question examinée

La quotité d'autofinancement est exprimée en pour cent du revenu. Elle renseigne sur la capacité financière de la commune. Plus elle est importante, et plus les possibilités de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmentent.

### Commentaire

Valeurs indicatives	≥ 18 %	très bon
	14 % à 17,9 %	bon
	10 % à 13,9 %	suffisant
	0 % à 9,9 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2015, 57 communes (année précédente: 52) peuvent se prévaloir d'une très bonne quotité d'autofinancement de 18 pour cent ou plus.
- Dans le cas de 164 communes (année précédente: 112), la quotité d'autofinancement est située, en 2015, entre 10 et 18 pour cent, et pour 68 d'entre elles (année précédente: 39), elle est supérieure à 14 pour cent, ce qui peut être qualifié de bonne performance.
- Par contre, la quotité d'autofinancement est insuffisante (0 à 10 %) pour 99 communes (année précédente: 162). Enfin, 26 communes (année précédente: 26) ont obtenu un très mauvais taux, inférieur à 0 pour cent.
- Par rapport à 2014, l'autofinancement en francs a augmenté de 17,0 pour cent en 2015. Il n'en reste pas moins que la quotité d'autofinancement peut fortement varier d'une année à l'autre du fait qu'elle est largement influencée par le résultat des comptes ainsi que par l'évolution des financements spéciaux (attributions et prélèvements).

### Médiane et moyenne

- La médiane a augmenté, en 2015, par rapport à l'année précédente; avec un taux de 11,7 pour cent, elle se situe dans la fourchette considérée comme suffisante.
- La moyenne, de 10,4 pour cent, est en progression par rapport à l'année précédente et se situe, tout comme la médiane, à un niveau suffisant.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane (%)</b>	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1	9,4	8,9	9,1	9,4	11,7
<b>Moyenne (%)</b>	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1	8,5	11,2	12,3	9,2	10,4

### Remarques

- Aucune.

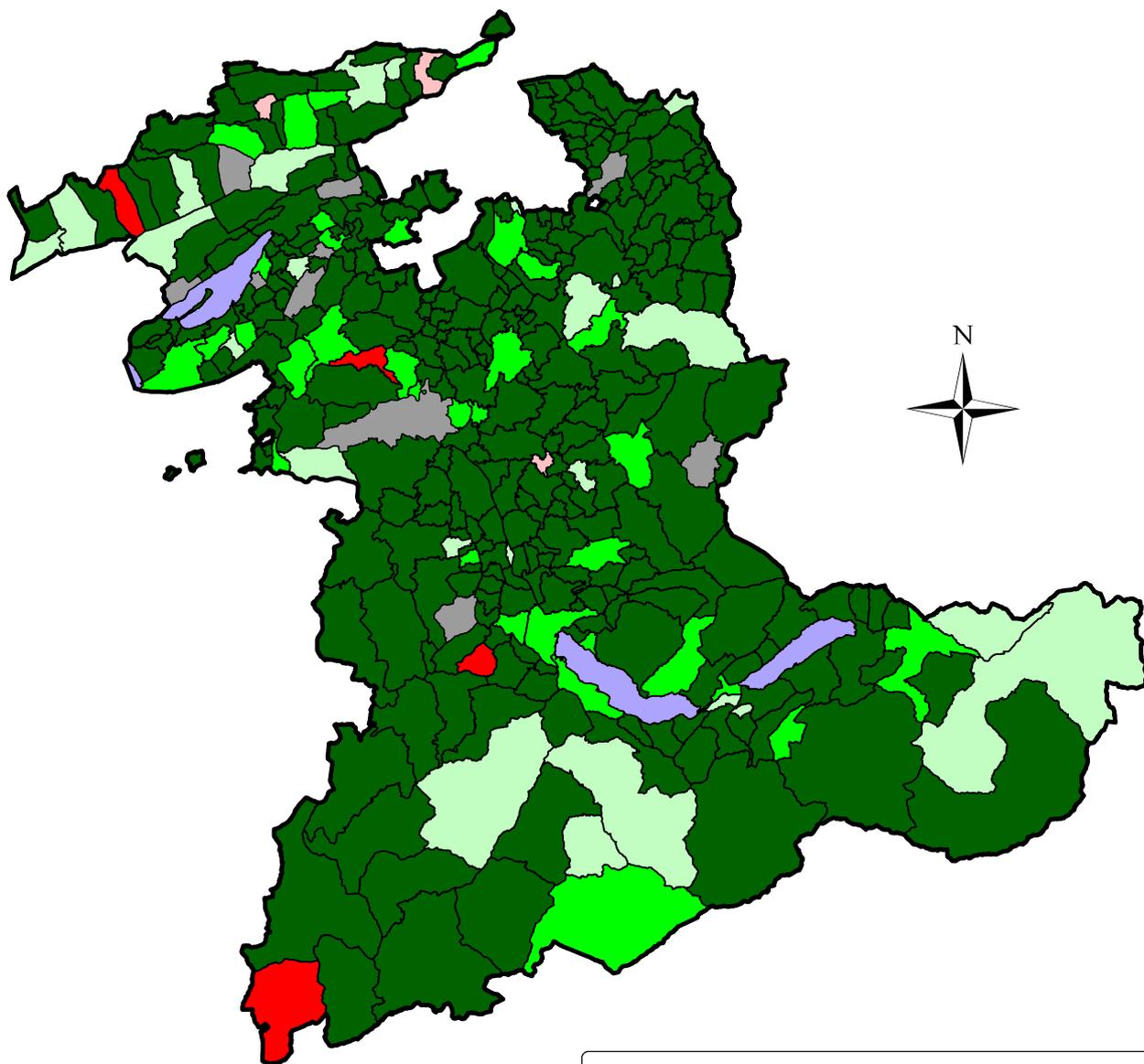
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenu}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	<b>Revenu</b>	<b>Natures</b>
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 8 / Carte 8

## Zinsbelastungsanteil 2015 Quotité de la charge des intérêts en 2015

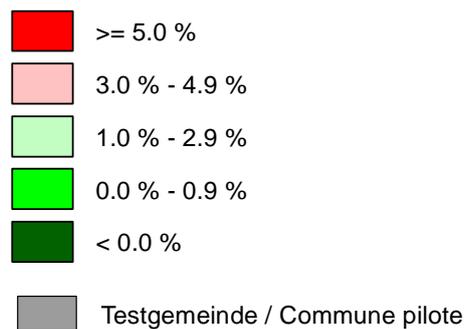


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane:  $-1.1\%$   
- Mittelwert/Moyenne:  $-1.5\%$

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Zinsbelastungsanteil Quotité de la charge des intérêts



## 5.8 Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2015

### Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu. Cet indicateur précise la part des revenus qui est absorbée par les intérêts. En règle générale, plus il est élevé et plus l'endettement est important. La comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors que la comparaison entre communes révèle la situation actuelle.

### Commentaire

Valeurs indicatives	< 0 %	très faible charge
	0 % à 0,9 %	faible charge
	1 % à 2,9 %	charge moyenne
	3 % à 4,9 %	forte charge
	≥ 5 %	très forte charge

- En 2015, 284 communes (année précédente: 288) ont une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Dans le cas de 33 communes (année précédente: 38), la quotité de la charge des intérêts se situe, en 2015, entre 0 et 1 pour cent, soit à un faible niveau. La charge, oscillant entre 1 et 3 pour cent, peut être qualifiée de moyenne pour 22 communes (année précédente: 17).
- En 2015, 7 communes (année précédente: 9) doivent faire face à une forte, voire très forte charge puisqu'elles enregistrent un taux supérieur à 3 pour cent. Le nombre de communes dont la quotité de la charge des intérêts est égale ou supérieure à 5 pour cent n'est que de 4 (année précédente: 3). Les communes qui se trouvent dans une telle situation doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement, dans la mesure où celui-ci n'est pas le fait d'un événement unique.

### Médiane et moyenne

- En 2015, la médiane de -1,1 pour cent est supérieure à celle de l'année précédente; elle indique une très faible charge.
- La moyenne de 2015 a reculé par rapport à celle de 2014: le taux de -1,5 pour cent atteste également d'une faible charge.
- La comparaison sur plusieurs années montre que la médiane reste située à un très bas niveau. Quant à la moyenne, elle est sujette à de fortes fluctuations (cf. remarques).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane (%)</b>	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-1,2	-1,1
<b>Moyenne (%)</b>	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0	-0,6	-0,5	-0,8	-0,8	-1,5

### Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé ou d'importantes attributions au financement spécial «maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier» peuvent accroître fortement les intérêts nets. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.

### Formule de calcul

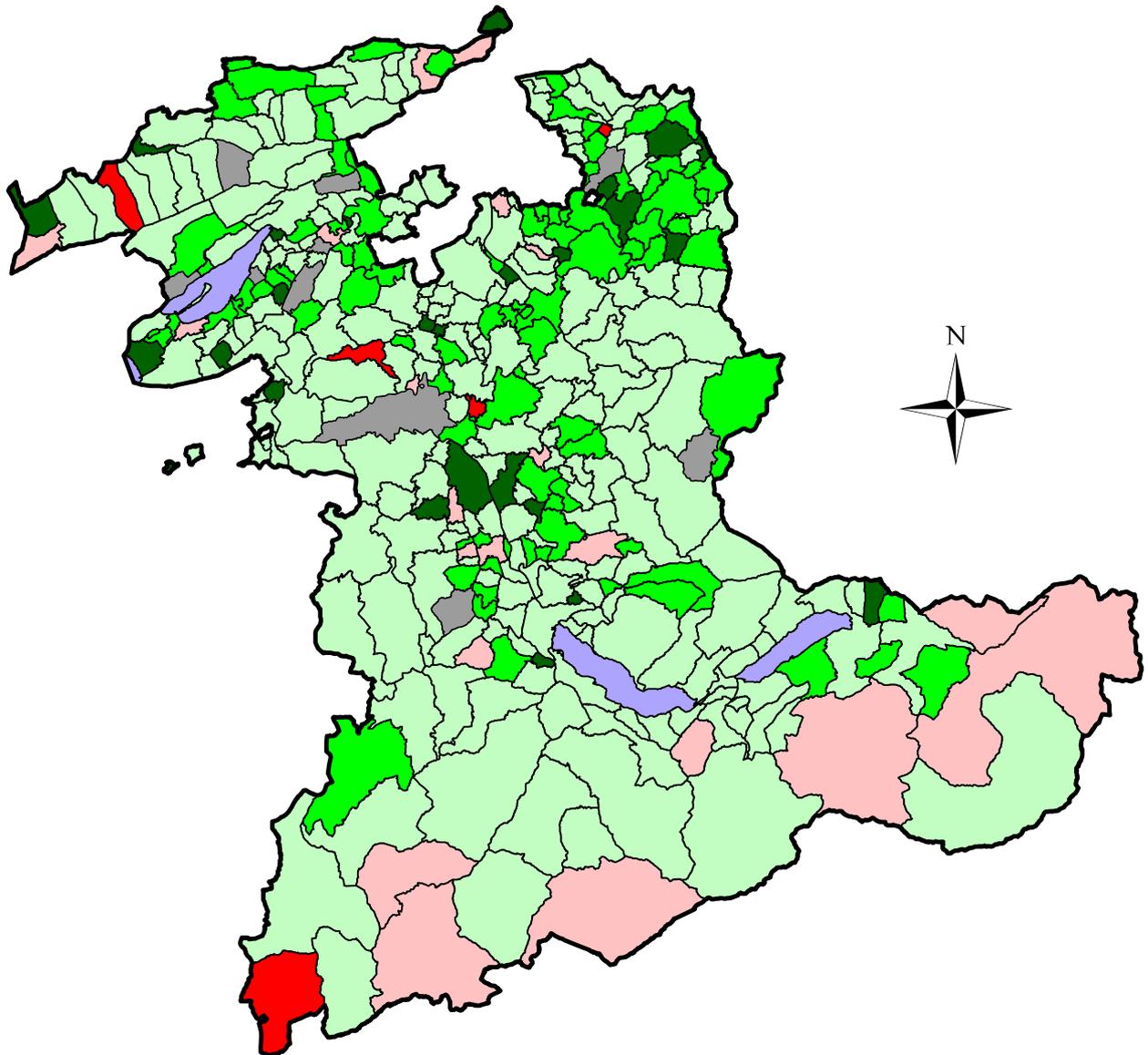
Intérêts nets x 100

Revenu

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	<b>Revenu</b>	<b>Natures</b>
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 9 / Carte 9

## Kapitaldienstanteil 2015 Quotité de la charge financière en 2015

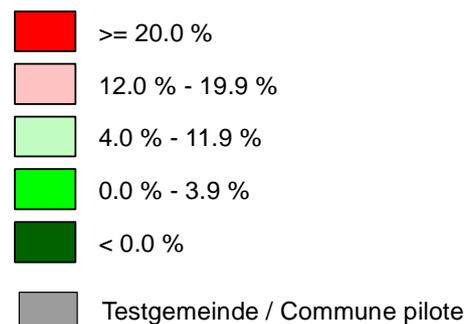


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 5.6 %  
- Mittelwert/Moyenne: 5.2 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Kapitaldienstanteil Quotité de la charge financière



## 5.9 Carte 9: Quotité de la charge financière en 2015

### Question examinée

La charge financière est exprimée en pour cent du revenu. Elle révèle la part du revenu qui est absorbée par les intérêts et les dépréciations. Lorsqu'elle est élevée, elle traduit un fort endettement (charge des intérêts) et/ou d'importants investissements (nécessité de procéder à des dépréciations).

### Commentaire

Valeurs indicatives	< 0 %	très faible charge
	0 % à 3,9 %	faible charge
	4 % à 11,9 %	charge moyenne
	12 % à 19,9 %	forte charge
	≥ 20 %	très forte charge

- Charge très faible ou faible: en 2015, 26 communes (année précédente: 29) ont une quotité de la charge financière négative. Pour ces communes, les revenus des biens sont supérieurs aux intérêts et aux dépréciations. Dans le cas de 89 communes (année précédente: 78), la quotité de la charge financière se situe, en 2015, entre 0 et 3,9 pour cent.
- Charge moyenne, oscillant entre 4 et 11,9 pour cent: la plupart des communes, soit 205, appartiennent à cette catégorie en 2015 (année précédente: 222).
- Charge forte ou très forte: en 2015, 21 communes (année précédente: 21) ont dû faire face à une forte charge, puisqu'elles enregistrent un taux compris entre 12 et 19,9 pour cent. Dans 5 communes, la quotité de la charge financière, de 20 pour cent ou plus, doit être qualifiée de très forte. Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement et/ou leurs dépréciations, dans la mesure où le niveau élevé de la quotité n'est pas le fait d'un événement unique.
- La charge financière a diminué en 2015 par rapport à l'année précédente dans une proportion de 10,1 pour cent.

### Médiane et moyenne

- En 2015, la médiane, de 5,6 pour cent, se situe dans la fourchette correspondant à une charge moyenne. Elle est en légère baisse par rapport à l'année précédente.
- En 2015, la moyenne, de 5,2 pour cent, a reculé par rapport à l'année précédente.
- La quotité de la charge financière reste stable en comparaison pluriannuelle.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane (%)</b>	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7	5,8	5,9	5,9	5,8	5,6
<b>Moyenne (%)</b>	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8	5,3	5,1	5,5	5,9	5,2

### Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé, d'importantes attributions au financement spécial «maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier» ou des écritures comptables en relation avec le calcul des dépréciations sur la base de la valeur de remplacement dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement peuvent accroître fortement la quotité de la charge financière. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.

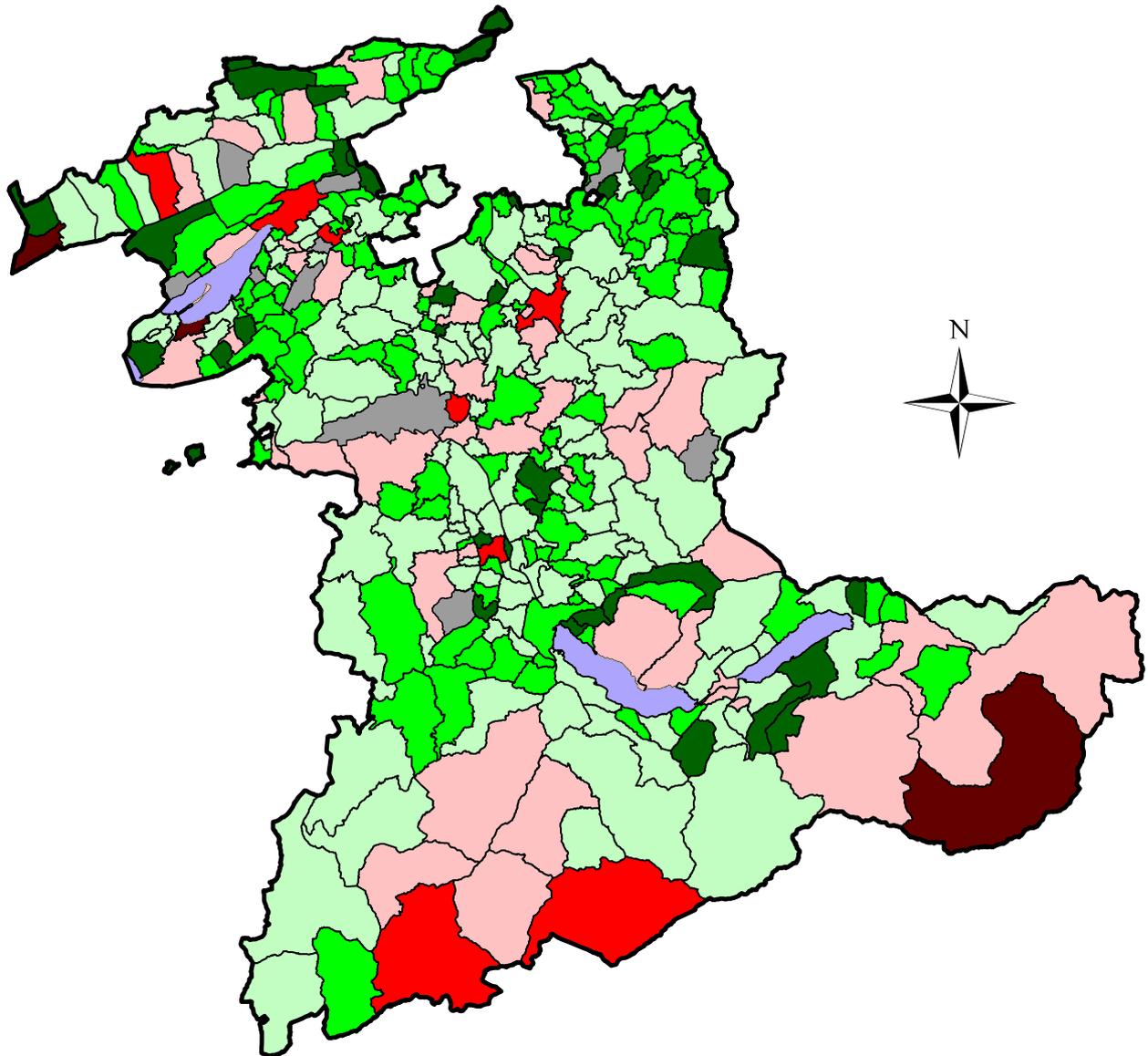
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Charge financière} \times 100}{\text{Revenu}}$$

Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Dépréciations harmonisées	331
	- Alimentation en eau, dépréciations harmonisées	70x.331
	- Assainissement, dépréciations harmonisées	71x.331
	+ Alimentation en eau, attribution au FS «maintien de la valeur»	70x.380.02
	+ Assainissement, attribution au FS «maintien de la valeur»	71x.380.02
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	<b>Revenu</b>	<b>Natures</b>
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 10 / Carte 10

## Nettovermögen / Nettoschuld in Franken pro Einwohner 2015 Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2015



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 1'816  
- Mittelwert/Moyenne: 745

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Nettovermögen/Nettoschuld in CHF/Einwohner  
Fortune nette/endettement net en CHF/habitant

Nettovermögen  
Fortune nette

Nettoschuld  
Endettement net

1 - 2'000

1 - 2'000

2'001 - 5'000

2'001 - 5'000

> 5'000

> 5'000

Testgemeinde / Commune pilote

## 5.10 Carte 10: Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2015

### Question examinée

L'endettement net ou la fortune nette (patrimoine financier – engagements) sont exprimés en francs par habitant. Cet indicateur doit être interprété avec prudence (cf. à cet égard chiffre 2.3.1).

### Commentaire

- En 2015, le compte annuel de 294 communes (année précédente: 296) atteste d'une fortune nette par habitant.
- La fortune nette est supérieure à 2000 francs par habitant dans 164 communes (année précédente: 166).
- Il n'en reste pas moins que 52 communes (année précédente: 56) doivent faire face à un endettement net en 2015, dans 8 cas (année précédente: 5) de 2000 à 5000 francs par habitant, et dans 3 cas (année précédente: 2), de plus de 5000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2015 des communes bernoises attestent d'une fortune nette de 698 millions de francs, alors qu'en 2014, cette fortune était de 731 millions de francs.

### Médiane et moyenne

- Par habitant, la médiane indique en 2015 une fortune nette de 1816 francs, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2014.
- La moyenne a une nouvelle fois reculé par rapport à l'année précédente; en 2015, la fortune nette est de 745 francs par habitant.
- Ces dernières années, tant la médiane que la moyenne sont restées positives, même si la médiane recule depuis 2013.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane</b>	1275	1462	1652	1752	1809	1984	1999	1882	1912	1863	1816
<b>Moyenne</b>	-174	102	247	386	741	923	876	804	943	859	745

### Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (dans le domaine culturel par exemple) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, et ils ont un fort impact sur la moyenne. En tant que commune pilote depuis 2014, Berne n'est pas prise en considération dans les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus.

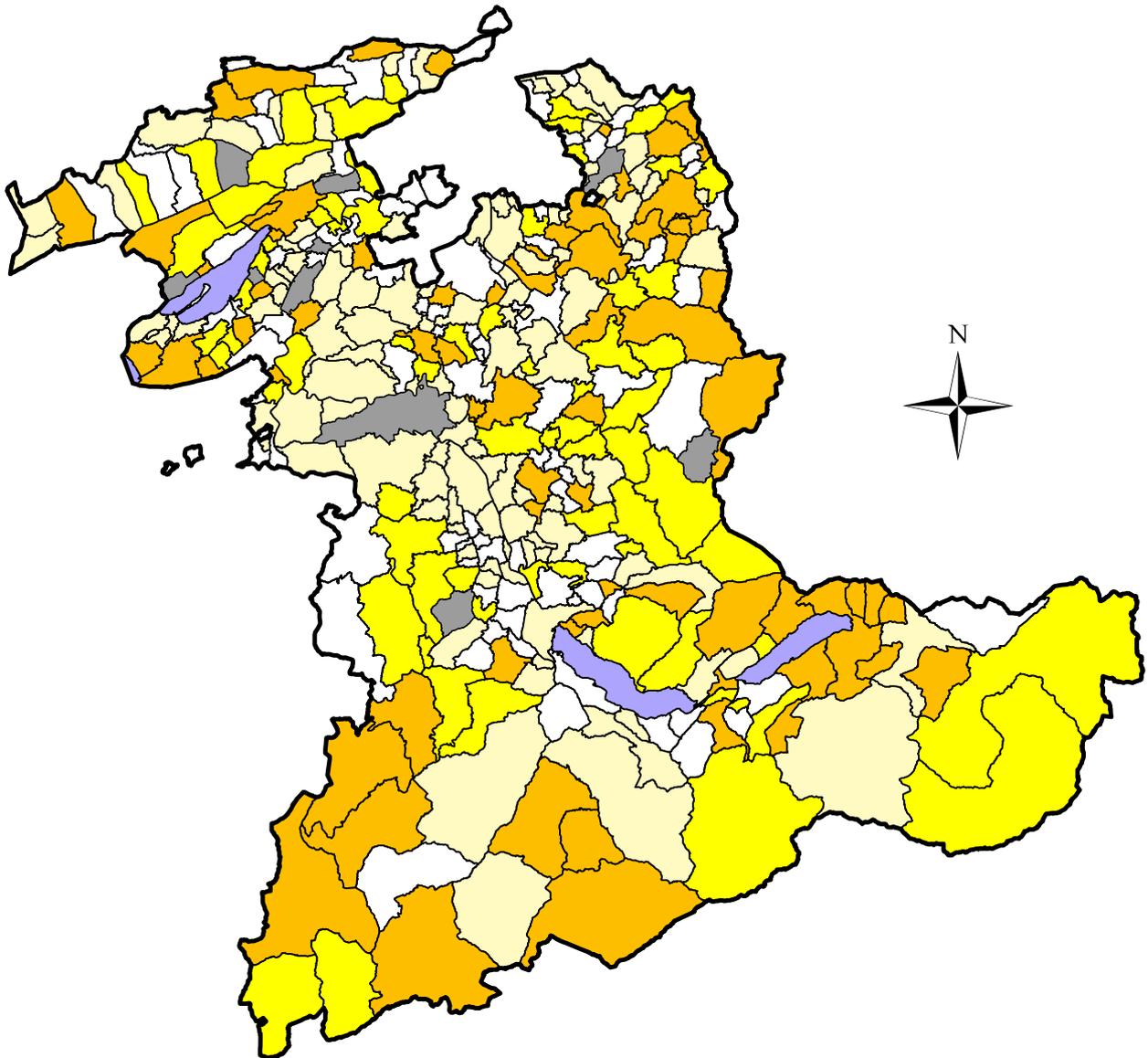
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Endettement net}}{\text{Habitants}}$$

Détails	Endettement net	Chapitre du bilan
	+ Patrimoine financier	10
	– Engagements (fonds de tiers)	20

Karte 11 / Carte 11

## Übrige Abschreibungen in Steueranlagezehntel 2015 Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2015



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 1.3  
- Mittelwert/Moyenne: 2.4

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Übrige Abschreibungen Dépréciations complémentaires

	keine / aucune
	0.1 - 2.0
	2.1 - 4.0
	> 4.0
	Testgemeinde / Commune pilote

## 5.11 Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2015

### Question examinée

Les dépréciations complémentaires sont exprimées en dixièmes de quotité d'impôt. Cette carte illustre le montant des dépréciations complémentaires (compte 990.332 uniquement) que les communes ont comptabilisées pendant l'exercice considéré.

### Commentaire

- En 2015, 262 communes, soit 76 pour cent des communes bernoises, ont comptabilisé des dépréciations complémentaires (année précédente: 64 %).
- Dans 192 communes (année précédente: 188), les dépréciations complémentaires sont inférieures ou égales à 4 dixièmes de quotité d'impôt.
- Dans 70 communes (année précédente: 37), des dépréciations complémentaires équivalant à plus de 4 dixièmes de quotité d'impôt ont été comptabilisées.
- En 2015, des dépréciations complémentaires ont été comptabilisées pour un montant total de 279,5 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 114 millions de francs ou de 69 pour cent par rapport à l'année précédente (cf. remarques).

### Médiane et moyenne

- La médiane de 2015, de 1,3 dixième de quotité d'impôt, est nettement supérieure à celle de 2014.
- En 2015, la moyenne atteste également d'une forte hausse par rapport à l'exercice précédent et se monte à 2,4 dixièmes de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que depuis 2006, plus de la moitié des communes ont régulièrement comptabilisé d'importantes dépréciations complémentaires. La moyenne n'a que faiblement varié au cours des années examinées.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane</b>	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5	0,2	0,2	0,2	0,5	1,3
<b>Moyenne</b>	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8	1,0	1,2	1,5	2,4

### Remarques

- Les dépréciations complémentaires ont une influence sur les résultats des comptes. Il est également renvoyé aux commentaires de la carte 3 à la page 35.
- Une fois le MCH2 introduit, les dépréciations complémentaires ne seront plus admises. Le MCH2 prévoit certes des amortissements supplémentaires inhérents au système, mais les soumet à une réglementation bien plus stricte que le MCH1. L'augmentation de 69 pour cent du taux de dépréciations complémentaires comptabilisées en 2015 s'explique donc par la perspective de l'introduction du MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les communes ont utilisé la marge de manœuvre dont elles disposaient encore en 2015.
- Les dépréciations complémentaires aboutissent à la constitution de réserves latentes du patrimoine administratif. L'évaluation correcte des actifs d'une commune en devient plus délicate, dès lors que les montants figurant au bilan sont sous-évalués.

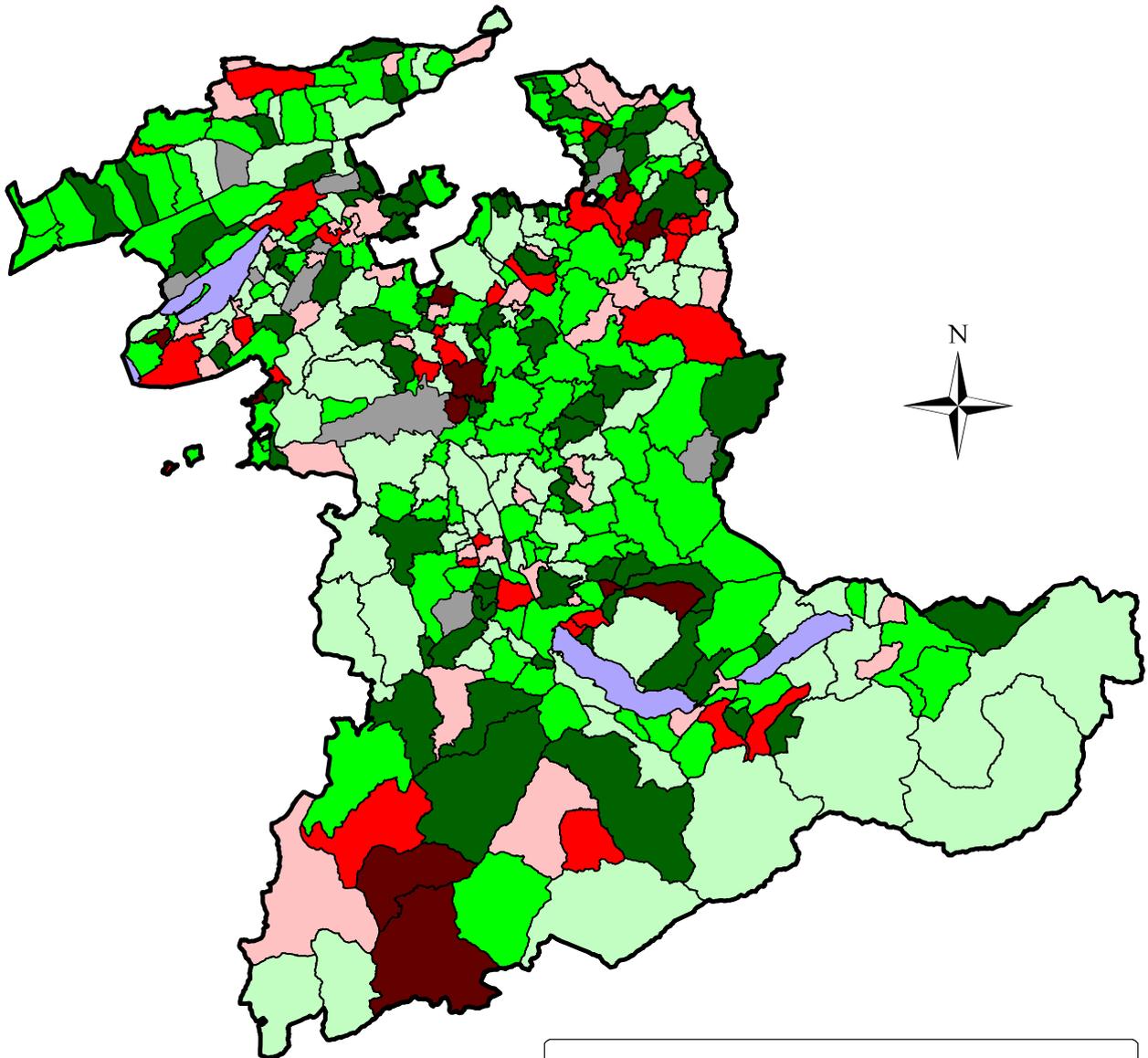
### Formule de calcul

Dépréciations complémentaires (compte 990.332)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 12 / Carte 12

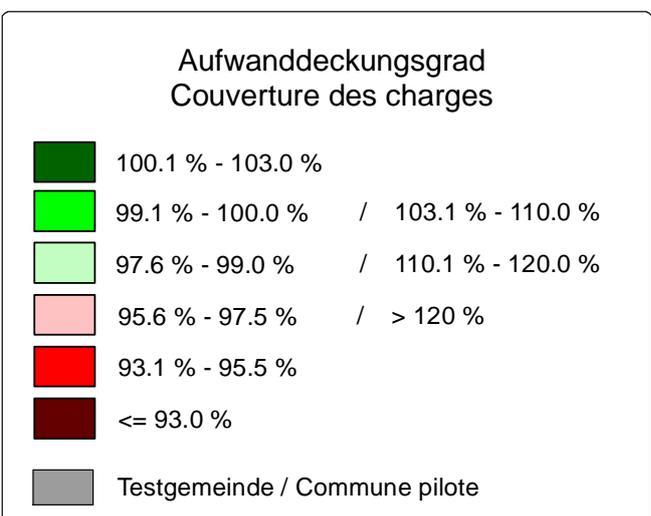
## Aufwanddeckungsgrad 2015 Couverture des charges en 2015



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 100.6 %  
- Mittelwert/Moyenne: 97.8 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.12 Carte 12: Couverture des charges en 2015

### Question examinée

Le revenu courant est exprimé en pour cent des charges courantes, abstraction faite en particulier des attributions aux financements spéciaux et des prélèvements à charge de ceux-ci. On aboutit donc au résultat qui aurait été celui du compte de fonctionnement sans les financements spéciaux. Selon le principe qui prévaut en matière de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme. Un taux de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie un excédent de charges, c'est-à-dire une perte. La commune vit donc au-dessus de ses moyens. En revanche, un taux de couverture des charges supérieur à 100 pour cent traduit un boni, les revenus étant plus importants que les charges. Un boni est communément considéré comme un résultat favorable, mais cette perception doit être relativisée. En effet, il peut indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et devrait donc être revue à la baisse.

Cet indicateur permet donc d'apprécier si la quotité d'impôt appliquée par la commune et son revenu sont proportionnés aux charges.

### Commentaire

Valeurs indicatives	bon	100,1 % - 103,0 %
99,1 % - 100,0 %	non problématique	103,1 % - 110,0 %
97,6 % - 99,0 %	à surveiller	110,1 % - 120,0 %
95,6 % - 97,5 %	à surveiller de près	> 120,0 %
93,1 % - 95,5 %	problématique	
90,1 % - 93,0 %	très problématique	
≤ 90,0 %	extrêmement problématique	

- En 2015, 67 communes (année précédente: 81) sont dans la fourchette idéale, avec un taux de couverture des charges situé entre > 100 et 103 pour cent.
- 115 communes (année précédente: 106) enregistrent un taux non problématique situé entre 99 et 100 pour cent, ou alors entre > 103 et 110 pour cent.
- Le taux de couverture des charges de 48 communes (année précédente: 66) oscille en 2015 à l'intérieur de fourchettes allant de 97,5 à 99 pour cent et de > 110 à 120 pour cent et doit dès lors être surveillé.
- Les communes dans lesquelles le taux de couverture des charges oscille entre 95,6 et 97,5 pour cent, ou alors est supérieur à 120 pour cent, et doit dès lors être surveillé de près, sont au nombre de 32 en 2015 (année précédente: 30).
- Dans 24 communes (année précédente: 25), le taux de couverture des charges en 2015 doit être qualifié de problématique puisqu'il se situe entre > 93 et 95,5 pour cent.
- Le taux de couverture des charges est inférieur ou égal à 93 pour cent dans 60 communes (année précédente: 44).

### Médiane et moyenne

- La médiane est de 100,6 pour cent en 2015, soit dans la fourchette considérée comme bonne.
- La moyenne est légèrement inférieure à celle de l'année précédente; de 97,8 pour cent, elle doit être surveillée.
- Précédemment, cet indicateur s'était toujours situé à un bon niveau ou à un niveau non problématique. En 2014 et en 2015 par contre, il est passé à un niveau légèrement critique.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane (%)</b>	105,0	105,5	103,5	103,8	103,7	102,7	101,4	100,5	100,5	100,6	100,6
<b>Moyenne (%)</b>	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8	101,3	103,7	103,7	99,0	97,8

### Remarques

- La comptabilisation de dépréciations complémentaires a contribué à gonfler les charges. Abstraction faite de telles opérations, la moyenne serait de 106,9 pour cent, soit à un bon niveau.

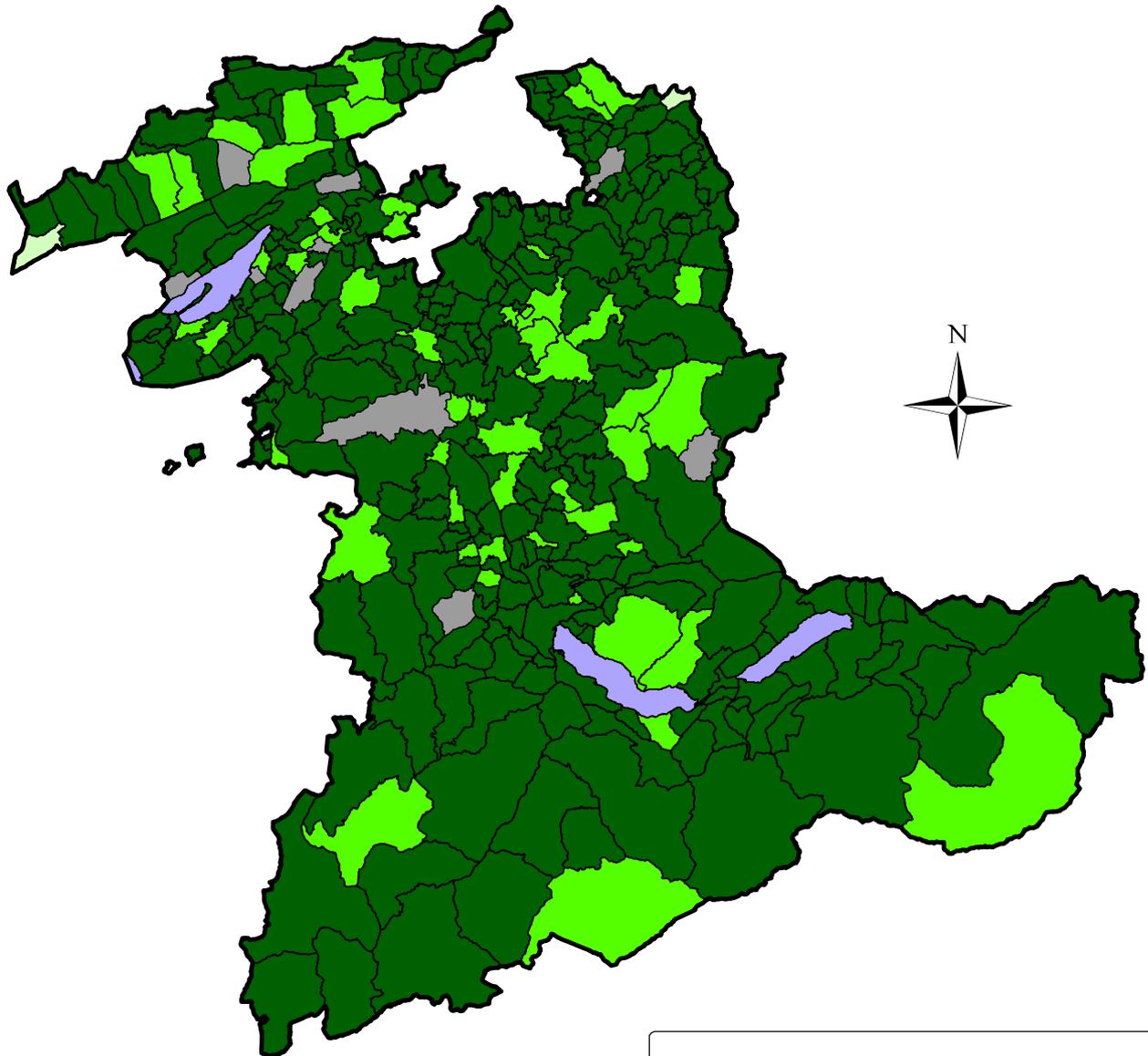
**Formule de calcul**

$$\frac{\text{Revenu courant} \times 100}{\text{Charges courantes}}$$

Détails	Revenu courant	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49
	 Charges courantes	 Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 13 / Carte 13

## Nettozinsbelastungsanteil 2015 Quotité de la charge des intérêts nets en 2015

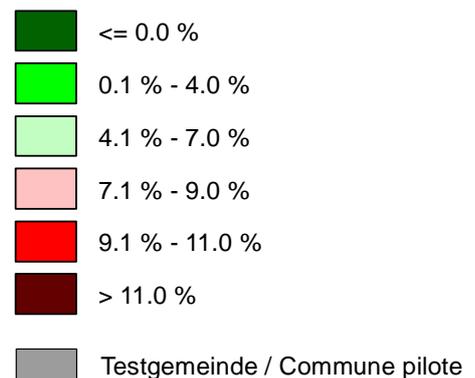


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: -1.8 %  
- Mittelwert/Moyenne: -1.6 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Nettozinsbelastung Charge des intérêts nets



### 5.13 Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2015

#### Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu des impôts, faisant apparaître la part de ce revenu qui doit être consacrée au service des intérêts nets.

Les recettes fiscales directes, en particulier celles provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés, constituent la part la plus importante et la plus constante des recettes des communes. Par ailleurs, une commune ne peut se soustraire à son obligation de verser des intérêts à ses créanciers. Par conséquent cet indicateur met en relation deux composantes structurelles du compte de fonctionnement en mesurant les intérêts nets en pour cent des recettes fiscales directes.

Une charge élevée témoigne des excès passés d'une commune qui s'est passablement endettée, mais aussi de mauvaises perspectives d'avenir. En revanche, un résultat inférieur à 0 pour cent est très favorable, puisqu'il indique que les intérêts créanciers sont supérieurs aux intérêts débiteurs (intérêts nets positifs).

#### Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 0,0 %	aucune charge
	0,1 % à 4,0 %	très faible charge
	4,1 % à 7,0 %	faible charge
	7,1 % à 9,0 %	charge importante
	9,1 % à 11,0 %	forte charge
	11,0 % à 13,0 %	très forte charge
	> 13,0 %	charge excessive

- En 2015, la charge des intérêts nets de la plupart des communes, soit de 292 d'entre elles (année précédente: 288), est inférieure à 0 pour cent, ce qui signifie que les revenus des biens excèdent les intérêts passifs.
- En 2015, les communes pouvant se prévaloir d'une charge des intérêts nets très faible ou faible (0,1 à 7,0 %) sont au nombre de 54 (année précédente: 64).
- Il n'y a aucune commune, en 2015, dans laquelle la charge excéderait 7,0 pour cent et devrait donc être qualifiée d'importante (année précédente: 0).
- Par rapport à l'année précédente, le total des intérêts passifs a reculé de 6,7 % en 2015, pour se monter à 52,8 millions de francs.

#### Médiane et moyenne

- La médiane enregistre un léger recul en une année pour s'établir à -1,8 pour cent, en 2015, ce qui correspond à un avoir en intérêts nets.
- La moyenne des communes bernoises a légèrement progressé en une année; la charge, de -1,6 pour cent, se situe à un bon niveau.
- Tant la médiane que la moyenne attestent en comparaison pluriannuelle d'une charge très faible, voire inexistante.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane (%)</b>	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1	-1,8	-1,9	-1,9	-1,9	-1,8
<b>Moyenne (%)</b>	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4	-2,6	-2,6	-1,6	-1,4	-1,6

#### Remarques

- Aucune.

**Formule de calcul**

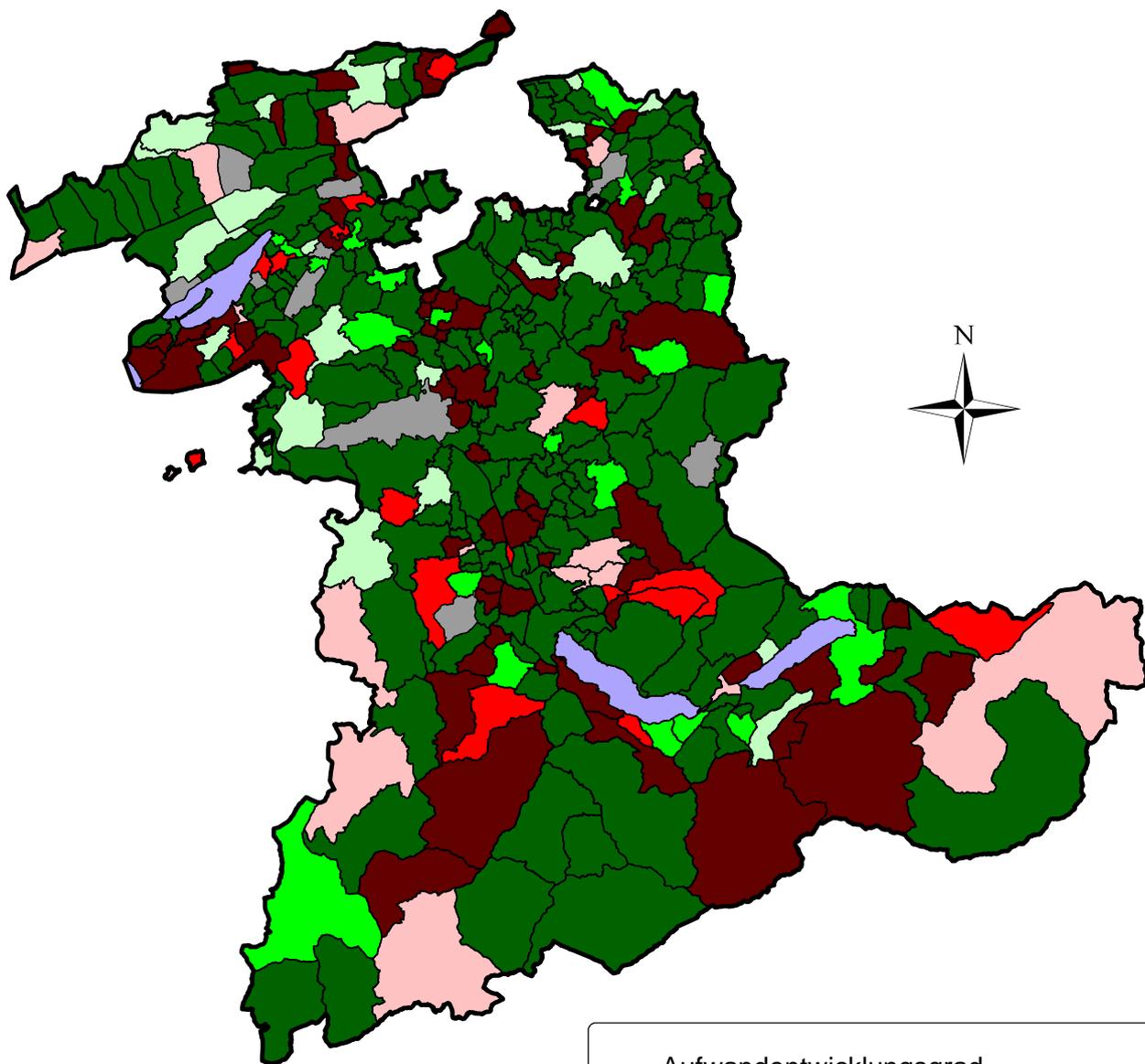
Intérêts, montant net x 100

Recettes fiscales directes

Détails		Natures
	Intérêts, montant net	
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des disponibilités et créances	421
	- Revenus des placements du patrimoine financier	422
	- Revenus des immeubles du patrimoine financier	423
	 Recettes fiscales directes	 Natures
	+ Impôts sur le revenu et sur la fortune	400
	+ Impôts sur le bénéfice et sur le capital	401
	+ Taxes immobilières	402
	+ Impôts sur les gains de fortune	403

Karte 14 / Carte 14

## Aufwandentwicklung pro Einwohner 2015 Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2015

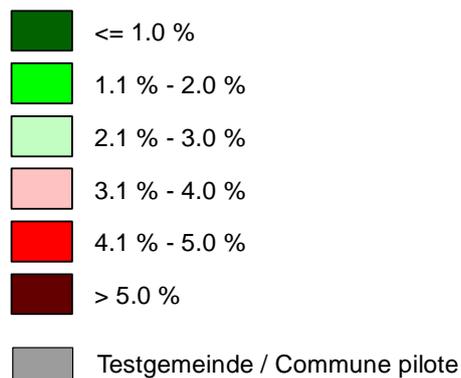


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 0.1 %  
- Mittelwert/Moyenne: 0.8 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Aufwandentwicklungsgrad Maîtrise des dépenses courantes



## 5.14 Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2015

### Question examinée

La différence entre les charges au sens strict par habitant de l'exercice considéré et les charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent est exprimée en pour cent de cette dernière valeur, ce qui renseigne sur l'évolution des charges d'une année à l'autre.

Les dépenses courantes sont constituées d'éléments sur lesquels les responsables financiers disposent d'une certaine influence. Les résultats dépendent toutefois aussi de la conjoncture et en particulier de l'inflation puisque la variation des dépenses est mesurée en termes nominaux. De même, des événements uniques peuvent avoir de fortes répercussions sur cet indicateur.

En outre, certains éléments qui échappent totalement ou en grande partie au contrôle des responsables financiers ont également un impact sur les résultats (répartition des tâches entre le canton et les communes, dépenses liées comme les paiements en faveur de la péréquation financière cantonale, etc.).

### Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 1,0 %	dépenses très bien maîtrisées
	1,1 % à 2,0 %	dépenses bien maîtrisées
	2,1 % à 3,0 %	dépenses assez bien maîtrisées
	3,1 % à 4,0 %	dépenses faiblement maîtrisées
	4,1 % à 5,0 %	dépenses mal maîtrisées
	5,1 % à 6,0 %	dépenses potentiellement non maîtrisées
	> 6,0 %	dépenses non maîtrisées

- 202 communes ont très bien maîtrisé leurs dépenses en 2015 (année précédente: 204), et leurs charges par habitant ont augmenté de 1,0 pour cent au maximum par rapport à 2014.
- En 2015, les dépenses ont été bien ou assez bien maîtrisées (avec un taux de 1,1 à 3,0 %) dans 44 communes (année précédente: 59).
- Elles l'ont été faiblement ou mal (taux de 3,1 à 5,0 %) dans 36 communes (année précédente: 30).
- Selon les valeurs indicatives, les dépenses sont considérées comme potentiellement non maîtrisées lorsque le taux se situe entre 5,1 et 6,0 pour cent, voire non maîtrisées au-delà de 6,0 pour cent. Tel a été le cas, en 2015, de respectivement 4 (année précédente: 12) et 60 communes (année précédente: 47) (cf. remarques).
- En 2015, le total des charges du compte de fonctionnement a augmenté, sur le plan purement arithmétique, à raison de 4,6 pour cent par rapport à l'année précédente, et se monte à 4,8 milliards de francs. Les dépréciations ont enregistré une hausse marquée (comme expliqué à la page 10). Le total des subventions redistribuées, des attributions aux financements spéciaux et des imputations internes a lui aussi progressé, de 9,0 pour cent en une année. Entre 2014 et 2015, le total des charges au sens strict a augmenté de 50 millions de francs ou de 1,4 pour cent et atteint 3,8 milliards de francs.

### Médiane et moyenne

- En 2015, la médiane, de 0,1 pour cent, atteste de dépenses très bien maîtrisées.
- La moyenne, de 0,8 pour cent, se situe elle aussi dans la fourchette des dépenses très bien maîtrisées.

	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane (%)</b>	0,3	7,0	4,3	4,3	0,1	0,1
<b>Moyenne (%)</b>	-1,4	4,8	1,4	2,7	0,5	0,8

## Remarques

- L'indicateur est calculé conformément au comparatif des finances cantonales et communales de l'IDHEAP, et plus précisément au rapport sur la méthodologie appliquée (cf. p. 29) dont les valeurs indicatives ont également été reprises.
- L'IDHEAP a modifié les modalités de calcul de l'indicateur en 2011 afin que celui-ci tienne compte de l'évolution démographique: celui-ci mesure désormais la progression des dépenses courantes par habitant. Le rapport sur les finances communales a été adapté en conséquence à partir de l'exercice 2011.
- La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été révisée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives. Les flux financiers entre le canton et les communes s'en trouvent dès lors modifiés. Les répercussions de la révision ainsi que la hausse généralisée des coûts enregistrée pour les tâches que le canton et les communes accomplissent conjointement entraînent en 2012 une majoration sensible des charges au sens strict dans de nombreuses communes bernoises. L'impact sur les résultats de l'indicateur examiné ici est considérable. Or, les changements induits par la révision législative échappent dans une large mesure à l'influence des responsables des finances. De surcroît, les changements touchant simultanément les revenus ne sont pas pris en considération par l'indicateur.

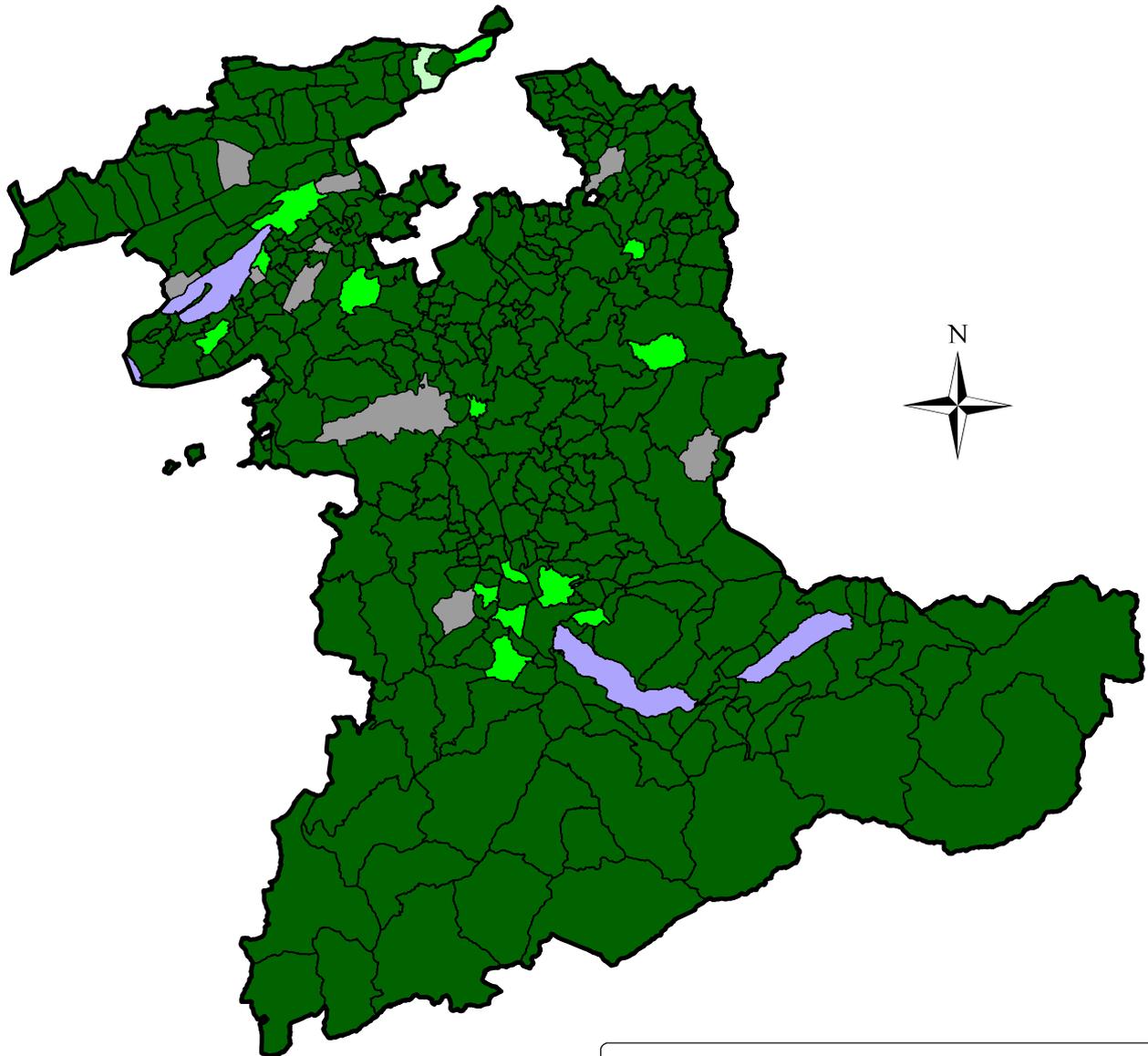
## Formule de calcul

$$\frac{(\text{Charges au sens strict par habitant} - \text{charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}) \times 100}{\text{Charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}}$$

Détails	Charges au sens strict	Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Dépréciations	33
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 15 / Carte 15

## Durchschnittliche Schuldzinsen 2015 Intérêt moyen de la dette en 2015

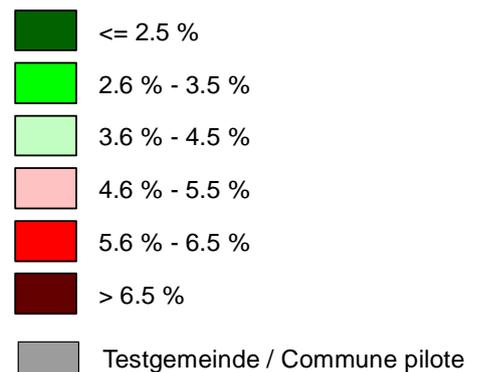


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 0.9 %  
- Mittelwert/Moyenne: 1.9 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Durchschnittliche Schuldzinsen Intérêt moyen de la dette



## 5.15 Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2015

### Question examinée

Les intérêts passifs des dettes à moyen et à long terme sont exprimés en pour cent des dettes moyennes en question (sans les comptabilités séparées); cet indicateur renseigne sur les conditions auxquelles sont versés, en moyenne, les intérêts des dettes à moyen et à long terme.

Il serait faux de croire que cet indicateur renseigne en priorité sur la qualité de la gestion de trésorerie récente ou sur la solvabilité actuelle de la commune. Cet indicateur est plutôt largement tributaire des performances antérieures de la gestion de trésorerie (choix des créanciers, du moment de l'emprunt, de ses modalités, de sa durée notamment, etc.).

Il est également tributaire de la solvabilité de la collectivité au moment où les emprunts préexistants ont été contractés, solvabilité qui, il faut le souligner, est intimement liée à la situation financière de la commune. Une différence d'intérêt moyen de la dette entre deux communes peut refléter une différence d'habileté dans la gestion de trésorerie.

### Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 2,5 %	très faible intérêt moyen
	2,6 % à 3,5 %	faible intérêt moyen
	3,6 % à 4,5 %	intérêt moyen acceptable
	4,6 % à 5,5 %	intérêt moyen déjà élevé
	5,6 % à 6,5 %	intérêt moyen potentiellement problématique
	6,6 % à 7,5 %	intérêt moyen excessif
	> 7,5 %	intérêt moyen exorbitant

- En 2015, l'intérêt moyen de la dette de 95 pour cent des communes, soit 329 d'entre elles (année précédente: 324) est inférieur ou égal à 2,5 pour cent, et peut donc être qualifié de très faible.
- Il est faible (2,6 à 3,5 %) dans 16 communes (année précédente: 25).
- Il est acceptable (3,6 à 4,5 %) dans une commune seulement (année précédente: 2).
- En 2015, aucune commune (année précédente: 1) n'a dû supporter un intérêt important, soit de plus de 4,6 pour cent.

### Médiane et moyenne

- La dette brute moyenne (moyenne entre le montant du début et celui de la fin de l'exercice) a augmenté de 3,6 pour cent en 2015 par rapport à l'année précédente, et équivaut à 2,4 milliards de francs.
- En 2015, la médiane a une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente; elle est de 0,9 pour cent, ce qui correspond à un très faible intérêt moyen.
- La moyenne de 2015 a elle aussi reculé par rapport à celle de l'année précédente; avec un taux de 1,9 pour cent, elle peut être qualifiée de très peu élevée.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p	2014 s.c.p.	2015 s.c.p
Médiane (%)	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9	1,7	1,3	1,3	1,0	0,9
Moyenne (%)	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6	2,4	2,2	2,3	2,1	1,9

### Remarques

- A partir de 2006, le calcul ne prend plus en considération que les dettes à moyen et à long terme, étant donné que les communes ne peuvent guère influencer les dettes à court terme (p. ex. intérêts rémunérateurs sur les impôts payés en trop) ni les dettes envers les entités particulières (cf. formule de calcul).

**Formule de calcul**

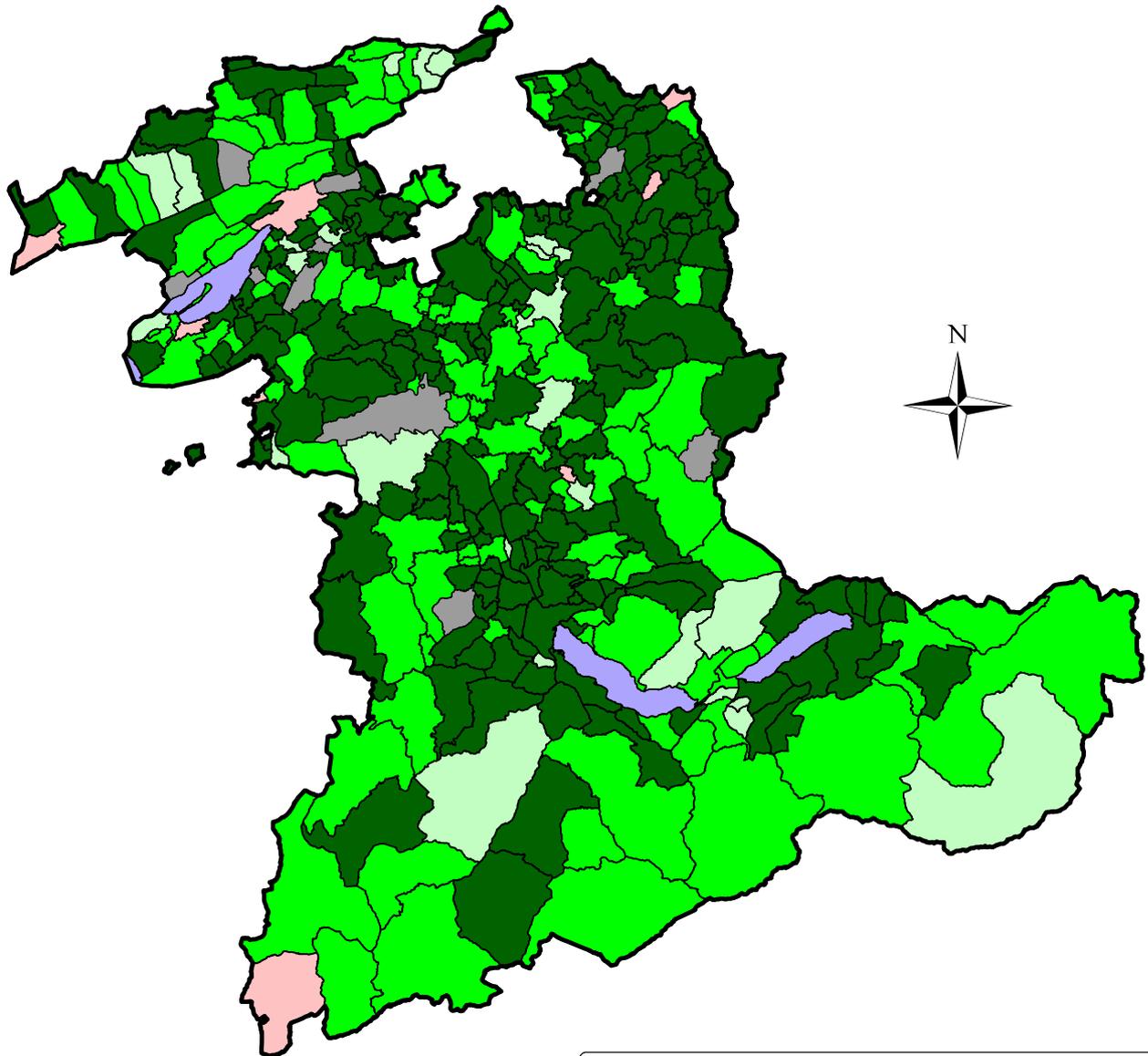
$$\frac{\text{Intérêts passifs} \times 100}{\text{Dettes brutes}}$$

(moyenne entre le début et la fin de l'exercice)

Détails	Intérêts passifs (compte de fonctionnement)	Nature
	+ Dettes à moyen et à long terme (sans les dettes à court terme [nature 321] ni les dettes envers des entités particulières [nature 323])	322
	Dettes brutes (passif du bilan)	Compte
	+ Dettes à moyen et à long terme (sans les dettes à court terme [compte 201] ni les dettes envers des entités particulières [compte 203])	202

Karte 16 / Carte 16

## Bruttoverschuldungsanteil 2015 Dette brute par rapport aux revenus en 2015

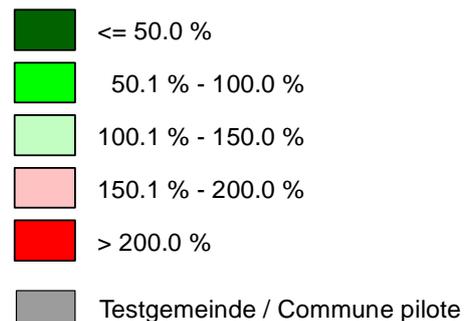


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 37.6 %  
- Mittelwert/Moyenne: 62.2 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Bruttoverschuldungsanteil Dette brute par rapport aux revenus



## 5.16 Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2015

### Question examinée

La dette brute (y compris celle des entités particulières) est exprimée en pour cent du revenu, ce qui renseigne sur l'importance de l'endettement. Ce dernier doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200 pour cent est dépassé.

### Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 50 %	très bon
	50,1 % à 100 %	bon
	100,1 % à 150 %	moyen
	150,1 % à 200 %	mauvais
	> 200 %	critique

- En 2015, 208 communes (année précédente: 219) peuvent se prévaloir d'un très bon taux de 50 pour cent ou moins.
- 130 communes (année précédente: 125) atteignent en 2015 des valeurs situées entre 50,1 et 150 pour cent, qui peuvent être qualifiées de bonnes à moyennes.
- Les communes enregistrant de mauvaises valeurs, soit des valeurs situées entre 150,1 et 200 pour cent, sont au nombre de 8 en 2014 (année précédente: 7). Aucune commune (année précédente: 1) ne se trouve dans le domaine critique de plus de 200 pour cent.
- Les dettes brutes des communes bernoises ont à nouveau augmenté en 2015 par rapport à 2014, à raison de 4,2 pour cent, pour se monter à 2,65 milliards de francs.

### Médiane et moyenne

- La médiane a progressé en 2015, pour atteindre 37,6 pour cent, mais peut encore être qualifiée de très bonne.
- En 2015, la moyenne a également augmenté par rapport à l'année précédente; avec un taux de 62,2 pour cent, elle reste située dans la fourchette qualifiée de bonne.
- L'importance de la différence entre la médiane et la moyenne permet de conclure que cet indicateur est fortement influencé par les valeurs extrêmes.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane (%)</b>	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5	34,4	32,6	31,4	35,4	37,6
<b>Moyenne (%)</b>	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5	93,2	93,0	56,3	61,4	62,2

### Remarques

- La ville de Berne a joué le rôle de commune pilote en 2014 et en 2015. Avant cela, ses chiffres influençaient fortement la moyenne car sa dette brute comprenait également les emprunts des établissements (p. ex. BernMobil). Cependant, les comptes des établissements n'étant pas consolidés, les revenus n'étaient pas pris en considération. Sans cette distorsion inhérente au système, les valeurs de Berne se seraient situées à un niveau moins élevé. En tout état de cause, les valeurs de la ville de Berne sont exclues des colonnes du tableau qui ne tiennent pas compte des communes pilotes.

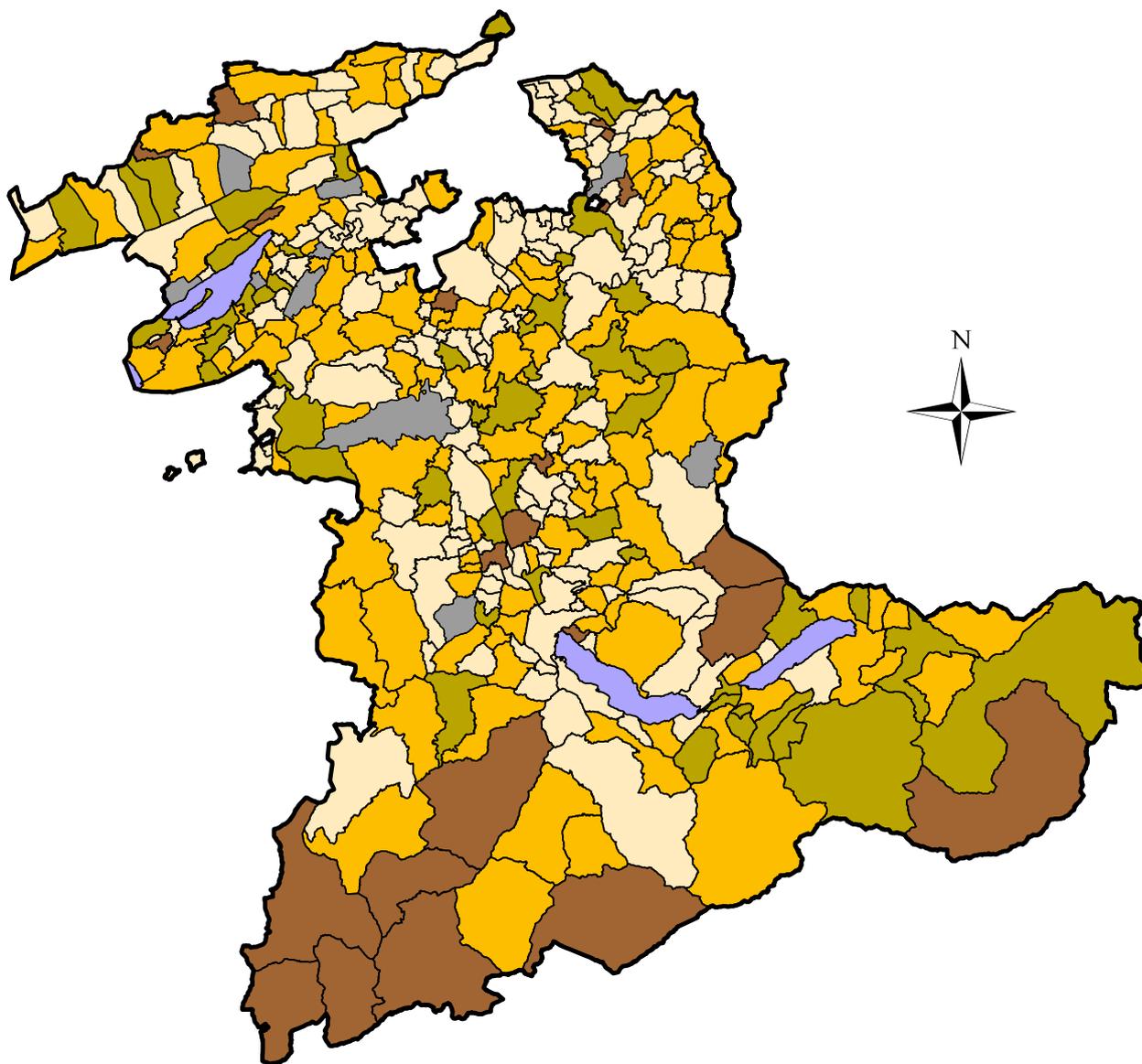
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Dettes brutes} \times 100}{\text{Revenu}}$$

Détails	Dettes brutes (passif du bilan)	Comptes
	+ Dettes à court terme	201
	+ Dettes à moyen et à long terme	202
	+ Entités particulières	203
	Revenu	Natures
	+ Revenu total du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Attributions aux financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 17 / Carte 17

## Investitionsanteil 2015 Quotité d'investissement en 2015



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 11.4 %  
- Mittelwert/Moyenne: 14.9 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Investitionsanteil Quotité d'investissement

	<= 10.0 %
	10.1 % - 20.0 %
	20.1 % - 30.0 %
	> 30.0 %
	Testgemeinde / Commune pilote

## 5.17 Carte 17: Quotité d'investissement en 2015

### Question examinée

Les investissements bruts sont exprimés en pour cent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Si cet indicateur fournit des précisions sur les activités d'investissement et/ou l'augmentation de l'endettement net, il ne permet pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune. Tout comme l'indicateur relatif aux investissements, il peut fortement fluctuer d'une année à l'autre. Il importe donc de l'apprécier sur une période de plusieurs années, de préférence en tenant compte de la quotité d'autofinancement.

### Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 10 %	activités d'investissement peu importantes
	10,1 % à 20 %	activités d'investissement d'importance moyenne
	20,1 % à 30 %	activités d'investissement importantes
	> 30 %	activités d'investissement très importantes

- En 2015, les activités d'investissement sont peu importantes, soit de 10 pour cent ou moins, dans 150 communes (année précédente: 155); elles sont d'importance moyenne, c'est-à-dire situées entre 10,1 et 20 pour cent, dans 124 communes (année précédente: 128).
- Les communes qui ont beaucoup investi en 2015, et qui enregistrent donc une quotité de 20,1 à 30 pour cent, sont au nombre de 49 (année précédente: 43). Par ailleurs, 23 communes (année précédente: 26) ont consenti des investissements très importants (supérieurs à 30 %).
- En 2015, les investissements bruts (dépenses reportées au bilan) ont augmenté par rapport à l'année précédente, à raison de 12,2 pour cent, et se montent à 666 millions de francs (année précédente: 593 millions) (cf. remarques). Les dépenses consolidées ont progressé de 3,0 pour cent, pour atteindre 4480 millions de francs.

### Médiane et moyenne

- En 2015, la médiane a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente: avec un taux de 11,4 pour cent, elle se situe dans la partie inférieure de la fourchette des activités d'investissement d'importance moyenne.
- La moyenne a elle aussi diminué entre 2014 et 2015 et, avec un taux de 14,9 pour cent, atteste d'activités d'investissement d'importance moyenne.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.
<b>Médiane (%)</b>	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8	11,0	11,5	11,5	11,1	11,4
<b>Moyenne (%)</b>	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1	10,9	14,1	16,5	13,6	14,9

### Remarques

- Aucune.

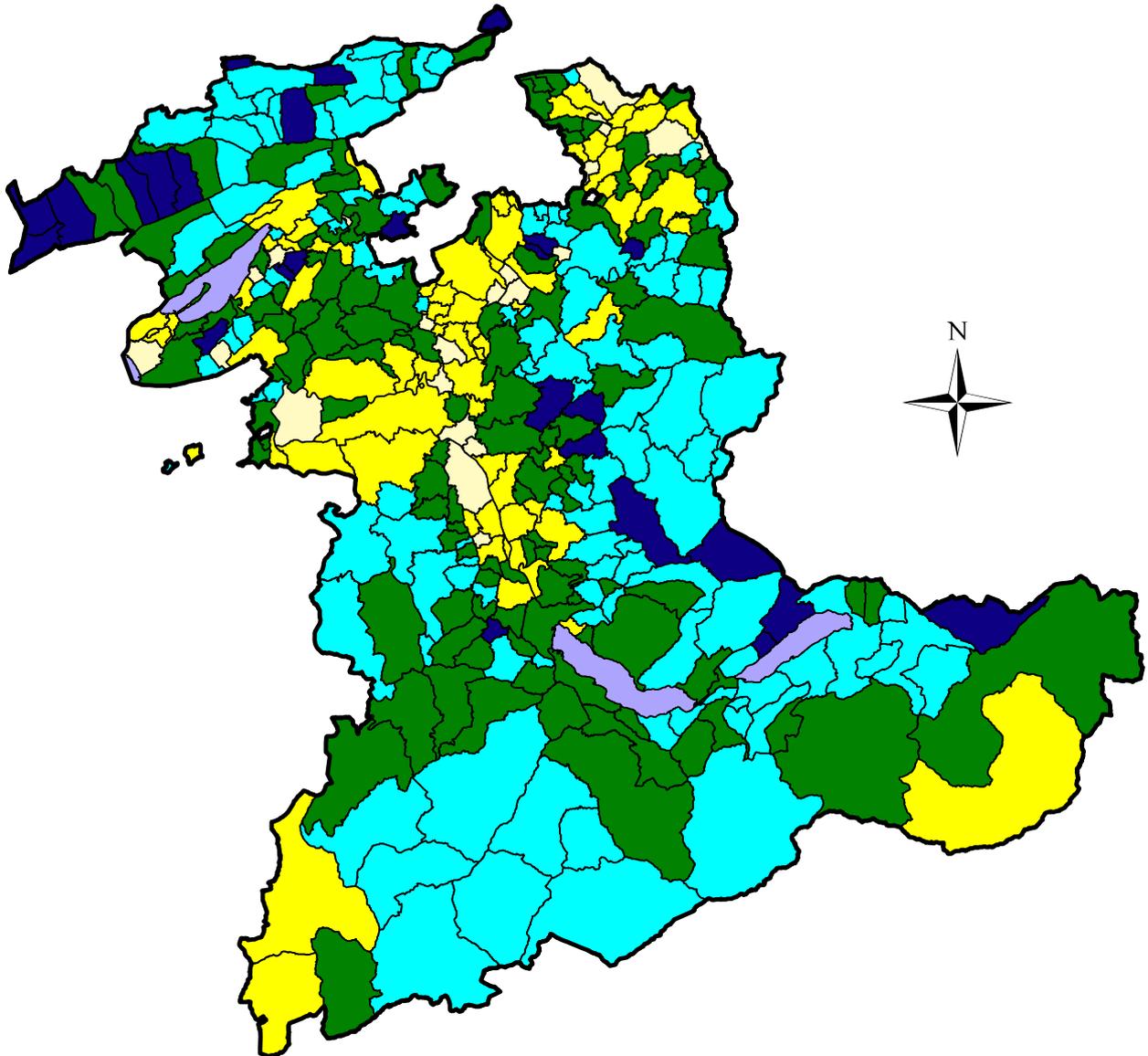
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses consolidées}}$$

Détails	Investissements bruts	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	Dépenses consolidées	Natures
	+ Charges totales du compte de fonctionnement	3
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	- Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	- Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 18 / Carte 18

## Steueranlage 2015 Quotité d'impôt en 2015

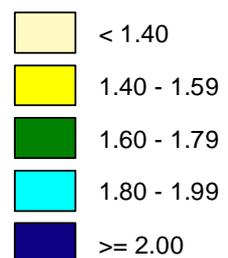


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 1.74  
- Mittelwert/Moyenne: 1.72

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Steueranlage Quotité d'impôt



## 5.18 Carte 18: Quotité d'impôt en 2015

### Question examinée

Cette carte fournit une vue d'ensemble de la quotité d'impôt appliquée par chaque commune durant l'exercice considéré.

### Commentaire

- Les chiffres relatifs à la quotité d'impôt sont ceux de l'ensemble des communes bernoises, communes pilotes du projet MCH2 comprises.
- En 2015, la quotité d'impôt de 22 communes (année précédente: 23) est inférieure à 1,40.
- Dans 72 communes (année précédente: 73), elle se situe entre 1,40 et 1,59.
- Dans 127 communes (année précédente: 133), elle oscille entre 1,60 et 1,79.
- Dans 109 communes (année précédente: 107), elle s'établit entre 1,80 et 1,99.
- Enfin, 26 communes (année précédente: 26) ont une quotité d'impôt égale ou supérieure à 2,00.

### Médiane et moyenne

- La médiane, après être restée inchangée plusieurs années consécutives, a enregistré une progression en 2015 pour s'établir à 1,74.
- De 1,72, la moyenne se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de 2014.

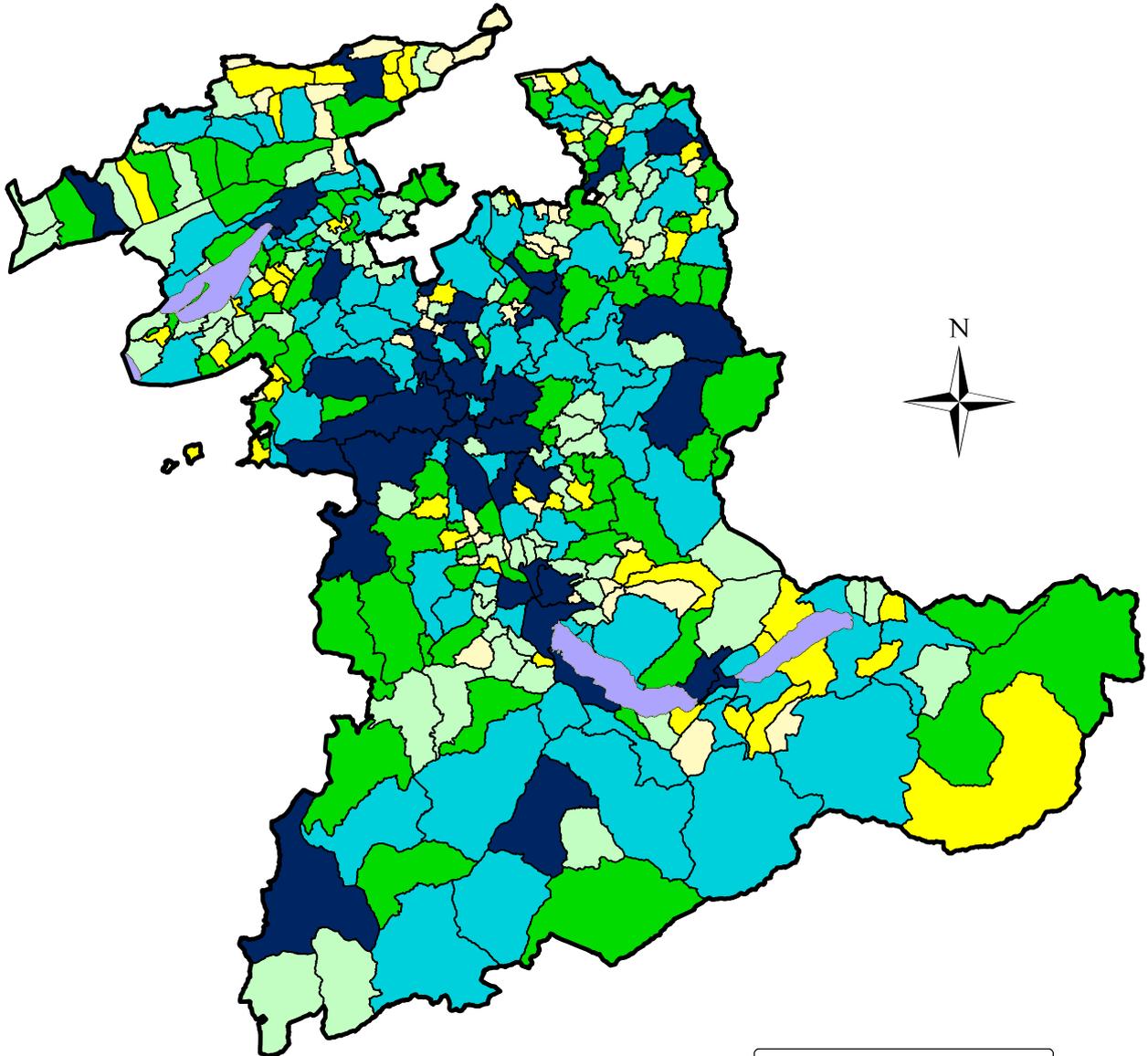
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Médiane</b>	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,74
<b>Moyenne</b>	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69	1,69	1,70	1,71	1,72

### Remarques

- Aucune.

Karte 19 / Carte 19

## Anzahl Einwohner 2015 Nombre d'habitants en 2015

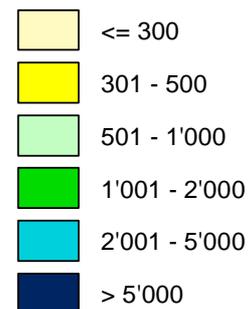


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 1'161  
- Mittelwert/Moyenne: 2'842

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Anzahl Einwohner  
Nombre d'habitants



## 5.19 Carte 19: Nombre d'habitants en 2015

### Question examinée

Cette carte illustre l'importance démographique moyenne de chaque commune bernoise.

### Commentaire

- Les chiffres relatifs au nombre d'habitants en 2015 sont ceux de l'ensemble des communes bernoises, communes pilotes du projet MCH2 comprises.
- La barre du million a été franchie: la population du canton de Berne a augmenté à raison de 0,6 pour cent, et atteint 1 011 759 habitants en 2015.
- En 2015, 46 communes comptent 300 habitants au plus (année précédente: 54); le recul est entièrement dû à des fusions.
- 44 communes (année précédente: 43) totalisent entre 301 et 500 habitants. Ce recul est lui aussi imputable, pour l'essentiel, à des fusions.
- 76 communes (année précédente: 75) ont une population de 501 à 1000 habitants, et 69 communes (année précédente: 69) de 1001 à 2000 habitants.
- En 2015, le chiffre de la population de 83 communes (année précédente: 85) est compris entre 2001 et 5000, et celui de 38 communes, au-delà de 5000 (année précédente: 36).

### Médiane et moyenne

- En 2015, la médiane a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, en raison de diverses fusions, et se situe à 1161 habitants. Le nombre de communes est passé de 362 à 356 (-6).
- La moyenne de 2015, qui est de 2842, est aussi un peu plus élevée que celle de 2014.
- La médiane et la moyenne du nombre d'habitants par commune augmentent constamment au fil des ans.

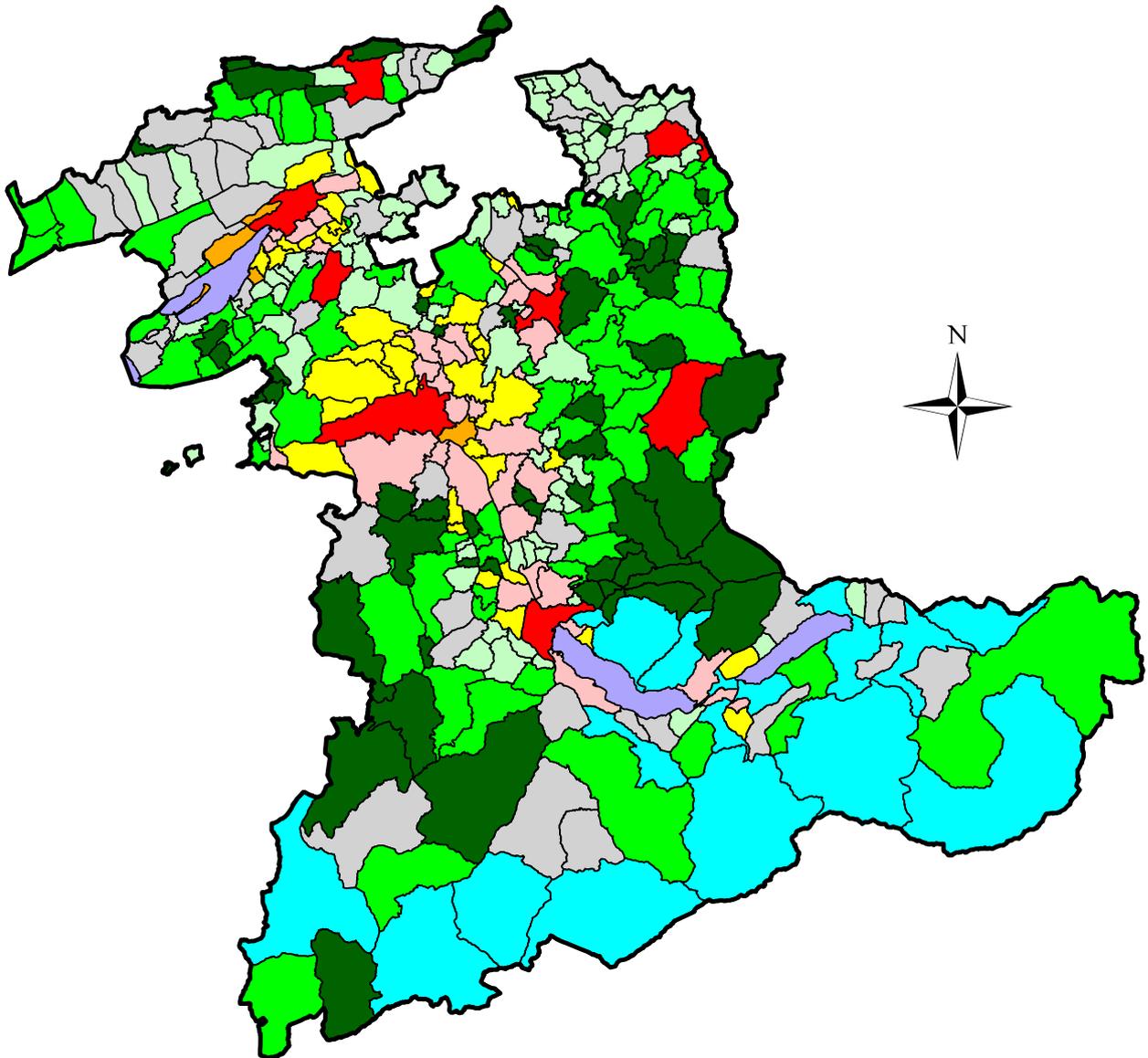
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Médiane</b>	913	912	911	934	957	976	981	998	1149	1161
<b>Moyenne</b>	2414	2436	2455	2489	2525	2572	2596	2631	2777	2842

### Remarques

- Le calcul de la population résidante moyenne est effectué en application de l'article 5 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111). Selon cette disposition, la population résidante déterminante pour l'exécution selon le principe du domicile civil est déterminée en additionnant les états mensuels de la population au dernier jour de chaque mois et en divisant la somme ainsi obtenue par douze.

Karte 20 / Carte 20

## Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik (2015) Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique (2015)



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique	
	1 Zentren/Centres (8)
	2 Suburbane Gemeinden/Communes suburbaines (33)
	3 Einkommensstarke Gemeinden/Communes à revenu élevé (4)
	4 Periurbane Gemeinden/Communes périurbaines (39)
	5 Touristische Gemeinden/Communes touristiques (17)
	6 Industrielle und tertiäre Gemeinden/Communes industrielles et tertiaires (53)
	7 Ländliche Pendlergemeinden/Communes rurales de navetteurs (91)
	8 Agrar-gemischte Gemeinden/Communes agricoles mixtes (76)
	9 Agrarische Gemeinden/Communes agricoles (61)

## 5.20 Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique

### Question examinée

Les communes sont réparties en neuf catégories selon la typologie de l'Office fédéral de la statistique (9 types principaux selon le concept centre-périphérie, valeurs sur la base du recensement 2000 de la population), ce qui permet de déterminer celles qui sont comparables entre elles.

### Commentaire

- Les chiffres relatifs à la répartition des communes selon la typologie de l'OFS sont ceux de l'ensemble des communes bernoises, communes pilotes du projet MCH2 comprises.
- L'Office fédéral de la statistique a légèrement remanié la répartition des communes entre les différentes catégories sur la base des résultats du recensement 2000 de la population. La désignation des catégories correspond à des notions statistiques.
- La typologie sert en particulier à sélectionner les communes qui sont comparables entre elles.
- Deux pour cent des communes sont qualifiées de centres, où vivent quelque 29 pour cent de la population bernoise.
- Les 32 communes suburbaines (environ 24 % de la population) et les centres regroupent plus de la moitié des habitants du canton de Berne.
- «Seuls» 7 pour cent de la population vivent dans les 81 communes rurales de navetteurs, qui représentent près d'un quart des communes bernoises.

### Synthèse pour 2015

Type	Désignation	Nombre de communes	Nombre de communes en %	Nombre d'habitants	Nombre d'habitants en %
1	Centres	8	2,25	288 770	28,54
2	Communes suburbaines	32	8,99	243 293	24,05
3	Communes à revenu élevé	4	1,12	17 236	1,70
4	Communes périurbaines	35	9,83	88 341	8,73
5	Communes touristiques	17	4,78	49 982	4,94
6	Communes industrielles et tertiaires	49	13,76	117 771	11,64
7	Communes rurales de navetteurs	81	22,75	74 532	7,37
8	Communes agricoles mixtes	75	21,07	99 867	9,87
9	Communes agricoles	55	15,45	31 967	3,16
	<b>Total</b>	<b>356</b>	<b>100,00</b>	<b>1 011 759</b>	<b>100,00</b>

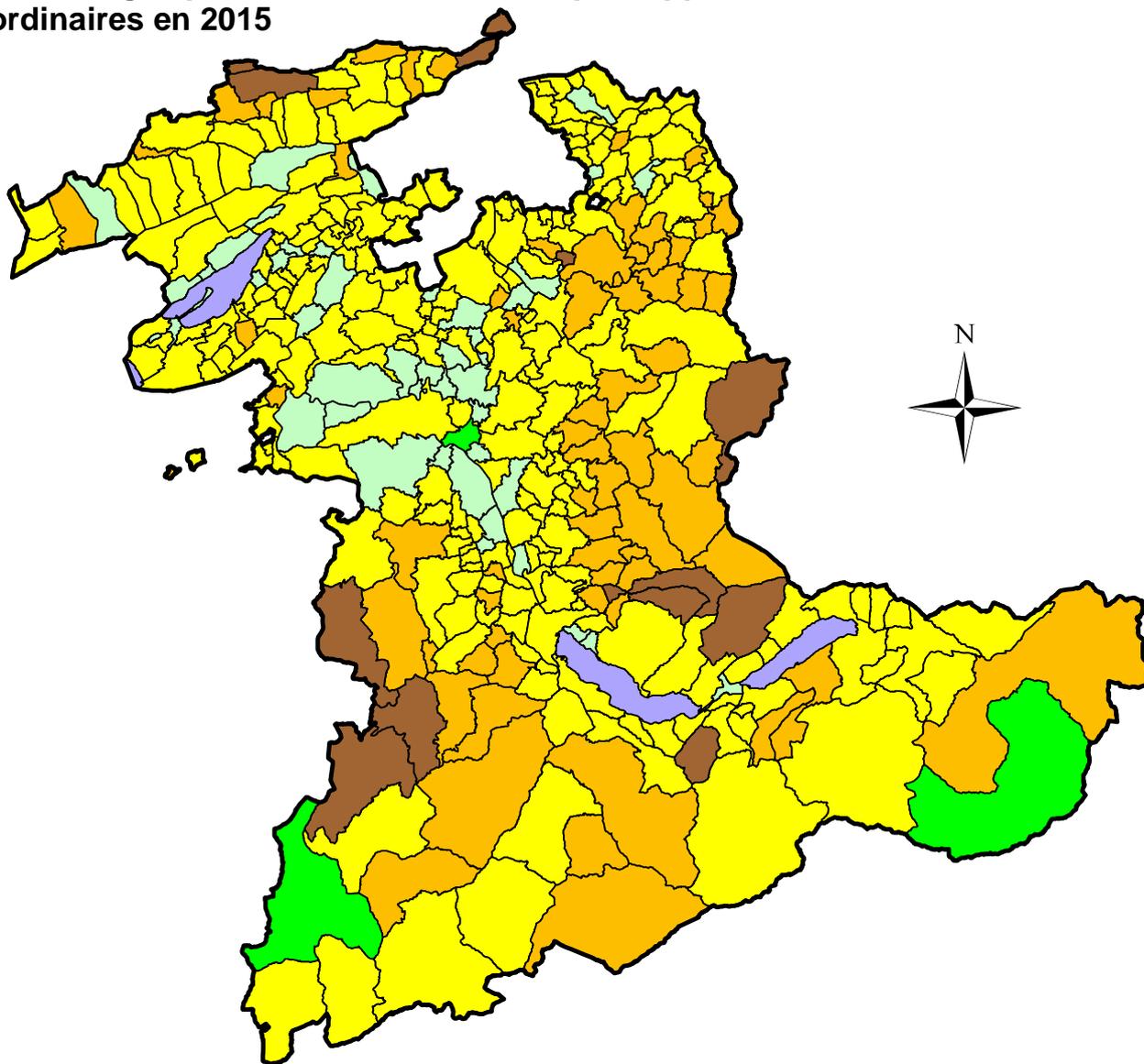
### Remarques

- Aucune.

Karte 21 / Carte 21

## Finanzausgleich und Massnahmen für besonders belastete Gemeinden in Prozent des ordentlichen Steuerertrages 2015

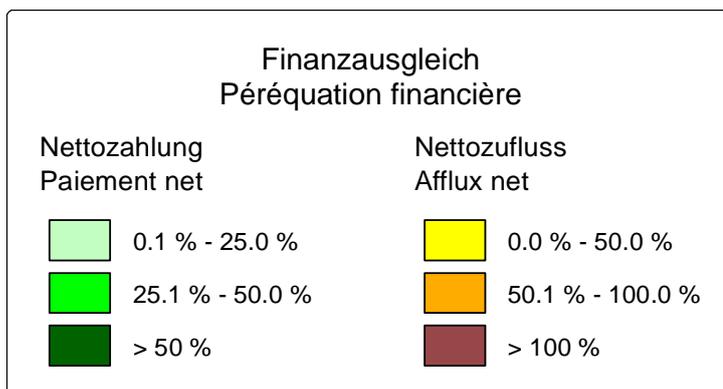
### Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2015



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 16.9 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.21 Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2015

### Question examinée

Les prestations de la péréquation financière cantonale (réduction des disparités et dotation minimale) ainsi que les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes (indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain et prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques) sont présentées en pour-cent des recettes fiscales ordinaires moyennes. La carte fait apparaître les communes qui sont contributrices de la péréquation financière en chiffres nets (paiement net) d'une part, et les communes qui bénéficient de prestations de la péréquation financière et de mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes en chiffres nets (afflux net de fonds) d'autre part. Ces flux financiers sont mis en rapport avec les recettes fiscales ordinaires des communes.

### Commentaire

- L'indicateur calculé pour 2015 en application de la LPFC en pour-cent des recettes fiscales ordinaires moyennes porte sur l'ensemble des communes bernoises, communes pilotes du projet MCH2 comprises.
- En 2015, 46 communes (année précédente: 44) sont des contributrices en chiffres nets, dont trois contribuent à la péréquation financière dans une mesure située entre 25 et 50 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires et une à raison de plus de 50 pour cent, comme l'année précédente.
- En 2015, la plupart des communes, soit 245 d'entre elles (année précédente: 253), reçoivent des prestations de la péréquation financière ou bénéficient de mesures en raison de charges particulièrement lourdes, dans une proportion pouvant atteindre 50 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- Pour 46 communes (année précédente: 46), les recettes provenant de la péréquation financière ou de mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes représentent, en 2015, l'équivalent de 50 à 100 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- En 2014, 19 communes (année précédente: 23) ont reçu, au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes, des montants supérieurs à leurs propres recettes fiscales ordinaires (afflux net de fonds > 100 %). Trois d'entre elles (année précédente: 4) ont bénéficié de contributions équivalant même à plus du double de leurs recettes fiscales ordinaires (afflux net de fonds > 200 %).
- Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes est, en 2015, de quelque 274,6 millions de francs. Le canton a versé 176,5 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques), tandis que les versements des communes se montent à 98,1 millions de francs (réduction des disparités).

### Médiane et moyenne

- La médiane est de 16,9 pour cent en 2015, soit à un niveau quelque peu inférieur à celui de l'année précédente. Plus de la moitié des communes bernoises perçoivent, en chiffres nets, des prestations excédant 16,9 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes.
- La moyenne n'est pas calculée car le résultat ne serait pas pertinent (dès lors que la moyenne prendrait en compte l'ensemble des flux entre les communes d'une part, et les prestations du canton d'autre part).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Médiane (%)	11,2	11,8	11,2	10,8	19,4	18,8	17,2	16,9

### Remarques

- La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été révisée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives. Les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes ont elles aussi fait l'objet de diverses adaptations et optimisations, de sorte que les indicateurs de 2012 ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes.

### Bases

Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1)

Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111)

Source des données: Direction des finances du canton de Berne, exécution de la LPFC en 2015

### Formule de calcul

(Péréquation financière + mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes) x 100

---

Recettes fiscales ordinaires

Détails Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes

Péréquation financière cantonale, exécution de la LPFC en 2013

Détails Recettes fiscales ordinaires (art. 2 OPFC)

Base de calcul: moyenne des années 2012, 2013 et 2014 (art. 9 LPFC)

# Annexes au rapport sur les finances communales en 2015

Annexe I	Indicateurs en comparaison pluriannuelle	1
Annexe II	Périmètres des conférences régionales	2
Annexe III	Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2015	11

## Annexe Recueil de données

### Annexe I Indicateurs en comparaison pluriannuelle

N°	Indicateur		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6	13,0	12,7	12,5*	11,5*
		Moyenne	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7	8,5	8,2	8,8*	8,0*
2	Avances aux FS en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0*	0,0*
		Moyenne	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0*	0,0*
3	Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2	-0,1	-0,2	-0,1*	0,0*
		Moyenne	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5	-0,4	-0,2	-0,4*	-0,4*
4	Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3	3,7	3,7	3,5*	4,5*
		Moyenne	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2	3,4	4,6	3,4*	3,9*
5	Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1	3,3	3,7	3,0*	3,9*
		Moyenne	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3	3,4	3,8	4,0*	4,6*
6	Degré d'autofinancement en pour-cent	Médiane	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1	95,2	92,5	100,0*	109,8*
		Moyenne	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1	97,7	118,7	85,3*	83,6*
7	Quotité d'autofinancement en pour-cent	Médiane	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1	9,4	8,9	9,4*	11,7*
		Moyenne	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1	8,5	11,2	9,2*	10,4*
8	Quotité de la charge des intérêts en pour-cent	Médiane	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,1	-1,2*	-1,1*
		Moyenne	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0	-0,6	-0,5	-0,8*	-1,5*
9	Quotité de la charge financière en pour-cent	Médiane	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7	5,8	5,9	5,8*	5,6*
		Moyenne	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8	5,3	5,1	5,9*	5,2*
10	Fortune nette / endettement net en francs par habitant	Médiane	1275	1462	1652	1752	1809	1984	1999	1882	1863*	1816*
		Moyenne	-174	102	247	386	741	923	876	804	859*	745*
11	Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5	0,2	0,2	0,5*	1,3*
		Moyenne	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8	1,0	1,5*	2,4*
12	Couverture des charges en pour-cent	Médiane	105,0	105,4	103,5	103,8	103,7	102,7	101,4	100,5	100,6*	100,6*
		Moyenne	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8	101,3	103,7	99,0*	97,8*
13	Charge des intérêts nets en pour-cent	Médiane	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1	-1,8	-1,9	-1,9*	-1,8*
		Moyenne	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4	-2,6	-2,6	-1,4*	-1,6*
14	Maîtrise des dépenses courantes par habitant en pour-cent	Médiane						0,3	7,0	4,3	0,1*	0,1*
		Moyenne						-1,4	4,8	1,4	0,5*	0,8*
15	Intérêt moyen de la dette en pour-cent	Médiane	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9	1,7	1,3	1,0*	0,9*
		Moyenne	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6	2,4	2,2	2,1*	1,9*
16	Dette brute par rapport aux revenus en pour-cent	Médiane	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5	34,4	32,6	35,4*	37,6*
		Moyenne	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5	93,2	93,0	61,4*	62,2*
17	Quotité d'investissement en pour-cent	Médiane	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8	11,0	11,5	11,1*	11,4*
		Moyenne	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1	10,9	14,1	13,6*	14,9*
18	Quotité d'impôt	Médiane	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,74
		Moyenne	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69	1,69	1,70	1,71	1,72
19	Nombre d'habitants	Médiane	913	912	911	934	957	976	981	998	1149	1161
		Moyenne	2414	2436	2455	2489	2525	2572	2596	2631	2777	2842
21	Péréquation financière	Médiane			11,2	11,8	11,2	10,8	19,4	18,8	17,2	16,9

\* Les données des 10 communes pilotes ne sont pas comprises dans les résultats marqués d'un astérisque.

## **Annexe II Périmètres des conférences régionales**

L'ordonnance sur les conférences régionales (OCR; RSB 170.211) définit les périmètres suivants pour les six conférences régionales:

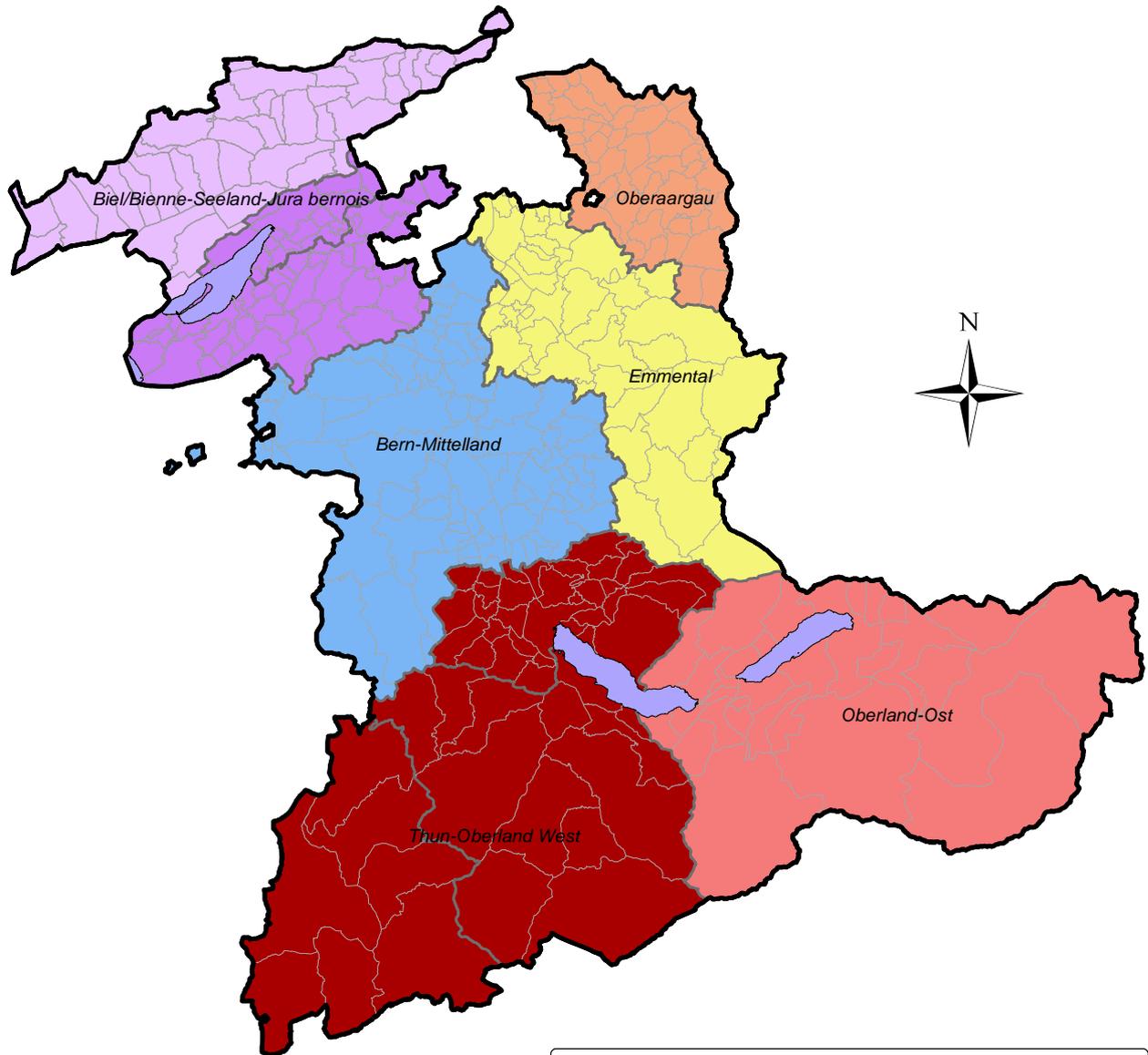
- 1. Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois
- 2. Conférence régionale de la Haute-Argovie
- 3. Conférence régionale de l'Emmental
- 4. Conférence régionale de Berne – Mittelland
- 5. Conférence régionale de Thoue – Oberland occidental
- 6. Conférence régionale de l'Oberland oriental

Le présent rapport commente certains indicateurs financiers en fonction des périmètres des conférences régionales (chapitre 4.3). Le périmètre de la conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois fait l'objet d'une évaluation différenciée entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part (carte 1a), et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part (carte 1b).

On ne décèle pas de différences régionales nettes dans le cas de tous les indicateurs.

Les périmètres des conférences régionales servent par ailleurs à localiser les communes sur les cartes synoptiques. Ils sont représentés sur la carte ci-après, qui en précise les délimitations. Ensuite, chaque région fait l'objet d'une carte avec les noms des communes, ce qui permet de retrouver plus facilement une commune sur les cartes synoptiques. L'appartenance des communes aux conférences régionales est précisée dans le tableau des indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2015 (annexe III, colonne R).

## Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales



### Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales

-  Jura bernois (1)
-  Biel/Bienne-Seeland (1)
-  Bern-Mittelland
-  Emmental
-  Oberaargau
-  Oberland-Ost
-  Thun-Oberland West

(1) Teil/partie de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

#### Quellen

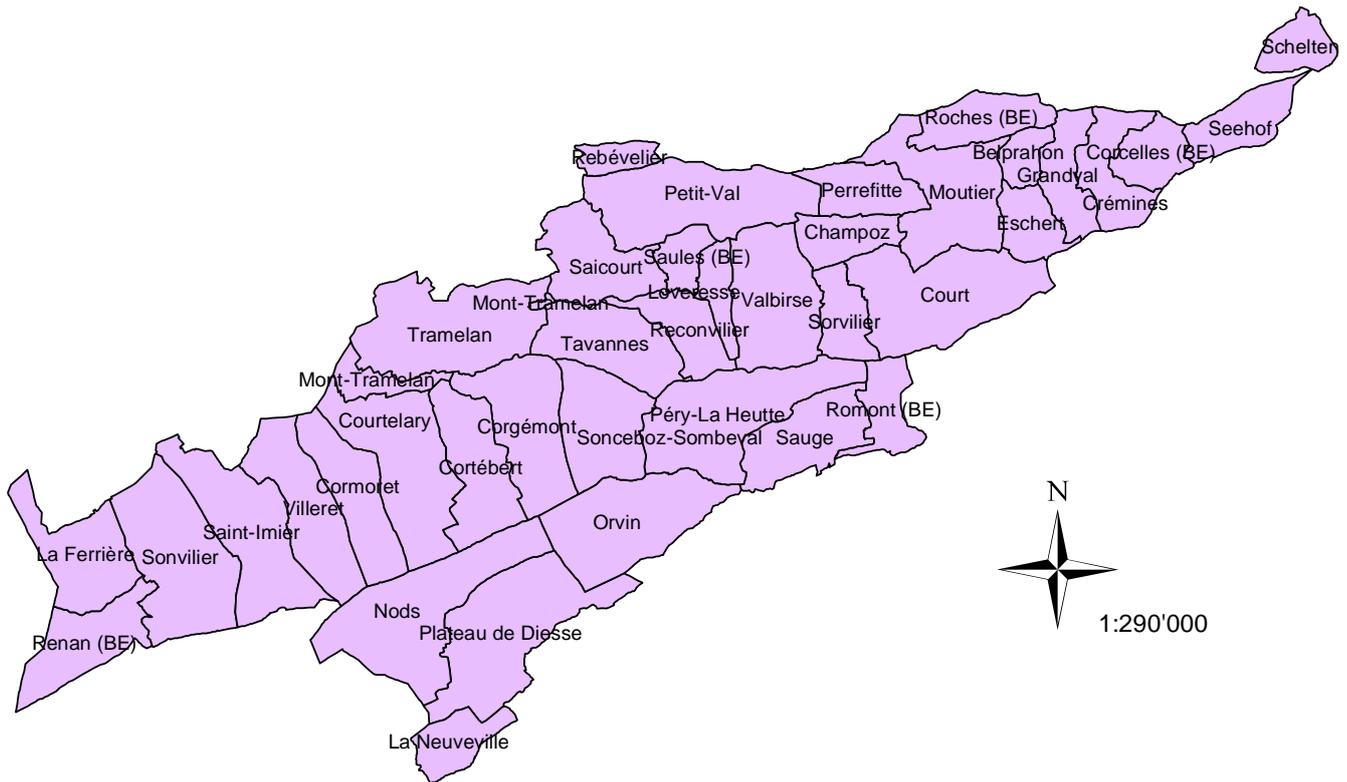
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

#### Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

## 1.a. Teil des Perimeters der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Jura bernois)

## 1.a. Partie du périmètre de la conférence régionale de Biel/Bienne-See- land-Jura bernois (Jura bernois)



### Quellen

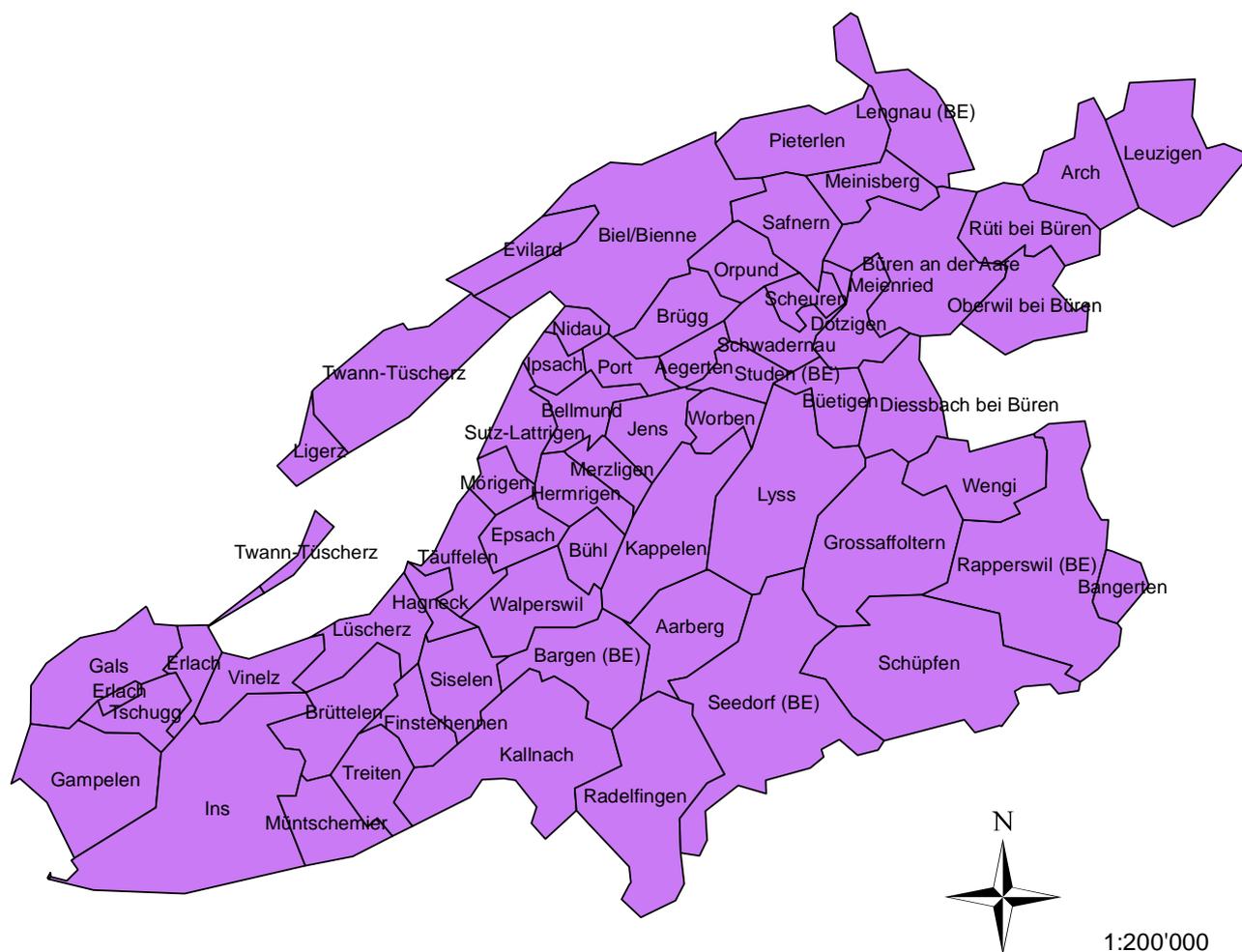
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
  - Datenerhebung: FIN Kanton Bern
  - Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

### Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
  - Saisie des données: FIN canton de Berne
  - Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

## 1.b. Teil des Perimeters der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Biel/Bienne-Seeland)

## 1.b. Partie du périmètre de la conférence régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Biel/Bienne-Seeland)



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
- Publication avec indication des sources autorisée

## 2. Perimeter Regionalkonferenz Oberaargau 2. Périimètre de la conférence régionale de la Haute-Argovie



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

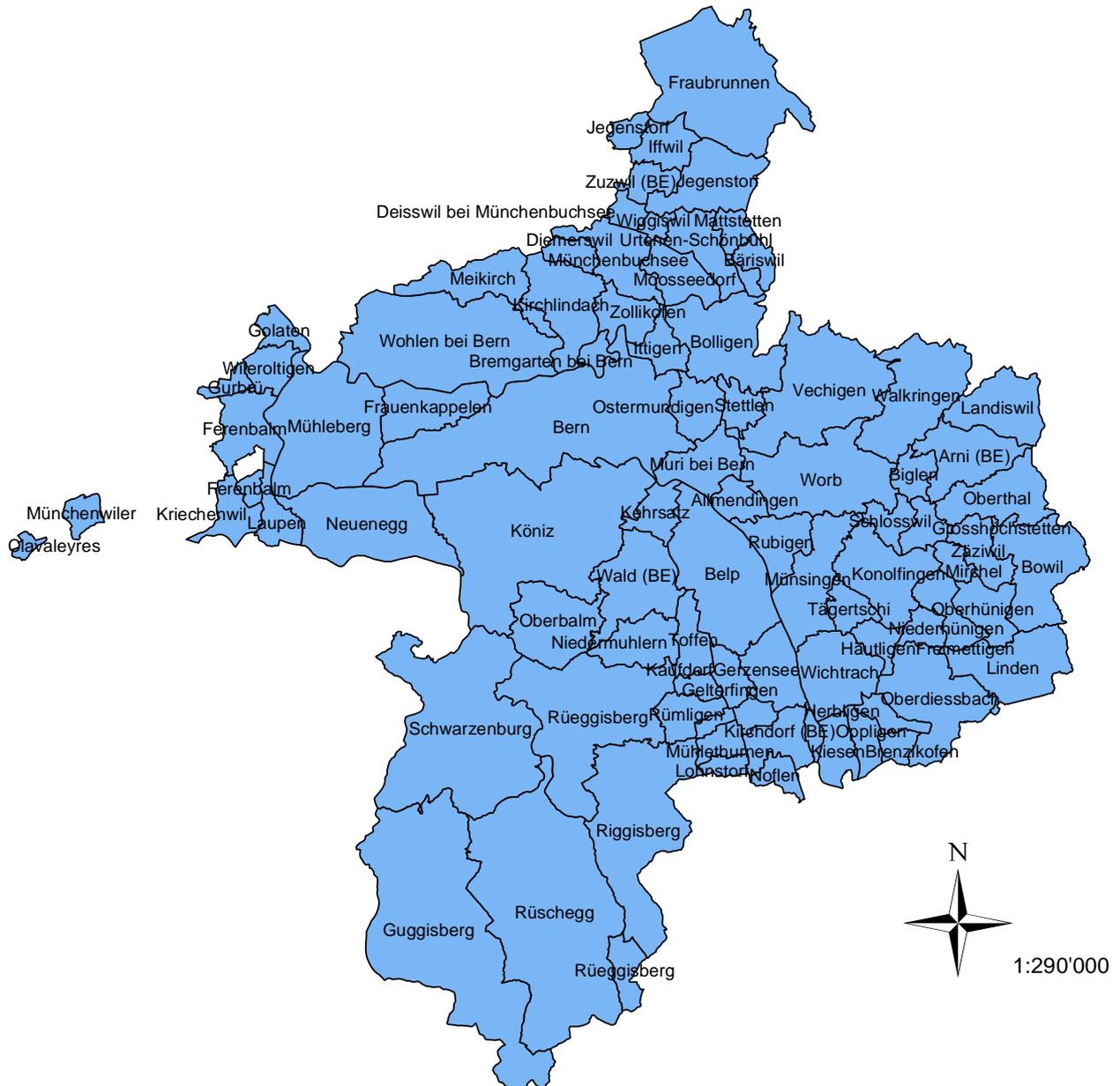
### 3. Perimeter Regionalkonferenz Emmental 3. Périmètre de la conférence régionale de l'Emmental



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

## 4. Perimeter Regionalkonferenz Bern-Mittelland 4. Périmètre de la conférence régionale de Berne-Mittelland

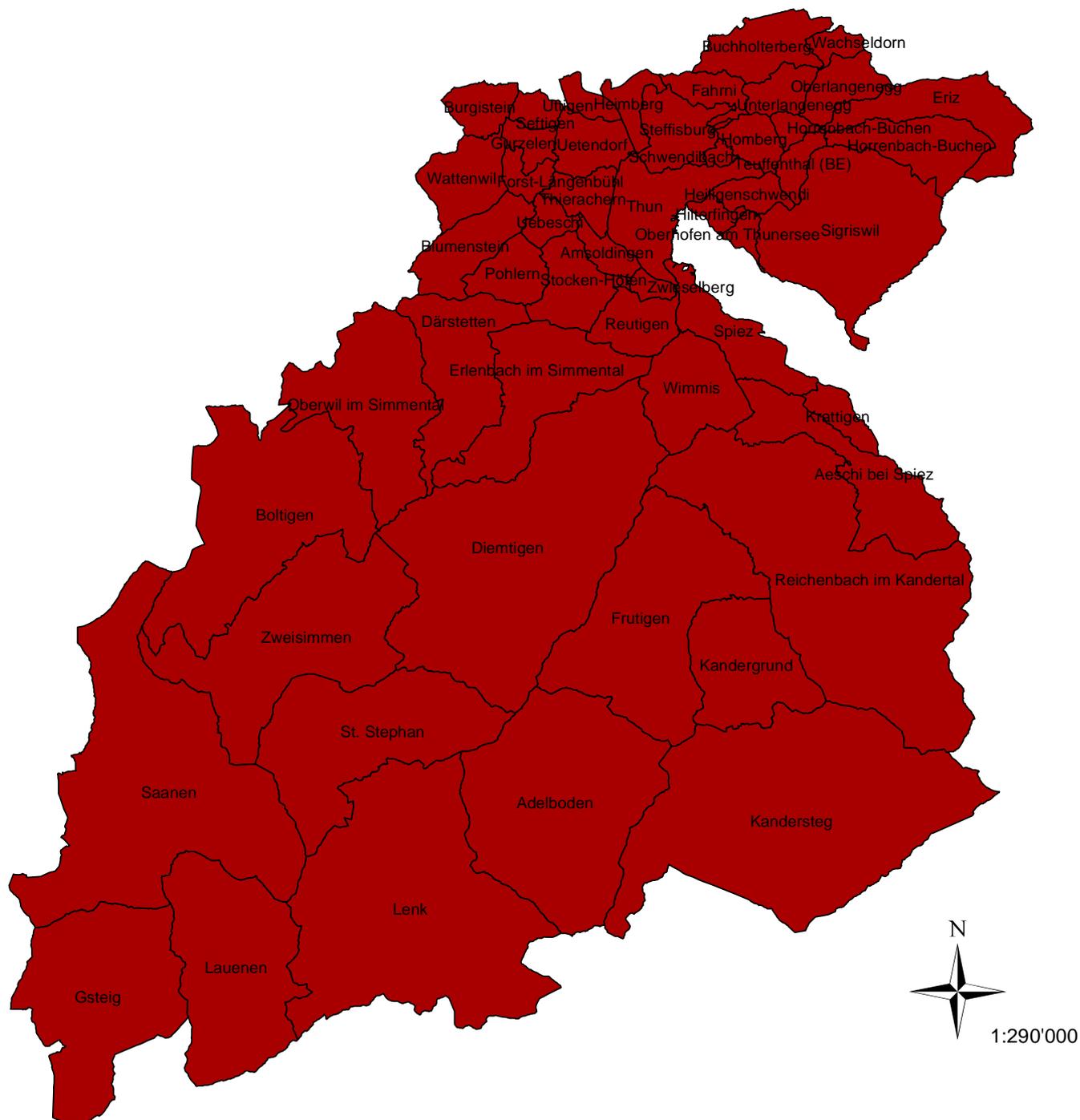


Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

## 5. Perimeter Regionalkonferenz Thun Oberland-West

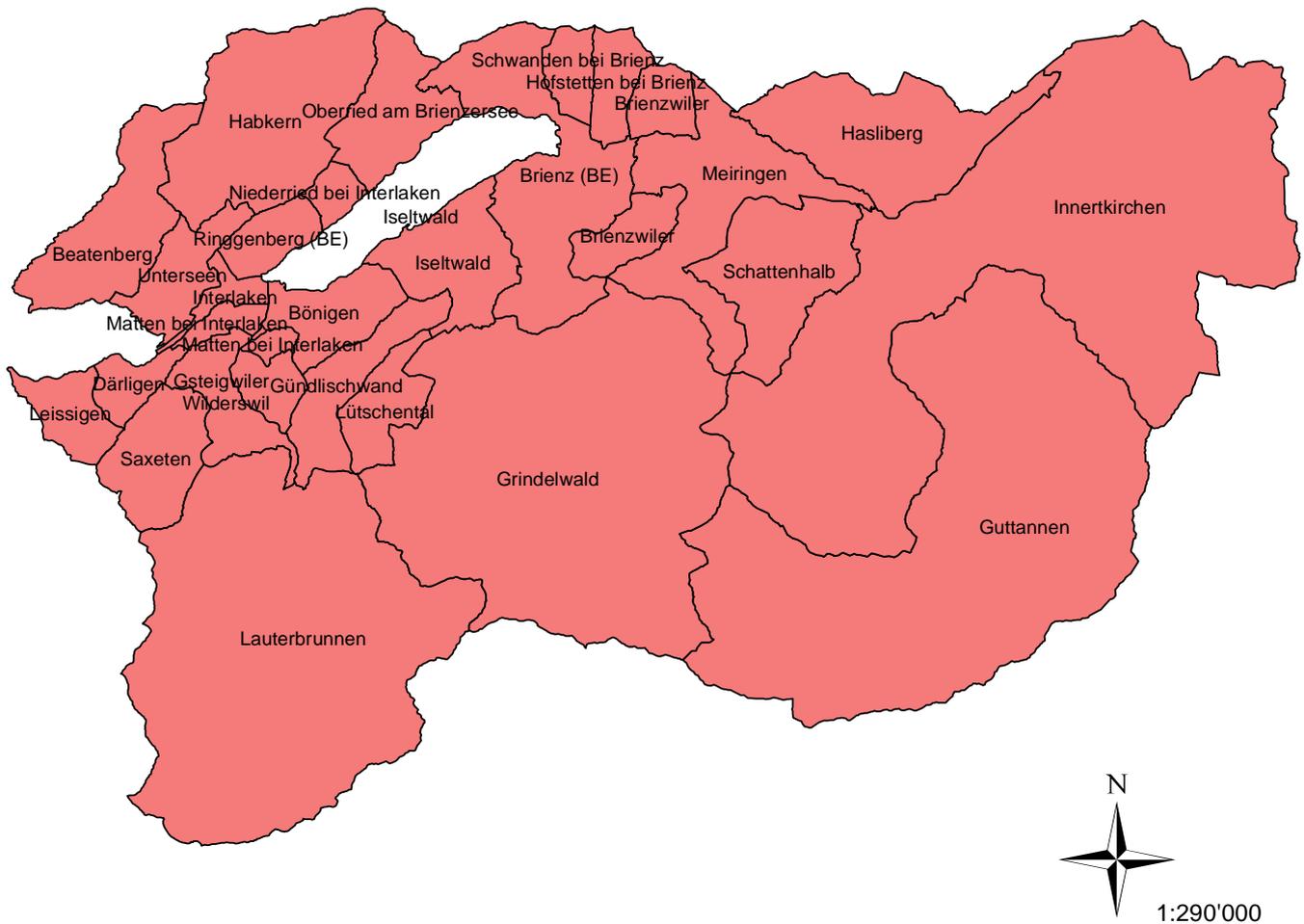
## 5. Périmètre de la conférence régionale de Thoun-Oberland occidental



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
- Publication avec indication des sources autorisée

## 6. Perimeter Regionalkonferenz Oberland-Ost 6. Périmètre de la conférence régionale de l'Oberland oriental



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

## Annexe III Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2015

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21	
301	Aarberg	1b	11.0	0.0	-0.1	4.0	5.3	75.6	12.0	-3.7	3.7	2245	5.2	91.3	-1.7	-2.0	0.0	0.1	17.6	1.64	4457	6	-0.6	
321	Aarwangen	2	6.3	0.0	0.0	7.2	2.2	324.0	12.6	-0.5	3.1	3'688	2.4	106.0	-1.6	-0.2	0.0	1.7	5.7	1.57	4'353	7	10.0	
561	Adelboden	5	9.7	0.0	0.2	6.5	6.1	105.9	15.2	-0.5	11.4	-254	1.4	101.4	-1.5	-6.8	0.9	40.5	17.6	1.99	3494	5	25.0	
401	Aefligen	3	11.7	0.4	-1.8	1.2	1.6	77.0	4.0	-1.5	3.9	2420	0.0	98.9	-3.7	-3.7	0.0	0.0	8.8	1.50	1'066	4	12.3	
731	Aegerten	1b	9.0	0.0	2.2	5.7	3.4	167.4	13.2	-0.8	5.1	711	0.0	107.9	0.6	2.7	1.2	45.6	11.1	1.79	1'894	4	14.2	
562	Aeschi b.Sp.	5	11.5	0.0	-0.3	1.6	6.1	25.6	4.4	-3.7	4.1	1764	0.1	97.2	-3.4	6.7	1.4	26.3	16.8	1.69	2'094	5	20.9	
951	Affoltern i.E.	3	17.2	0.8	-4.0	1.0	8.3	11.6	2.5	-2.3	4.9	1'810	2.5	90.2	-3.1	-0.9	0.2	53.5	24.6	1.74	1'145	8	49.8	
402	Alchenstorf	3	8.3	0.0	1.6	8.7	1.0	860.0	24.6	-4.5	1.5	3'135	4.1	112.3	-1.1	-9.5	0.0	0.2	3.7	1.95	595	7	23.4	
630	Allmendingen	4	5.7	0.0	0.0	2.3	0.6	395.5	9.9	-2.0	4.3	1'857	1.0	99.6	-1.6	6.6	0.9	21.4	2.7	1.39	545	4	-8.0	
921	Amsoldingen	5	3.4	0.0	-3.0	0.7	2.7	25.0	1.9	-2.2	7.7	838	0.0	96.1	-0.8	-4.5	0.0	0.1	8.0	1.74	798	7	9.2	
381	Arch	1b	20.5	0.0	1.8	4.7	1.9	248.1	11.6	-0.6	4.9	2'723	0.0	105.9	-2.3	-5.8	0.9	53.6	7.0	1.82	1'545	6	11.0	
602	Arni	4	14.4	0.0	2.8	8.4	5.0	167.6	16.0	-1.2	2.4	1'610	2.9	109.0	-4.3	-0.5	0.9	67.1	12.7	1.64	929	8	60.2	
971	Attiswil	2	9.2	0.0	0.0	2.4	0.7	349.1	7.9	-0.5	6.3	-130	0.0	101.1	-0.5	-4.3	0.4	50.6	6.0	1.64	1'389	7	17.2	
322	Auswil	2	33.1	0.0	-7.7	5.0	5.6	89.6	12.0	-0.8	6.3	3'531	9.2	84.6	-3.7	-1.8	0.0	9.3	14.2	1.75	466	8	65.7	
532	Bangerten	1b	22.5	0.0	1.0	2.8	0.0	100.0	9.0	-0.4	5.0	3'575	0.0	105.1	-12.8	15.0	1.7	72.7	0.0	1.80	159	9	10.1	
323	Banwil	2	14.8	0.0	-3.8	1.7	1.9	89.3	4.3	-1.2	10.9	2'254	0.0	100.1	-2.8	15.1	0.0	30.0	7.2	1.50	698	7	6.4	
302	Bargen	1b	11.2	0.0	0.9	5.7	3.5	163.4	14.7	-0.5	9.4	2'500	0.0	107.6	-1.7	-0.9	0.0	2.3	11.3	1.69	983	7	9.6	
403	Bärswil	4	7.3	0.0	-0.5	1.8	1.3	141.8	6.6	-1.3	5.2	1'390	0.0	102.9	-0.1	1.1	1.4	23.5	8.0	1.54	1'031	4	1.1	
533	Bätterkinden	3	11.4	0.0	-1.0	2.6	2.3	111.6	8.7	-1.0	5.3	3'094	1.4	101.3	-1.7	-8.3	0.0	8.9	11.9	1.68	3'195	7	7.8	
571	Beatenberg	6	7.9	0.0	0.2	10.5	2.0	529.4	20.2	0.6	10.9	-740	3.9	104.9	0.1	-2.7	1.1	111.2	5.7	1.98	1'185	5	26.5	
732	Bellmund	1b	7.9	0.0	2.0	2.9	0.2	1603.6	12.7	-0.6	5.2	1'260	0.0	109.1	-0.3	4.9	1.0	12.9	2.4	1.39	1'617	4	-6.7	
861	Belp	4	3.7	0.0	0.8	1.9	1.8	106.9	6.1	-3.0	-0.9	1'258	1.5	99.8	-1.8	-3.1	1.6	47.8	8.7	1.34	11'458	2	-1.8	
681	Belprahon	1a	16.9	0.0	0.3	4.3	5.3	79.7	12.4	1.3	9.5	55	1.8	92.8	-2.9	2.3	1.6	123.4	15.1	1.93	309	7	5.8	
972	Berken	2	58.8	0.0	-145.9	10.0	216.4	4.6	34.0	-0.9	54.3	414	139.4	16.7	-2.0	-0.2	0.0	0.0	92.8	1.24	43	9	8.2	
351	Bern	4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	154	129'887	1	5.6
973	Bettenhausen	2	58.0	0.0	0.0	2.3	1.2	195.0	6.9	-8.9	-5.3	7'193	1.6	100.3	-7.8	0.2	0.0	0.6	4.0	1.55	667	7	29.5	
371	Biel	1b	0.0	0.0	-1.4	3.2	9.3	35.1	7.0	-1.1	5.1	-3'957	7.0	87.5	-0.1	-2.7	2.6	195.6	19.3	1.53	53'396	1	20.2	
603	Biglen	4	8.3	0.0	1.2	5.1	0.2	2369.8	11.5	-0.4	5.7	2'795	3.0	101.8	-1.5	1.8	0.8	26.1	4.7	1.75	1'731	7	22.6	
324	Bleienbach	2	29.7	0.0	3.5	5.1	3.6	140.7	22.3	-2.3	4.9	7'659	1.1	118.6	-5.0	-3.7	0.0	2.8	18.6	1.50	669	8	-9.8	
922	Blumenstein	5	12.1	0.0	0.0	5.1	2.2	227.6	13.4	-2.4	10.5	3474	0.6	108.4	-1.0	-1.3	0.0	0.3	10.3	1.75	1'200	6	40.9	
352	Bolligen	4	-4.3	0.0	-7.7	-6.8	4.2	-163.8	-25.5	-1.0	6.4	-1'390	0.0	76.4	-1.4	38.3	2.2	62.8	12.5	1.50	6'116	4	-9.3	
791	Bolligen	5	10.3	1.1	0.0	11.2	2.2	498.8	18.8	-0.4	2.4	1'536	6.8	103.4	-5.1	3.2	0.8	78.3	8.8	1.70	1'309	9	130.3	
572	Bönigen	6	10.8	0.0	1.9	5.8	5.3	110.6	18.5	-0.2	10.6	181	0.0	111.2	-0.2	-2.1	0.7	38.8	19.6	1.80	2'503	5	24.8	
605	Bowil	4	7.6	0.0	0.0	4.5	0.9	483.6	10.7	-1.4	6.7	873	0.9	98.9	-4.3	1.4	1.3	72.7	16.7	1.89	1'377	8	55.4	
353	Bremgarten b.B.	4	4.2	0.0	0.4	2.7	2.4	111.8	12.1	0.5	12.1	105	0.5	100.9	-2.6	0.7	2.1	78.5	15.3	1.49	4'358	4	-9.0	
606	Brenzikofen	4	12.9	0.0	0.4	2.9	0.9	324.5	8.1	-3.6	0.7	2'384	0.4	103.2	-6.8	11.2	0.0	13.1	2.7	1.76	517	7	26.1	
573	Brienz	6	7.1	0.0	0.2	9.2	3.6	258.9	17.4	-1.3	8.0	1'125	5.6	98.5	-1.3	1.9	0.8	33.2	12.3	1.81	3'096	5	17.3	
574	Brienzwiler	6	7.6	0.0	0.7	10.0	8.5	117.6	16.0	-2.1	2.4	2'190	12.1	92.6	-5.9	8.7	0.0	12.1	18.8	1.84	478	6	39.9	
733	Brügg	1b	9.5	0.0	0.6	3.6	3.0	121.6	6.3	-0.3	3.5	1'071	0.4	103.2	-0.3	-1.3	1.8	39.7	7.1	1.59	4'221	2	2.3	
491	Brüttelen	1b	11.8	0.0	0.6	6.7	9.6	69.6	17.5	0.9	8.3	1'351	3.5	97.1	0.5	2.7	3.2	63.9	29.4	2.00	578	9	27.5	
923	Buchholterberg	5	19.8	0.0	-0.8	4.5	1.9	239.1	10.9	0.2	13.2	1'465	0.0	101.1	-6.4	3.3	0.6	64.6	5.4	1.80	1'565	8	55.2	
382	Büetigen	1b	13.7	0.0	5.0	6.3	3.0	207.7	20.8	-1.2	0.9	4'617	1.8	112.1	-2.1	-3.2	0.0	3.4	13.9	1.40	825	7	8.3	
734	Bühl	1b	21.5	0.0	10.6	12.1	-0.3	100.0	34.1	-4.5	-1.3	4'529	1.0	145.0	-4.7	-1.5	1.1	0.0	4.4	1.79	421	7	5.5	
383	Büren a.A.	1b	11.4	0.0	-3.0	2.2	3.3	66.9	5.7	-0.8	2.8	1'916	3.8	93.2	-1.4	0.4	2.0	33.5	8.8	1.64	3'503	6	0.5	
404	Burgdorf	3	3.3	0.0	-0.2	2.0	13.3	14.7	4.5	-2.8	0.3	-3'152	0.0	101.4	0.6	-0.8	1.6	116.8	25.8	1.63	16'140	1	7.4	
863	Burgstein	5	7.7	0.0	0.2	10.0	1.0	1009.2	22.5	-0.5	3.5	1'962	2.8	113.8	-3.6	1.9	1.6	40.1	17.7	1.95	1'053	7	29.6	
325	Busswil b.M.	2	53.4	0.0	-5.9	-3.4	-1.1	-1.0	-10.7	-5.1	1.0	3'043	0.0	85.7	-0.4	-9.4	0.0	15.8	0.0	1.60	179	8	27.4	
683	Champoz	1a	149.7	0.0	10.4	15.7	0.0	46365.9	27.2	0.3	3.2	18'518	3.1	123.8	-27.5	-8.2	0.0	1.2	1.5	1.70	161	9	52.3	
661	Clavaleyres	4	170.0	2.0	-11.0	-8.6	0.0	-1.0	-10.4	-20.9	-10.8	7'399	0.0	84.5	-49.5	3.3	0.0	4.2	0.0	1.94	49	9	79.2	
687	Corcelles	1a	28.6	1.6	0.1	9.7	2.1	456.1	20.0	-4.0	1.3	2'896	4.9	102.5	-11.6	4.1	1.5	108.6	5.2	1.94	214	7	58.8	
431	Corgémont	1a	20.8	0.0	1.7	6.0	5.3	112.9	14.7	-2.0	7.2	1'752	3.6	97.6	-8.2	3.3	1.1	40.5	16.7	1.79	1'663	6	32.7	
432	Cormoret	1a	24.2	0.0	0.8	8.6	9.7	88.5	18.2	-0.2	8.3	1'428	2.1	108.1	-3.0	-1.7	1.9	56.7	23.9	2.04	486	7	31.4	
433	Cortébert	1a	21.6	0.0	0.5	5.0	0.7	762.9	11.3	1.3	11.7	-815	0.0	100.9	3.1	-0.9	1.9	113.7	3.0	2.14	718	7	32.8	
690	Court	1a	19.5	0.0	-0.4	5.5	0.5	1141.3	14.9	-0.4	6.9	326	3.4	98.4	0.3	4.0	1.8	72.3	5.5	1.94	1'418	6	22.8	
434	Courtelay	1a	10.0	0.5	0.2	3.4	9.1	37.4	8.3	-0.4	7.6	-2'760	0.0	100.3	0.5	-7.4	1.4	128.4	21.1	2.14	1'356	6	12.1	
691	Crémines	1a	26.2	0.0	0.3	5.1	4.5	114.7	11.7	4.7	14.3	2'572	0.9	99.3	-0.9	11.7	4.2	108.1	19.6	1.94	530	6	17.1	
575	Därigen	6	5.8	0.0	-2.9	-1.2	-3.3	-1.0	-3.3	-1.6	4.8	2'206	0.0	94.7	-2.2	1.7	1.8	15.6	1.5	1.84	410	7	14.5	
761	Därstetten	5	17.0	0.0	0.1	5.7	8.9	63.8	13.7	-0.9	6.7	3'341	3.7	94.7	-3.5	10.7	1.3	25.8	21.6	1.70	830	8	95.4	
535	Deisswil b.M.	4	27.2	0.0	0.8	2.5	0.2	1507.5	13.8	-6.4	-2.9	3'885	0.1	107.0	-10.8	10.6	0.0	0.0	1.1	0.89	83	7	5.7	
536	Diemerswil	4	1																					

Annexes au rapport sur les finances communales en 2015

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
694	Grandval	1a	18.5	0.0	-0.7	4.7	0.3	1717.4	10.8	-2.2	4.5	2'506	0.0	103.6	-4.8	-4.0	0.7	77.6	4.0	1.74	402	6	67.8
576	Grindelwald	6	9.2	0.0	-1.5	3.6	10.8	33.5	9.1	-1.0	12.6	-838	0.1	96.8	-0.4	15.7	2.0	58.9	25.2	1.79	3'913	5	11.3
303	Grossaffoltern	1b	8.2	0.0	-1.6	2.2	0.1	2661.0	7.9	-2.1	3.7	881	1.6	98.0	0.3	-1.1	2.8	58.0	5.0	1.74	2'977	7	9.4
608	Grosshöchstetten	4	6.1	0.0	-0.7	2.3	0.2	944.8	6.9	-0.1	6.4	1'463	0.0	101.0	-1.4	0.3	1.1	32.8	12.1	1.42	3'561	4	1.4
841	Gsteig	5	27.4	0.0	-0.5	5.9	19.7	30.2	16.8	7.3	23.4	1'476	2.7	96.8	-8.7	-6.0	1.0	150.1	41.1	1.50	974	8	31.5
577	Gsteigwiler	6	12.3	0.0	-1.7	4.4	4.6	95.4	11.4	-0.7	10.7	1'109	0.0	107.1	-6.7	1.2	1.0	144.4	23.1	1.88	410	4	11.1
852	Guggisberg	4	12.4	0.0	-0.1	4.5	5.4	82.3	7.1	-1.0	6.5	1'533	0.0	98.7	-2.4	3.3	0.8	16.4	18.2	1.99	1'560	9	122.5
578	Gündlischwand	6	26.9	0.0	-0.6	4.9	7.9	62.2	10.1	-1.0	6.0	5'352	3.2	88.5	-5.1	3.0	0.0	20.1	1.90	1.90	346	6	72.6
665	Gurbrü	4	7.9	0.0	-3.7	-0.6	-0.3	-1.0	-1.7	-1.0	6.5	-1'319	0.0	78.2	-2.3	-4.9	0.7	174.4	0.7	1.90	247	9	22.0
867	Gurzelen	5	11.4	0.0	0.7	2.7	1.3	201.6	6.3	-1.4	3.7	2'557	0.0	104.3	-3.2	6.5	2.9	3.1	3.3	1.83	862	8	50.2
782	Guttannen	6	10.1	0.0	0.0	8.2	27.9	29.2	14.7	-1.6	9.7	-5'495	3.1	100.0	1.0	-1.4	1.0	135.3	41.0	1.45	330	5	-47.1
579	Habkern	6	38.5	0.0	0.1	15.8	19.5	81.3	21.7	-0.6	6.0	585	9.8	101.6	-3.9	-4.7	0.7	102.8	30.1	1.85	649	9	187.9
736	Hagneck	1b	22.9	0.2	1.1	1.6	6.0	26.6	5.3	-1.3	3.7	2'491	0.0	93.7	-1.7	3.2	0.0	0.0	18.3	1.75	400	7	9.2
406	Hasle b.B.	3	11.1	0.0	1.4	7.8	0.2	4004.5	22.2	-2.1	9.3	387	1.5	109.9	1.8	-1.3	2.0	54.5	4.8	1.89	3'319	7	25.6
783	Hasliberg	6	5.7	0.0	2.9	9.8	3.1	310.3	18.9	1.1	13.2	788	0.0	106.9	-1.1	4.2	1.2	68.3	10.7	2.10	1'153	5	37.2
609	Häutligen	4	32.7	0.0	14.0	25.0	-9.8	100.0	45.7	-6.7	-3.2	9'970	7.8	142.8	-28.0	13.1	1.0	73.1	0.0	1.53	243	9	32.6
927	Heiligenschwendi	5	12.1	0.0	-9.2	4.8	5.9	81.2	10.8	-2.5	5.1	5'761	9.6	84.1	-7.7	-1.2	2.8	72.9	14.0	1.89	690	5	24.3
928	Heimberg	5	12.2	0.2	0.2	2.7	10.4	25.5	8.7	-1.9	6.8	1'321	2.5	90.9	-3.8	-2.3	0.0	45.3	28.2	1.50	6'585	2	6.8
977	Heimenhausen	2	24.3	0.0	-2.7	2.0	2.0	96.6	6.3	-0.9	3.5	4'546	0.0	104.3	-6.7	3.8	0.0	0.9	9.0	1.46	1'070	7	26.7
407	Heimiswil	3	6.2	0.0	0.1	3.8	1.2	315.0	9.3	2.9	9.7	729	1.1	102.0	-3.5	-1.4	1.2	23.6	4.4	1.84	1'622	9	48.4
408	Hellsau	3	17.3	0.0	3.2	5.3	0.9	577.6	17.2	-0.7	2.0	3'622	0.4	116.6	-0.5	-11.7	0.0	0.0	3.5	1.90	202	8	10.8
610	Herbligen	4	16.7	0.0	-0.8	3.5	0.9	409.3	11.8	-1.3	5.8	1'440	1.8	100.2	0.1	-0.3	0.0	8.8	3.6	1.70	587	7	31.7
978	Hermiswil	2	37.3	0.6	-23.3	-9.5	12.4	-77.0	-22.3	-7.0	2.8	4'313	9.9	65.5	-1.1	-12.7	0.0	0.0	37.2	1.69	100	8	29.0
737	Hermrigen	1b	19.2	0.0	-1.4	1.7	7.2	24.1	5.0	-1.5	3.8	896	1.0	96.9	-2.2	-10.7	1.2	89.8	20.8	1.85	309	7	17.4
979	Herzogenbuchsee	2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.55	6'946	6	5.4
929	Hilterfingen	5	11.0	0.0	0.1	7.5	8.3	89.8	26.2	-2.4	4.5	5'666	10.9	86.1	-2.6	-0.3	0.0	9.5	31.7	1.55	4'057	2	-8.7
409	Hindelbank	3	6.6	0.0	0.1	6.6	2.7	239.4	16.4	-2.1	3.0	3'943	3.4	105.7	-1.3	-3.0	0.0	2.0	7.6	1.64	2'447	6	4.2
410	Höchstetten	3	7.5	0.0	0.9	4.5	0.7	670.8	12.7	-0.7	3.3	3'253	0.6	112.1	-0.1	-3.5	0.0	0.0	2.3	1.85	270	8	26.4
580	Hofstetten b.B.	6	14.4	0.0	0.4	10.3	6.7	153.1	18.9	-13.1	-5.7	3'316	5.8	97.0	-29.9	-7.3	2.2	13.4	14.3	1.74	548	6	34.4
931	Hornberg	5	16.0	0.0	-0.3	3.8	6.4	59.0	5.9	-1.6	4.6	46	0.0	100.9	-1.9	-1.0	0.6	45.0	10.3	1.89	512	9	66.1
932	Horrenbach-Buchen	5	15.4	0.0	-24.1	4.7	-1.8	100.0	6.2	-1.4	3.4	2'076	27.5	74.5	-0.3	4.6	0.0	11.5	0.0	1.70	243	9	235.9
954	Huttwil	2	55.8	0.0	-0.5	4.4	5.6	79.7	12.3	-7.6	2.3	5'368	1.5	97.7	-8.5	-3.0	0.0	10.3	19.6	1.65	4'688	6	9.7
541	Iffwil	4	23.6	0.0	2.2	3.6	10.3	34.7	12.8	-2.5	4.8	6'757	8.3	81.1	-0.6	6.8	0.0	0.6	32.3	1.50	415	8	15.3
980	Inkwil	2	17.3	0.0	-0.1	5.6	5.1	109.6	16.9	-1.4	4.6	2'563	3.9	96.1	-1.8	7.4	2.0	21.9	19.7	1.50	625	7	11.3
784	Innetkirchen	6	12.8	0.0	0.0	6.8	10.9	61.9	15.7	1.0	16.2	-990	2.4	98.2	-1.7	4.0	1.1	70.2	28.6	1.60	1'081	8	86.5
496	Ins	1b	7.0	0.0	0.0	5.8	3.8	152.0	13.0	0.1	9.0	-1'360	9.3	81.9	-0.2	12.6	1.7	60.7	11.3	1.63	3'447	8	5.2
581	Interlaken	6	7.2	0.0	-1.7	9.0	6.8	130.9	27.5	0.0	9.5	-986	7.6	94.9	-0.5	3.2	2.4	73.0	27.0	1.77	5'675	5	-8.1
739	Ipsach	1b	3.2	0.0	-2.6	2.8	5.1	54.0	9.0	-0.6	5.2	134	3.7	93.1	-0.6	-0.2	1.4	59.4	15.5	1.59	4'000	2	0.2
582	Iseltwald	6	8.2	0.0	-4.8	6.8	3.8	179.8	12.5	-1.5	3.7	7'633	5.0	99.6	-5.5	6.1	0.0	6.7	8.0	1.90	435	8	45.7
362	Ittigen	4	3.3	0.0	-0.4	0.3	1.5	18.1	1.0	-0.9	3.3	919	0.4	96.2	-1.2	12.5	0.7	11.8	9.6	1.34	11'241	2	-20.0
868	Jaberg	4	30.3	0.0	0.0	2.0	1.9	105.8	5.6	1.0	3.9	5'392	0.5	104.2	-15.1	4.5	1.5	132.7	5.3	1.49	252	7	6.5
540	Jegenstorf	4	6.3	0.0	0.0	4.8	3.6	132.7	16.7	-0.9	9.1	-397	1.4	102.6	-0.5	9.8	1.3	81.6	16.6	1.43	5'516	4	-1.4
738	Jens	1b	7.6	0.0	0.4	4.9	1.3	374.5	16.6	2.0	9.9	-1'910	2.0	101.7	2.9	-0.1	2.4	110.6	5.1	2.00	680	7	4.6
304	Kallnach	1b	22.8	0.0	-0.7	3.6	6.0	58.9	10.9	-3.5	9.3	4'047	0.0	100.5	-7.8	8.1	0.6	23.6	18.0	1.53	1'912	8	12.2
564	Kandergrund	5	20.4	0.0	-5.5	4.9	5.0	97.2	10.3	1.0	5.3	235	8.3	89.6	-2.6	0.1	0.9	87.2	16.6	1.85	783	6	80.8
565	Kandersteg	5	8.1	0.0	-1.1	8.2	15.5	52.5	20.0	0.0	12.4	-2'408	4.2	98.7	1.0	-0.1	0.9	87.6	35.4	1.80	1'335	5	48.2
305	Kappelen	1b	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.55	1'321	8	2.2
869	Kaufdorf	4	2.4	0.0	-0.4	3.4	3.6	92.5	11.0	-0.9	6.9	1'069	1.7	97.6	-1.8	0.7	0.9	60.9	9.6	1.75	1'048	4	10.0
870	Keirsatz	4	3.4	0.0	0.2	2.7	3.2	83.5	10.9	-0.2	8.2	1'075	0.4	103.1	0.1	-3.2	1.5	22.6	13.4	1.64	4'097	2	-3.3
411	Kemenried	3	55.1	0.0	-10.9	7.6	7.9	96.8	16.9	-1.6	6.6	5'486	12.5	85.9	-7.8	-4.6	0.0	5.1	19.8	1.37	518	7	46.9
611	Kiesen	4	16.1	0.0	-0.8	1.3	0.7	197.4	5.0	-2.0	5.2	1'692	0.0	98.8	-2.0	-3.5	0.9	35.3	5.0	1.54	912	7	-1.4
412	Kirchberg	3	3.6	0.0	0.3	4.3	3.4	124.7	12.1	-0.1	7.1	1'125	6.8	88.8	0.0	23.6	1.4	27.0	11.9	1.54	5'812	2	-0.2
872	Kirchdorf	4	3.5	0.0	-4.4	0.2	19.1	1.3	0.8	-0.4	14.0	-2'157	0.0	90.5	1.1	-2.4	1.0	87.3	40.2	1.59	940	8	0.8
873	Kirchenturnen	4	11.5	0.0	-3.0	-1.1	0.1	-742.7	-2.9	-4.1	1.0	3'516	0.0	96.1	-2.9	3.6	0.0	0.9	0.4	1.82	278	7	24.2
354	Kirchlindach	4	5.5	0.0	1.0	2.5	2.8	89.2	10.5	0.1	6.3	2'436	0.0	105.0	-2.1	-1.4	1.2	14.9	16.2	1.50	2'855	4	-8.2
355	Köniz	4	2.0	0.0	-0.2	2.1	3.3	64.3	6.7	-1.0	6.4	-1'464	0.2	99.8	-1.0	0.7	1.6	117.3	10.4	1.49	39'702	2	-6.1
612	Konolfingen	4	5.8	0.0	0.1	4.4	-0.9	100.0	8.8	-1.8	1.7	5'134	5.1	97.6	-3.1	-2.6	0.0	0.7	4.1	1.79	5'110	2	4.8
413	Koppigen	3	6.0	0.1	0.0	4.9	1.9	252.7	13.3	-1.8	3.4	1'934	2.5	99.4	-1.1	-1.3	1.6	24.7	9.8	1.89	2'122	6	9.1
566	Krattigen	5	8.2	0.0	-0.2	4.4	2.4	184.3	12.0	-0.5	7.1	2'134	1.1	103.0	-0.4	4.9	1.3	11.1	8.0	1.69	1'104	6	9.9
414	Krauchthal	3	4.9	0.0	0.7	5.0	3.4	147.3	15.5	0.0	10.7	748	0.7										

Annexes au rapport sur les finances communales en 2015

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
741	Merzigen	1b	12.5	0.0	2.0	4.0	1.1	359.6	11.8	-0.7	1.3	2'067	1.0	107.4	-6.6	-3.1	0.7	48.3	4.1	2.00	396	7	6.3
615	Mirchel	4	-1.6	0.0	0.0	4.0	1.0	400.2	12.1	-3.7	6.7	-3	0.0	106.0	-2.0	-7.6	1.4	184.6	3.2	1.79	619	7	23.9
437	Mort-Tramelan	1a	82.3	0.0	-5.9	-3.5	21.4	-16.3	-6.9	-8.5	-2.3	3'659	0.0	89.5	-0.3	2.1	0.0	0.0	41.6	1.74	116	9	67.8
544	Moosseedorf	4	10.2	0.0	-2.9	4.5	7.1	63.7	15.1	-5.3	1.3	1'543	7.2	88.0	-8.0	-2.0	2.2	52.4	23.1	1.38	3'961	2	-3.0
742	Mörigen	1b	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.30	859	3	-20.0
416	Mötschwil	3	5.0	0.3	-1.4	0.5	0.8	62.1	1.4	-0.5	1.3	870	0.9	98.7	1.0	-10.0	0.6	74.5	4.9	1.84	136	9	45.8
700	Moutier	1a	4.3	0.0	0.3	6.7	8.4	80.4	9.3	1.1	8.1	-1'689	0.0	101.2	3.7	2.6	2.4	76.5	12.2	1.94	7'550	1	17.7
668	Mühleberg	4	12.4	0.0	-1.6	2.7	8.8	30.9	10.1	-1.9	9.8	763	0.7	97.2	-1.1	2.5	0.0	39.5	29.2	1.25	2'808	8	-8.1
875	Mühledorf	4	13.3	0.0	-3.2	-2.1	0.0	-1.0	-11.2	-2.7	1.0	5'796	0.0	89.1	-1.4	-8.8	0.0	0.0	0.0	1.24	247	8	-18.2
876	Mühlethurnen	4	5.9	0.0	-1.9	2.8	3.8	74.8	10.0	0.4	12.7	-1'670	1.4	94.9	0.5	0.7	0.8	92.4	14.4	1.65	1'400	7	8.5
546	Münchenbuchsee	4	0.7	0.0	0.1	8.0	1.3	620.9	22.4	-0.4	7.2	742	7.3	96.2	0.3	0.3	2.3	28.1	7.0	1.64	9'848	2	1.3
669	Münchenwiler	4	22.9	0.0	0.3	3.8	0.7	533.2	11.0	-0.8	6.8	6'471	0.0	112.6	-1.1	4.5	0.0	0.0	2.5	1.50	484	7	9.9
616	Münsingen	4	2.8	0.0	0.0	13.0	10.0	129.8	29.9	-21.3	-16.8	527	1.8	129.1	0.2	-20.2	1.9	36.9	25.8	1.58	11'749	2	-1.4
498	Müntschmied	1b	13.7	0.0	-1.4	6.3	7.5	83.9	19.3	-1.8	5.4	2'782	6.6	95.3	-4.0	-2.9	0.3	17.1	24.3	1.89	1'359	8	5.1
356	Muri b.B.	4	3.1	0.0	0.0	2.3	0.8	310.1	12.5	-1.9	3.5	-1'954	1.3	100.1	-2.3	-3.7	1.4	55.2	5.3	1.20	12'682	3	-29.3
670	Neuenegg	4	6.5	0.0	0.6	3.1	5.7	55.2	11.6	1.1	9.2	-215	0.8	90.8	-1.0	-1.5	1.4	79.7	28.0	1.49	5'067	4	2.2
743	Nidau	1b	14.9	0.0	0.0	5.3	1.7	310.8	9.4	-3.7	-0.9	3'173	4.7	98.1	-1.9	1.3	1.6	41.7	4.1	1.80	6'878	2	7.3
981	Niederbipp	2	6.2	0.0	-1.4	0.4	11.5	3.4	1.3	-1.3	5.3	1'350	0.5	94.1	0.3	1.5	2.5	24.7	28.7	1.35	4'595	6	4.0
617	Niederhünigen	4	9.9	0.0	0.8	3.3	-2.2	100.0	9.8	-5.9	2.1	481	0.0	104.8	0.1	-5.2	1.2	54.9	3.9	1.70	617	7	38.0
877	Niedermuhlern	4	29.7	0.0	0.8	2.6	1.2	222.0	5.6	-1.9	-0.5	3'534	1.0	103.2	-3.0	-8.1	0.0	4.1	14.9	1.79	475	9	32.2
982	Niederönz	2	9.4	0.0	0.7	2.8	0.5	508.2	10.4	-1.3	2.6	3'055	0.6	108.3	-3.5	-0.1	0.8	10.5	2.6	1.20	1'588	7	-9.4
417	Niederörsch	3	12.5	0.0	8.7	13.6	0.0	100.0	30.1	-2.4	4.7	953	0.0	132.1	-5.2	-9.0	0.5	101.5	0.0	2.00	236	9	60.0
588	Niederried b.l.	6	9.2	1.0	0.7	7.4	1.9	381.8	17.6	-0.7	6.6	114	2.8	105.2	-1.0	2.6	0.5	57.4	8.2	2.04	356	7	22.3
724	Nods	1a	37.0	0.0	0.5	8.7	3.4	254.9	16.6	1.9	7.6	6'038	4.7	103.1	-8.6	0.4	1.9	41.2	8.6	1.64	745	8	32.0
878	Noflen	4	32.3	0.0	19.5	21.0	-4.1	100.0	39.6	-1.5	0.4	4'775	0.6	159.6	-1.0	-4.8	0.0	8.1	2.0	1.64	302	9	52.5
357	Oberbalm	4	20.4	0.0	0.4	5.7	2.0	292.2	17.2	-3.2	5.0	2'463	3.2	103.1	-4.4	4.4	1.7	16.1	6.7	1.83	887	9	38.8
983	Oberbipp	2	18.4	0.2	-0.9	1.0	5.0	19.7	3.8	-0.3	5.8	3'393	0.4	92.3	0.1	-1.2	1.5	36.6	20.7	1.49	1'677	7	-0.3
418	Oberburg	3	3.6	0.0	1.7	4.3	4.5	95.2	11.5	-1.7	3.4	-249	0.2	107.2	0.3	-0.6	1.1	75.7	12.5	1.94	2'907	2	31.2
619	Oberdiessbach	4	16.9	0.0	-1.0	3.0	7.1	42.7	6.4	-2.5	2.7	2'185	1.0	99.9	-2.1	-0.5	0.0	0.5	16.1	1.54	3'516	6	7.6
934	Oberhofen	5	3.8	0.0	0.3	3.6	-5.6	100.0	13.1	0.0	6.2	2'450	1.0	108.1	-0.3	-27.3	2.5	61.8	1.8	1.64	2'425	4	-6.2
629	Oberhünigen	4	40.2	0.0	-2.0	27.0	2.2	1'227.4	33.1	-0.5	5.1	3'860	23.2	94.5	-19.0	-4.1	1.0	100.7	11.9	1.88	315	9	90.9
935	Oberlangenegg	5	47.6	0.0	4.9	14.9	5.4	277.6	18.7	-4.2	7.2	1'843	1.1	108.0	-14.7	10.3	0.7	79.0	11.2	1.95	468	9	77.5
419	Oberörsch	3	8.9	0.0	-0.2	7.3	0.1	14'360.1	18.3	-1.2	13.1	-847	5.3	94.2	0.8	-10.6	0.0	115.7	0.2	2.00	109	9	29.3
589	Oberried a.Br.-S.	6	7.5	0.0	0.1	8.6	12.6	68.3	16.6	-1.0	7.6	3'627	5.0	98.1	-2.4	0.2	0.0	27.2	29.1	2.04	460	6	29.4
334	Obersteckholz	2	26.7	0.0	0.2	2.8	1.5	181.0	6.7	-1.2	5.6	1'397	0.0	99.9	-4.5	3.9	0.8	17.5	5.5	1.84	416	7	49.1
620	Oberthal	4	11.4	0.0	-0.7	4.9	3.4	146.7	9.7	-2.0	3.3	1'011	3.6	99.6	-0.3	-2.3	1.2	47.6	9.6	2.10	748	9	53.8
391	Oberwil b.B.	1b	7.8	0.0	0.3	6.8	0.5	1242.0	15.7	0.1	7.3	1'377	1.9	107.7	0.1	0.8	2.3	15.1	3.8	2.07	839	7	22.6
766	Oberwil i.S.	5	16.7	0.0	0.2	11.4	5.6	204.0	22.1	-1.8	7.9	3'048	5.4	105.7	-3.3	-4.6	0.6	50.9	14.2	1.74	820	9	140.6
985	Ochlenberg	2	41.0	0.0	-4.1	-2.4	2.9	-81.8	-5.6	-6.7	-4.9	4'921	1.8	89.0	-7.4	12.1	0.0	0.2	6.4	1.50	576	9	89.3
335	Oeschenbach	2	25.3	0.0	0.0	2.6	2.0	131.8	6.0	-4.0	0.8	2'140	0.1	101.5	-3.5	-1.1	3.2	17.8	5.1	2.00	243	9	51.7
622	Oppligen	4	11.8	0.0	0.9	3.6	2.8	128.4	12.5	-1.8	2.2	3'183	0.4	100.8	-0.8	-10.6	0.0	2.0	10.6	1.70	658	7	16.2
744	Orpund	1b	6.2	0.0	0.2	4.9	0.8	605.1	10.1	0.1	5.1	1'380	2.6	102.2	1.2	-1.1	1.7	61.7	3.1	1.95	2'639	2	13.4
438	Orvin	1a	16.0	0.0	0.1	6.3	6.3	99.5	10.7	-0.9	5.4	2'125	3.8	100.2	-0.1	2.5	0.8	64.4	22.6	1.96	1'207	6	13.7
363	Ostermundigen	4	2.8	0.0	-0.1	-6.0	2.6	-226.0	-13.8	0.6	7.9	-2'157	1.2	80.8	2.0	18.6	2.1	87.5	8.2	1.69	16'526	2	3.3
701	Perrefitte	1a	19.3	0.0	2.2	4.0	1.0	391.6	11.7	-1.3	4.7	2'674	0.0	102.7	-0.8	5.2	1.2	39.7	3.3	2.00	434	7	15.3
716	Petit-Val	1a	95.1	0.0	-11.1	12.0	-9.6	100.0	13.8	-4.5	1.7	7'594	18.3	85.2	-22.2	-17.9	2.0	43.4	11.5	1.84	411	9	125.8
450	Péry-La Heutte	1a	6.8	0.0	0.0	5.7	4.4	128.5	21.9	1.9	10.7	165	3.3	96.8	0.9	-8.9	1.8	57.9	19.8	1.60	1'905	7	-3.1
392	Pieterlen	1b	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.65	4'034	2	18.8
726	Plateau de Diesse	1a	20.4	0.0	0.3	6.6	3.2	205.4	15.5	-0.8	2.6	3'170	2.4	105.2	-6.3	2.5	1.0	50.8	11.9	1.88	2'063	6	15.3
936	Pohlern	5	23.2	0.0	1.7	2.6	0.4	622.0	5.2	6.6	14.3	3'015	0.0	99.8	-15.6	10.0	0.6	33.6	1.1	1.72	259	7	102.4
745	Port	1b	3.8	0.1	-1.2	2.2	8.0	27.4	7.3	-0.1	7.2	-60	0.8	99.0	-0.2	1.9	0.9	105.1	27.4	1.59	3'469	4	-4.6
309	Radelfingen	1b	22.2	0.0	-1.4	2.8	1.6	177.8	8.8	0.5	6.4	3'680	2.1	95.8	-7.0	4.2	2.0	67.5	7.0	1.69	1'234	7	16.3
310	Rapperswil	1b	15.3	0.0	0.3	4.2	2.1	206.4	15.3	-2.5	6.3	652	1.4	101.7	-1.8	-1.8	1.0	69.6	17.5	1.70	2'505	7	5.0
715	Rebèvelier	1a	215.5	0.0	-15.0	-0.3	12.6	-2.2	-0.3	-11.9	1.9	18'572	0.0	94.9	-22.0	17.1	0.0	0.0	11.5	2.00	43	9	132.5
703	Reconvilier	1a	9.1	0.0	1.1	5.4	0.2	2846.3	11.9	-2.3	6.7	310	0.0	105.7	-1.4	-2.9	2.2	85.1	6.2	1.97	2'349	6	23.7
567	Reichenbach i.K.	5	16.0	0.0	0.0	7.1	1.8	406.3	17.8	1.3	11.3	20	1.5	106.1	-3.9	-0.9	0.9	83.3	7.1	1.77	3'592	8	63.9
336	Reisiswil	2	240.8	0.0	217.6	222.3	1.9	11'548.4	85.8	-0.2	0.0	28'110	1.1	670.1	-0.6	13.6	0.0	0.9	5.0	1.89	192	9	54.7
441	Renan	1a	4.2	0.0	0.0	7.6	6.0	127.9	16.4	2.1	13.3	-5'698	1.3	102.5	4.7	3.4	2.4	194.9	13.9	2.04	867	8	36.0
767	Reutigen	5	7.5	0.0	0.1	4.7	3.1	150.9	12.8	-2.6	6.0	2'019	1.7	102.1	-3.5	-1.8	4.0	41.4	9.2	1.75	988	8	34.3
879	Riggisberg	4	13.0	0.0	1.5	9.																	

Annexes au rapport sur les finances communales en 2015

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
748	Schwadernau	1b	9.1	0.0	-5.9	-0.8	0.9	-94.1	-2.2	0.4	12.6	-2'100	0.0	86.8	1.6	7.1	1.6	112.3	2.4	1.75	657	4	6.5
592	Schwanden b.B.	6	11.9	0.0	0.0	10.7	4.8	221.1	28.5	-2.3	8.0	6'330	7.7	101.8	-4.7	-2.7	0.0	0.3	20.2	1.75	590	7	29.4
855	Schwarzenburg	4	5.4	0.0	-0.4	2.0	3.2	62.1	4.8	-0.1	8.1	698	0.0	97.0	0.3	2.9	2.4	38.9	10.1	1.86	6'691	6	13.4
341	Schwarzhäusern	2	23.1	0.0	-5.0	-1.5	1.2	-128.6	-5.3	-1.3	6.0	2'516	0.0	90.8	-3.7	2.8	0.0	4.3	4.6	1.49	501	7	9.9
937	Schwendibach	5	19.6	0.1	-2.9	-0.7	1.2	-58.3	-1.9	-5.3	-1.4	3'016	0.0	94.9	0.1	0.2	0.0	4.1	3.9	1.70	237	7	38.1
988	Seeburg	2	13.2	0.0	-0.2	1.5	8.4	17.2	4.0	-2.2	1.2	3'540	7.7	83.6	-5.8	-0.6	0.0	1.4	20.4	1.65	1'416	8	35.5
312	Seedorf	1b	9.0	0.0	1.6	4.3	4.8	88.6	11.4	0.1	10.9	1'466	0.1	97.7	-1.6	2.6	2.0	42.6	17.2	1.74	2'982	8	11.7
709	Seehof	1a	440.9	0.0	-6.6	15.0	0.0	100.0	13.5	0.5	19.8	11'204	0.0	94.6	-1.7	-3.3	3.2	3.9	0.0	1.74	68	9	271.6
883	Seftigen	5	3.9	0.0	0.1	3.9	1.7	229.3	13.1	-0.4	8.9	415	0.4	106.7	0.4	6.5	1.2	43.1	6.5	1.74	2'175	4	10.7
907	Signau	3	7.7	0.0	0.1	5.8	3.1	183.3	13.1	0.3	8.0	-233	2.2	101.1	2.2	-2.8	2.3	66.8	11.2	1.94	2'702	8	47.4
938	Sigriswil	5	3.6	0.0	0.1	5.1	6.5	79.6	12.2	-0.5	7.6	-305	2.2	99.0	0.3	-3.2	1.6	53.4	17.2	1.72	4'712	5	7.0
499	Siselen	1b	13.5	0.0	0.0	6.6	9.1	72.6	10.9	0.4	4.4	5'028	10.2	85.3	-5.0	25.8	0.0	0.4	14.7	1.80	577	8	80.2
444	Sonceboz	1a	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.92	1'944	6	1.9
445	Sornviller	1a	19.0	0.0	0.0	9.5	13.9	68.0	18.0	1.9	9.3	1'518	4.2	100.2	-8.4	-2.1	1.4	81.5	26.0	2.17	1'250	8	55.3
711	Sornviller	1a	18.0	0.0	2.5	5.9	4.2	140.1	15.9	-4.4	2.9	4'233	1.0	113.7	-6.9	14.6	0.6	43.6	11.9	1.80	268	8	26.8
768	Spiez	5	1.5	0.0	-2.0	0.2	1.5	16.6	0.7	0.6	6.1	164	0.0	97.4	-0.9	8.8	1.8	31.2	5.0	1.65	12'531	2	4.7
793	St. Stephan	5	20.1	0.0	-0.8	6.7	34.0	19.7	13.5	-1.1	14.7	-1'135	0.0	74.0	-2.9	11.1	0.8	85.9	45.6	1.84	1'341	8	74.8
939	Steffisburg	5	12.3	0.0	1.2	3.6	1.1	316.2	12.0	-1.1	4.4	1'617	0.0	107.8	-0.5	-3.3	2.8	26.3	4.8	1.62	15'606	2	4.3
358	Stettlen	4	3.7	0.0	-0.7	8.5	7.3	117.2	28.0	0.9	23.8	240	4.5	108.2	1.3	-0.5	2.6	54.0	27.8	1.50	3'090	2	-3.9
770	Stocken-Höfen	5	11.6	0.0	0.1	7.3	3.3	219.4	17.4	-2.6	3.7	4'650	4.6	103.0	-2.3	1.6	3.5	13.9	18.2	1.87	970	7	49.1
749	Studen	1b	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.55	3'113	2	-2.2
957	Sumiswald	3	7.4	0.0	0.1	2.8	5.2	54.3	6.8	1.9	7.4	1'318	5.3	89.3	-2.5	8.3	1.4	39.3	15.0	1.79	5'011	8	40.3
750	Sutz-Lattrigen	1b	12.2	0.0	0.0	3.9	-0.3	100.0	14.4	0.2	4.6	2'732	3.4	96.9	0.3	4.4	2.7	5.3	11.3	1.70	1'421	4	0.3
625	Tägertschi	4	3.5	0.0	-2.3	-0.8	-3.1	-1.0	-2.5	-0.1	6.0	3'407	1.1	92.1	-6.1	8.5	0.3	18.9	2.4	1.79	390	9	12.3
751	Täuffelen	1b	5.2	0.0	-1.3	2.3	5.8	39.5	8.0	-1.4	2.0	2'074	2.4	97.9	-1.3	-0.5	0.8	9.8	20.6	1.59	2'729	6	3.0
713	Tavannes	1a	5.3	0.0	-0.7	5.5	3.4	163.5	8.5	0.3	5.9	-952	2.0	100.4	1.5	-9.6	1.2	73.6	8.6	1.92	3'622	6	26.3
940	Teuffenthal	5	43.1	0.0	1.6	7.9	11.5	68.1	13.5	-2.3	9.0	5'043	0.0	107.8	-0.8	8.4	0.0	10.1	18.7	1.80	162	9	83.5
941	Thierachern	5	8.9	0.0	-0.2	3.4	3.9	88.7	10.2	0.1	7.2	1'773	0.0	100.2	-1.2	0.4	2.6	45.8	15.3	1.73	2'435	4	15.2
989	Thörigen	2	14.4	0.0	-9.2	-1.5	12.8	-11.4	-5.0	-5.7	3.4	1'600	4.7	78.2	-0.3	1.8	0.0	0.0	30.6	1.60	1'175	7	12.1
942	Thun	5	1.9	0.0	0.0	1.9	2.3	84.7	4.6	0.4	4.1	2'281	0.5	100.5	-3.4	0.5	1.8	43.6	6.0	1.72	43'294	1	11.7
342	Thunstetten	2	11.6	0.0	-0.9	5.1	2.6	193.4	13.7	-1.1	6.0	2'582	1.2	106.6	-1.7	-4.0	0.7	30.0	10.4	1.78	3'285	6	10.7
884	Toffen	4	15.0	0.0	0.0	3.0	1.4	213.3	13.9	-0.2	13.5	1'401	0.3	100.7	0.3	0.5	1.9	21.8	7.0	1.60	2'533	4	0.8
958	Trachselwald	3	26.5	0.0	0.0	7.8	8.0	96.5	16.8	-0.5	8.3	3'071	3.2	102.7	-2.3	1.5	3.1	18.4	21.1	1.88	978	9	79.9
446	Tramelan	1a	6.6	0.0	0.4	5.9	5.4	110.4	10.6	-0.5	6.9	837	0.8	101.5	-1.4	2.1	2.1	45.3	11.4	1.94	4'402	6	15.2
500	Tretlen	1b	33.2	0.0	0.2	8.6	8.2	105.5	15.2	-8.4	-1.7	6'000	3.5	104.4	-26.3	-7.3	0.5	29.5	15.8	1.20	448	9	35.7
908	Trub	3	21.4	0.0	0.0	13.6	6.8	201.1	19.5	-3.1	3.8	816	6.9	104.3	-2.2	-2.8	0.4	26.5	17.0	1.84	1'348	9	183.9
909	Trubschachen	3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.99	1'427	8	58.4
501	Tschugg	1b	3.5	0.0	-2.9	-0.9	-0.5	-1.0	-2.3	-2.6	2.4	1'289	0.2	79.6	-4.9	9.6	1.1	57.5	30.4	1.59	444	6	9.3
756	Twann-Tüscherz	1b	11.7	0.0	1.6	3.9	6.1	64.0	11.2	-2.6	6.7	-217	0.0	101.9	-0.2	-0.3	0.3	68.4	23.6	1.65	1'150	3	-0.8
943	Uebeschi	5	10.3	0.0	0.2	8.5	7.7	109.9	15.6	-1.0	6.4	1'489	0.0	99.8	-1.6	6.8	1.2	52.9	16.1	2.10	677	7	57.3
944	Uetendorf	5	1.9	0.0	-5.7	-3.4	4.3	-78.2	-9.4	-1.6	4.2	938	0.0	87.7	-1.8	20.2	1.7	22.4	10.7	1.48	5'966	2	6.4
945	Unterlangenegg	5	11.3	0.0	-2.5	4.5	6.1	73.4	7.9	-0.3	4.6	2'398	0.0	104.2	-7.1	4.0	0.9	65.8	12.0	1.80	925	9	50.1
593	Unterseen	6	7.1	0.0	0.0	4.2	2.4	169.9	14.4	-0.7	6.8	757	1.1	104.7	-2.4	-0.4	1.8	67.2	9.3	1.78	5'671	2	3.5
344	Ursenbach	2	77.6	0.0	-13.8	0.7	1.7	42.2	1.3	-2.8	0.1	4'833	12.9	80.4	-11.9	6.0	0.0	1.9	3.0	1.75	882	8	58.5
551	Urtenen	4	5.9	0.0	-0.7	3.7	0.6	666.6	11.6	-0.9	5.1	1'747	2.9	98.2	-2.3	-0.1	1.8	27.6	3.3	1.45	6'184	2	2.5
885	Utigen	5	6.1	0.0	1.5	3.6	0.3	1158.8	13.6	-1.3	5.5	1'772	0.3	111.0	-2.1	-1.2	3.0	21.0	2.5	1.63	1'902	4	12.0
552	Utzenstorf	3	7.8	0.0	-1.1	1.7	1.4	127.8	6.1	0.2	9.8	909	0.2	99.7	-0.4	-0.8	1.6	60.4	7.4	1.59	4'221	6	8.8
717	Valbirse	1a	8.9	0.0	0.0	9.2	3.8	238.6	15.1	0.3	6.0	-433	3.1	103.3	1.3	0.2	1.6	89.9	8.5	2.00	4'001	8	26.2
359	Vechigen	4	3.9	0.0	-1.8	9.4	5.8	162.5	27.1	-0.1	3.9	2'578	8.3	100.8	-0.5	0.1	2.4	16.4	24.0	1.70	5'181	4	0.0
448	Villeret	1a	7.8	0.0	0.3	3.9	2.4	157.8	10.4	19.4	26.1	2'298	0.6	103.2	-8.3	0.1	2.1	51.5	7.7	1.69	926	6	0.4
502	Vinelz	1b	6.0	0.0	0.0	6.9	4.1	167.8	18.8	-0.8	12.1	-5'784	2.0	94.3	0.8	5.2	1.1	175.3	14.9	1.69	864	7	4.4
946	Wachsekdom	5	40.6	0.0	0.0	7.4	10.1	73.8	12.2	-4.3	0.5	1'739	3.2	103.0	1.4	-0.8	1.7	37.7	20.6	1.84	237	9	113.2
888	Wald	4	18.5	0.0	-0.8	1.7	6.8	24.9	5.7	-0.8	8.5	2'227	0.4	97.6	-0.4	2.5	0.0	11.8	20.1	1.69	1'190	6	14.5
626	Walkringen	4	7.0	0.0	4.0	8.3	5.1	163.6	19.3	-0.4	10.7	-451	0.0	102.9	-1.4	4.0	2.0	131.5	13.9	2.14	1'788	8	30.6
990	Walliswil b.N.	2	67.5	0.0	8.3	14.6	13.9	105.2	31.7	-3.3	4.4	15'767	0.3	101.1	-0.9	1.4	0.0	0.0	30.6	1.30	218	7	19.7
991	Walliswil b.W.	2	10.4	0.0	0.3	-1.7	3.1	-54.2	-4.8	-1.5	1.6	780	2.0	88.0	-5.8	27.9	1.0	66.7	8.4	1.68	581	7	23.4
754	Walperswil	1b	23.7	0.0	-1.6	1.9	0.9	222.2	5.4	-0.8	7.1	3'134	0.4	99.7	-3.0	-0.4	2.0	14.1	3.5	1.65	1'002	8	15.7
959	Walterswil	2	11.6	0.0	-0.7	0.6	0.7	88.0	1.4	-2.9	0.9	1'112	0.0	99.4	-0.6	-5.5	0.0	33.8	1.5	1.86	523	9	76.4
992	Wangen a.A.	2	8.1	0.0	0.4	6.5	3.8	170.5	17.9	-1.4	6.8	1'350	2.7	103.4	-1.7	3.0	0.2	35.1	18.7	1.68	2'244	6	0.7
993	Wangenried	2	5.1	0.0	0.7	1.8	0.5	354.0	4.6	-1.0</													